

FIL DE L'ARVE

ÉTUDE EXPLORATOIRE POUR LA PLANIFICATION DE LIEUX CULTURELS LE LONG DE L'ARVE ENTRE LA POINTE DE LA JONCTION ET LA ROUTE DES ACACIAS



Genève. 16.06.2018

VILLE DE GENÈVE - SU/DCA

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE - PAV/DALE - OCCS/DIP

PILOTAGE

VDG, Service d'urbanisme et Service de la Culture
Canton, DPAV/DALE, OCCS/DIP

MANDATAIRE

MSV architectes urbanistes sàrl sia
rue Eugène Marziano 39, 1227 Acacias
t. + 41 22 809 50 00
info@msv-au.ch

Béatrice Manzoni
Carmine Errico

SOMMAIRE

PROJET FIL DE L'ARVE

INTRODUCTION

PP 4-7

1. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

PP 9-19

UN ESPACE DES POSSIBLES POUR LA CULTURE ÉMERGENTE ET INDÉPENDANTE

2. DIAGNOSTIC DU SITE

PP 21-43

IDENTITÉS PUBLIQUE, PAYSAGÈRE ET INDUSTRIELLE

3. CONCEPT FIL DE L'ARVE

PP 45-57

UNE PLACE POUR LA CULTURE ET LA SOCIABILITÉ AU FIL DE L'ARVE

4. UNE STRATEGIE EN 5 TEMPS

PP 59-89

L'IDENTITÉ DU LIEU COMME ENJEU CULTUREL

5. CAMPUS MULTI-USAGE DE L'ARVE

PP 91-99

IMAGE DIRECTRICE

6. ANNEXES

PP 101-119

BIBLIOGRAPHIE

PP 120-121

GROUPE DE PROJET

CANTON

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Office cantonal de la culture et du sport (Nicole Valiquer Grecuccio).

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Office de l'urbanisme (Isabelle Toumi) DPAV (Albéric Hopf, Dorothée Goschescheck).

VDG

Département de la culture et du sport de la Ville de Genève. Service culturel (André Waldis).

Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève. Service d'urbanisme (Albane Ferraris).

ACTEURS CONSULTÉS

Service des sports, VDG

Entreprise Firmenich

Service de la voirie, VDG

Université, DF-OPB

Recensement architectural du canton de Genève RAC/OPS

Les acteurs culturels

INTRODUCTION

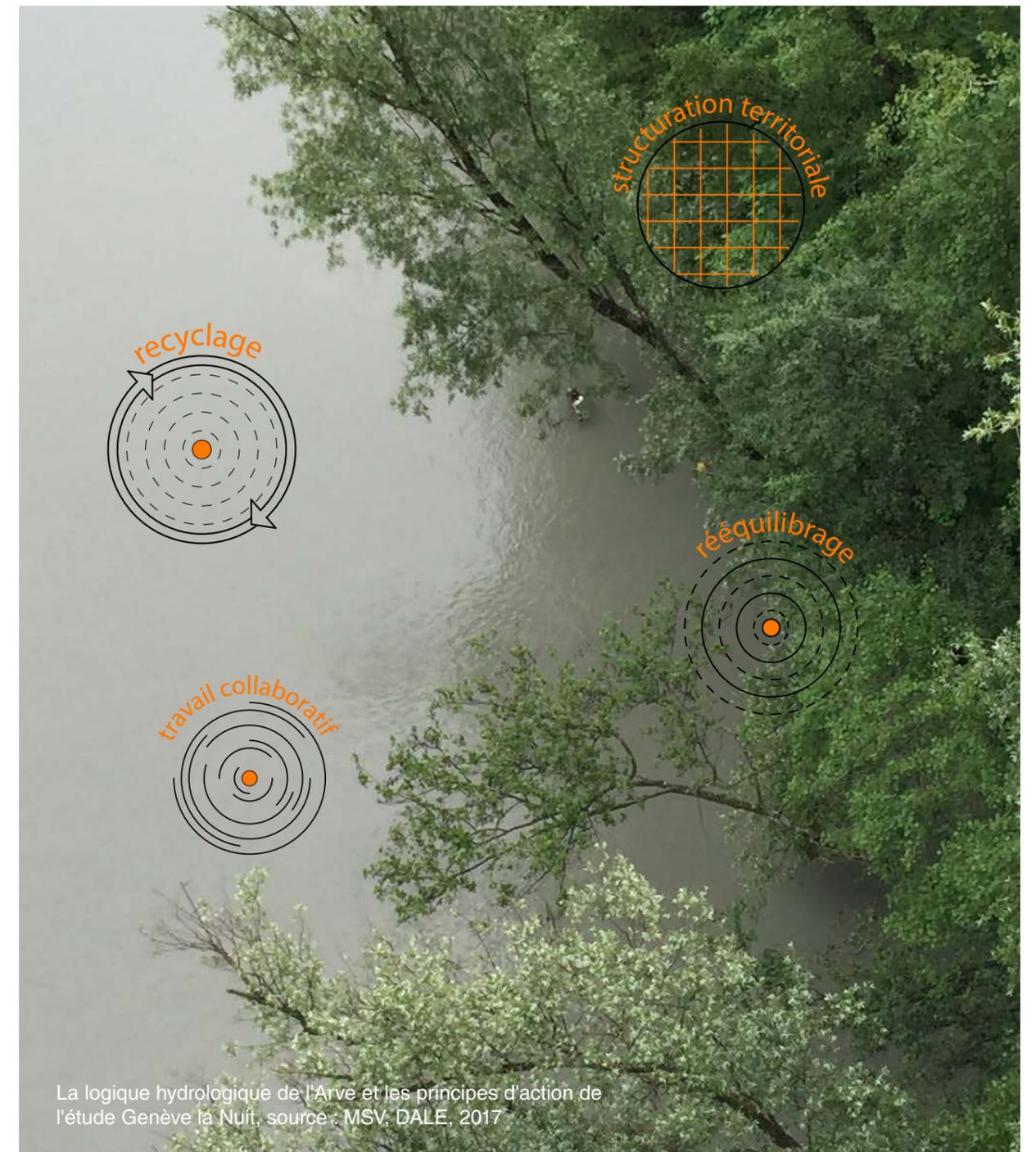
UN ESPACE DES POSSIBLES POUR LA CULTURE ÉMERGENTE ET INDÉPENDANTE

CONTEXTE ET MANDAT

Suite à la disparition de la plupart des squats historiques et d'Artamis, le canton de Genève, tout comme la ville de Genève, manquent aujourd'hui de lieux culturels et nocturnes accessibles à toutes et à tous. Vie nocturne et culture émergente se concentrent dans des lieux saturés tels que l'Usine, Kugler, la Parfumerie, la Gravière ou dans les bars de la rue de l'École de Médecine. Il manque notamment des lieux de création artistique et de résidence, des lieux nocturnes abordables, ainsi que des espaces libres et publics propices à accueillir des manifestations temporaires, des expositions, des fêtes ou des événements culturels. Bien souvent, les réponses apportées sont provisoires, de courte durée, alors que les acteurs souhaitent pouvoir pérenniser leurs activités.

La pétition de janvier 2016 intitulée « Pour l'Usine » et munie de 13'000 signatures symbolise l'attachement de la population à ce type de lieux et à leurs activités. La résolution R-193 intitulée « Pour une vraie place de la culture dans le PAV », acceptée en commission du Conseil municipal de la Ville de Genève, ou encore la motion M-1206 intitulée « Pour un lieu pluridisciplinaire alternatif dans l'ancien complexe du Rialto » à l'ordre du jour de ce même Conseil, témoignent de cette préoccupation au sein de la Ville de Genève et de la volonté de développer de nouveaux lieux dans une « planification concertée » avec les acteurs culturels.

Enfin, la pétition « Pour une vie nocturne riche, vivante, diversifiée » (P1945), lancée par le Collectif du même nom, témoigne également de la demande d'espaces nocturnes plus nombreux, abordables, ouverts aux 16-18 ans et facilement appropriables. Elle a trouvé un écho favorable au Grand Conseil genevois et le Conseil d'Etat a ainsi pris plusieurs mesures : une nouvelle fiche est désormais inscrite au plan directeur cantonal (fiche A21) « Elaborer une stratégie d'aménagement des lieux de vie nocturne, culturels et festifs » et un mandat d'étude a été lancé par le Canton qui a abouti en juin 2017 à un rapport « Genève la nuit, Stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive » du bureau MSV architectes urbanistes.



La logique hydrologique de l'Arve et les principes d'action de l'étude Genève la Nuit, source : MSV, DALE, 2017



L'Arve est une rivière fascinante autant qu'imprévisible : son débit, son niveau peuvent doubler en quelques heures et ses crues sont légendaires. (...) L'eau, la rivière, les souvenirs qui passent sous le pont... quel meilleur endroit pour évoquer le temps écoulé à faire vivre un imaginaire durant ces quarante dernières années ?

Pour les 40 ans du Théâtre du Loup et les 25 ans du théâtre au bord de l'Arve, juin 2018.

INTRODUCTION

UN ESPACE DES POSSIBLES POUR LA CULTURE ÉMERGENTE ET INDÉPENDANTE

La fiche A21 du PDCN fixe des principes et des priorités d'actions qui ont été validées par l'ensemble des acteurs :

- Pérenniser les espaces existants et planifier des espaces pour les activités nocturnes culturelles et festives dans les grands projets.
- Diversifier l'offre nocturne et garantir son accessibilité à un plus grand nombre d'utilisateurs, notamment en renforçant la production d'espaces pour la jeunesse et en soutenant les lieux culturels et/ou festifs alternatifs.
- Œuvrer à un rééquilibrage territorial (centre-périphérie) dans la distribution des activités culturelles et/ou festives nocturnes, mais aussi centre-centre.
- Développer des actions réalisables à court terme.
- Développer des projets intégrant une économie des moyens, propre à garantir l'accessibilité financière des lieux aux différentes couches de la population.

Aujourd'hui, le quartier de la Jonction et les bords de l'Arve abritent les anciens acteurs du site d'Artamis dans des lieux tels que le Vélodrome, l'usine Kugler, le Théâtre du Galpon, la Parfumerie ou encore La Gravière. Ils viennent enrichir des lieux préexistants, destinés à des interventions éphémères (festival de la Bâtie, Antigél, Voix de fêtes) ou durables (Théâtre et musée du Loup, Usine). Les bords de l'Arve accueillent ainsi trois Théâtres et semblent être un lieu de prolongement idéal pour étendre, diversifier et enrichir la vie urbaine tout en accompagnant la mutation des quartiers du PAV.

C'est dans ce sens, que début 2016, les magistrats cantonaux et municipaux ont appelé de leurs vœux la création d'un « sentier culturel » le long de l'Arve, qui englobe notamment le Théâtre du Loup, la Parfumerie, la Gravière et les terrains actuellement occupés par Firmenich, mais appelés à être transformés. L'objectif serait de préserver et de développer le long de cet axe des activités culturelles et nocturnes. Cette étude vise à ouvrir de nouvelles perspectives d'aménagement pour les lieux culturels indépendants et émergents dans un contexte de planification ne laissant que peu de marges de manoeuvre pour ces usages, ainsi que de déterminer les conditions de pérennisation des activités culturelles et festives nocturnes le long de l'Arve.

DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

En novembre 2017, la Ville de Genève et l'Etat ont mandaté le bureau d'architectes et urbanistes MSV pour mener cette étude. Son pilotage a été assuré par le Service d'urbanisme de la Ville de Genève (SU) en coordination avec l'Office cantonal de la culture et du sport du DIP (OCCS) et la direction PAV - DALE (DPAV). Un groupe de projet était en charge du suivi technique de l'étude. Il était composé de représentant-e-s du SU et du Service culturel de la Ville de Genève, ainsi que de la DPAV et de l'OCCS pour le canton. Un groupe de pilotage composé des directions du Service d'urbanisme, de la DPAV, de l'OCCS et du département de la culture et des sports de la Ville de Genève a procédé aux arbitrages et diverses validations techniques. L'étude s'est déroulée de novembre 2017 à mai 2018. Elle est le fruit d'une compilation importante de documents existants et d'entretiens avec les différents services concernés.

RAPPORT D'ÉTUDE

Le rapport d'étude s'organise en six parties :

- La première présente synthétiquement les résultats de l'étude (besoins des acteurs, diagnostic du site, potentiels culturels, image directrice) au moyen de textes et d'images. Les chapitres suivants présentent une documentation cartographique et iconographique importante.
- La deuxième identifie des potentiels de recyclage tout en posant un diagnostic du site (paysage, usages, patrimoine, équipement, planifications en cours, etc.)
- La troisième propose une vision urbaine du Fil de L'Arve - une stratégie - et des principes d'action.
- La quatrième montre le déploiement du Fil de l'Arve dans le temps selon le scénario connu à ce jour.
- La cinquième élargit la réflexion aux autres activités publiques du site et propose une image directrice contenant des principes en matière d'espace public, de paysage et de potentiel d'évolution pour les différentes activités du site.
- La sixième présente en annexe des plans, photos et des relevés qui documentent les potentiels de recyclage du site.

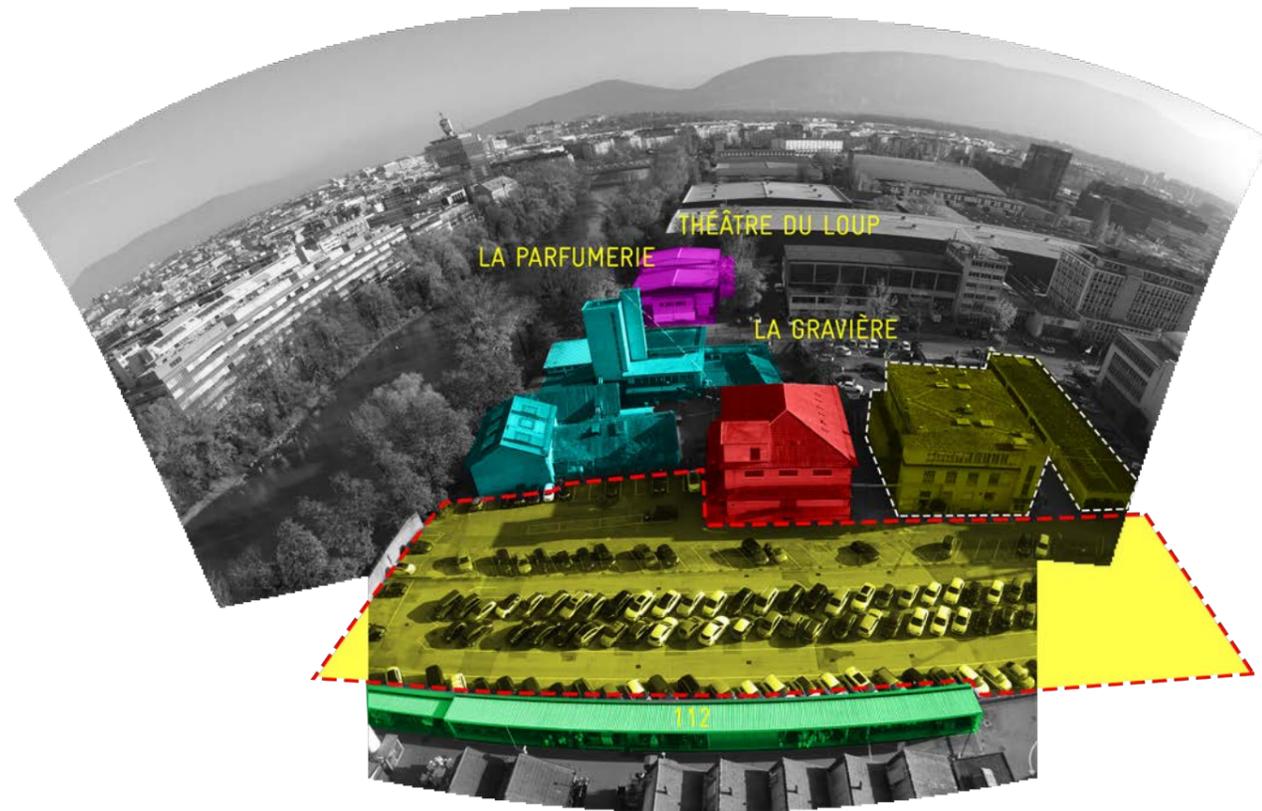
1. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

UN ESPACE DES POSSIBLES POUR LA CULTURE ÉMERGENTE ET INDÉPENDANTE



BESOINS DES ACTEURS CULTURELS

UN ESPACE DES POSSIBLES POUR LA CULTURE ÉMERGENTE ET INDÉPENDANTE



Lieux culturels existants le long de l'Arve, source : MSV.

La compilation des études et enquêtes les plus récentes fait ressortir un besoin prépondérant de lieux de création et de production : environ 16'000 m² à l'échelle du canton (voir ci-contre le programme élaboré par le Groupe de Réflexion sur les Espaces Culturels - GREC). La concertation avec les acteurs culturels menée dans le cadre des études sur « L'opportunité d'implanter un centre multidisciplinaire à l'Etoile » (URBZ, 2016) ou « Genève la nuit » (MSV 2017) confirment ces besoins et les qualifient en ces termes : il manque des lieux accessibles, visibles, appropriables et dans lesquels les acteurs et le public peuvent faire des expériences culturelles (expérimentation). Il est intéressant de noter que les acteurs revendiquent à la fois le besoin de surfaces intérieures à des prix abordables dans des délais courts, mais aussi extérieures : soit des espaces publics véritablement ouverts de jour comme de nuit, soit des lieux ouvrant avec des

prolongements sur un espace public appropriable. A cela s'ajoute le besoin de lieux de vie nocturne, de sociabilité festive à des prix abordables.

Le projet culturel du Fil de l'Arve se base sur ces différentes études et s'attache à répondre aux besoins des acteurs de la culture émergente et indépendante qui se caractérisent par l'autogestion, des projets collectifs, à buts non lucratifs. « Ce sont en effet les lieux mixtes (ou à usages multiples), assurant création et diffusion et croisant les disciplines, qui favorisent les échanges et l'expérimentation et deviennent, dans un quartier, de véritables lieux de rencontres et de vie. » Pour répondre à ses besoins, il s'agit de favoriser, selon le GREC :

1. La réhabilitation / réaffectation
2. Des projets temporaires/pérennes sur des parcelles vides
3. Le développement de subventions non monétaires et de loyers préférentiels par les collectivités
4. L'intégration de volumes destinés aux activités culturelles et sociales dans les nouveaux quartiers.

C'est dans ce sens qu'une stratégie d'affectations transitoires est menée dans le grand projet du PAV dont l'exemple le plus spectaculaire est l'ouverture fin 2016 du « Village du soir », mais aussi dans une diversité de lieux culturels et nocturnes comme « La Gravière », « Motel Campo » ou plus récemment le « 2, sentier des Saules », le long du Rhône. Ces nouvelles initiatives posent plusieurs questions. Dans une situation de rareté foncière comme Genève, le risque est grand que l'ensemble des usages culturels émergents et indépendants disparaissent complètement sous la pression d'activités économiques ou de logements.

Le Canton tente également d'intégrer des espaces « non marchands » dans les nouvelles opérations privées (Cherpines, Caserne, Etoile, etc.). Toutefois, les prix de location vont bien au-delà des moyens des acteurs de la culture émergente et indépendante (loyer mensuel 100 à 150 Frs/m²), les délais longs, mais aussi la difficulté pour les acteurs de se projeter dans des lieux qui n'existent pas encore, constituent des freins pour concrétiser ces projets.

16'100 m²

**LIEUX DE CRÉATION
ET PRODUCTION
14'000 m²**

**LIEUX DE DIFFUSION
2'100 m²**



CRÉATION ET PRODUCTION - 14'000 m²

10'000 m² D'ATELIERS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS + BUREAU ET LOCAUX ADMINISTRATIFS Disciplines: arts plastiques, appliqués, numériques, artisans avec orientation culturelle / surface : 1 personne pour 15 à 50m² (selon les usages et pratiques artistiques) / type : espace plein pied, rez-de-chaussée, entresol, étage, lumière du jour souhaitée

1000 m² DE LOCAUX DE RÉPÉTITION DE MUSIQUE Surface : un groupe de musique pour env. 40m² / type : espace en sous-sol, entresol / nuisances fortes, transmission des basses au travers des sols et plafonds.

2000 m² POUR 10 ESPACES DE RÉPÉTITION DE TYPE STUDIOS DE CRÉATION Discipline : arts de la scène, en fonction des activités / organisation : l'espace est soit dédié à une seule compagnie soit partagé entre plusieurs compagnies ou peut encore être rattaché à un lieu de diffusion / espace libre / lumière du jour souhaitée (100 à 200 m² par espace).

1000 m² DE DÉPÔTS, LIEUX DE STOCKAGE Occupation permanente, arts de la scène (matériel technique, costumes, décors, archives, etc.) surface : 20 à 30 m² minimum, pour une ou plusieurs compagnies / type : espace en sous-sol, entresol.

DIFFUSION 2'100 m²

4 ESPACES DE 100 À 150 m² Avec programmation mixte et buvette Musique - exposition - performance - projection /espace plein pied, plateau étage, petit bâtiment indépendant / nuisances : bruit de musique jusqu'à 150 m de rayon, voisinage, passage du public.

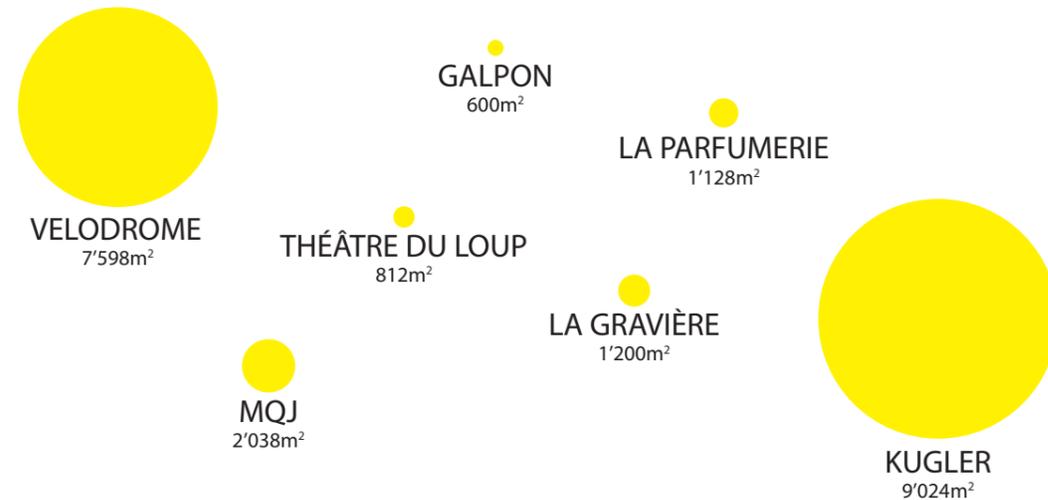
1 GRAND RESTAURANT/BAR DE NUIT DE 200 À 300 m² avec programmation musicale et concert / espace avec accès indépendant, toiture, plateau étage, plain pied, semi sous-sol / nuisances : passage, bruit du public

2 LIEUX NOCTURNES À VOCATION CULTURELLE DE 200 À 300 m² Club de musique - espace de plain pied, plateau étage artisanal, halle industrielle / nuisances : fort bruit de musique et basse rayonnant à env. 400 m, voisinage, passage du public.

2 ESPACES DE REPRÉSENTATION pour les petites formes d'arts scéniques de 200 à 300 m² pour projets scéniques avec peu de contraintes techniques / espace en sous-sol, entresol, plein pied si hauteur suffisante / pas de nuisances particulières.

DIAGNOSTIC DU SITE ET DES PROJETS

UN ESPACE DES POSSIBLES POUR LA CULTURE ÉMERGENTE ET INDÉPENDANTE



Fil de l'Arve, acteurs du site, source : msv

12

Situé entre le quartier urbain de la Jonction et celui en mutation du PAV, les espaces qui longent l'Arve représentent aujourd'hui un potentiel d'espace public non seulement pour les quartiers, mais aussi à l'échelle de toute l'agglomération. Les berges de l'Arve sont très fréquentées pour toutes sortes d'usages : sportifs, culturels, promenades... La dimension publique du site s'affirme également par la nature des principaux propriétaires fonciers (Etat et Ville) et par les équipements sportifs, culturels, universitaires et logistiques qui le composent. Mais ce site est aussi fortement cloisonné et peu perméable aux mobilités douces. L'espace au bord de l'Arve est souvent étroit et peu mis en valeur. De par son histoire et sa situation géographique, le site recèle des espaces et des bâtiments particuliers avec des qualités tant sur le plan du bâti (patrimoine industriel) que sur celui de l'espace ouvert (ex. cour de la Voirie, parking Firmenich proche de l'Arve...). (Voir chapitre 2. Diagnostic du site, pp 21-43).

Le départ programmé et étalé dans le temps d'activités logistiques (TPG, Voirie) ou encore industrielles (Firmenich) est susceptible de créer des opportunités de réutilisation provisoires ou durables. L'espace public entourant ces différents bâtiments pourrait lui aussi être amené à évoluer. Ces friches sont des lieux facilement appropriables pour des activités culturelles

indépendantes et émergentes, mais aussi pour d'autres types d'activités combinables comme le sport urbain, l'artisanat ou encore des ateliers créatifs. Cependant les planifications en cours donnent plutôt la priorité au logement, aux équipements sportifs et à l'administration cantonale. Seul le projet Caserne des Vernets prévoit la création d'un nouveau lieu culturel d'environ 1000 m² dont le financement n'est pas encore complètement acquis à ce jour.

- L'image directrice du centre sportif Vernets-Queue d'Arve de 2016 prévoit la démolition de tous les bâtiments de la Voirie pour construire un nouveau centre sportif et un parc.
- Le cahier des charges du MEP Firmenich (Pointe Nord) recommande le maintien du Théâtre du Loup, de la Parfumerie et de certains « petits bâtiments industriels » de Firmenich tout en prévoyant la construction de nouveaux logements à proximité et remettant en cause l'existence de La Gravière.
- L'Université prévoit une densification de son périmètre actuel pour des locaux administratifs uniquement, renforçant l'imperméabilité de son îlot sans offrir de nouveaux dégagements.
- La concertation en cours sur la pointe de la Jonction laisse présager la création d'un parc en lieu et place des couverts TPG.
- Le Théâtre du Galpon est dans une situation précaire au vue de la zone de protection de la nature et du paysage dans lequel il se situe tout comme le reste du quai des Péniches.
- Le restaurant du Chalet est prévu démolir. La transformation des anciennes citernes de la Bâtie est autorisée pour une discothèque, mais le budget des travaux (7 mio) n'est pas voté.

Au vu de ce diagnostic, la question se pose de savoir comment, en intégrant les planifications actuelles et leurs différentes échéances temporelles, il est possible de préserver le long de l'Arve des potentiels d'amélioration de l'espace public, de pérennisation des lieux existants et de développement de nouveaux lieux culturels au-delà d'un usage transitoire.

TABULA RASA A LONG TERME
UNE PLACE POUR LA CULTURE AU PAV

PLANIFICATION
DES LIEUX CULTURELS
(CCU-CANTON)

3 PÔLES CULTURELS AU PAV
• ÉTOILE
• FIL DE L'ARVE
• PRAILLE-OUEST

Le "Sentier culturel", c'est son nom, devrait voir le jour dans les années à venir dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets, en bordure de la route des Jeunes, près de la Pointe de la Jonction. Antonio Rodgers vient de mandater la Ville de Genève pour intégrer dans le développement du quartier - qui compte déjà la Parfumerie et le Théâtre du Loup - des lieux alternatifs de vie nocturne et de culture centralisés. RTS INFO 21/01/2016

• CENTRE SPORTIF VERNETS-QAV/PARC/DRIZE

• POINTE NORD
+300 LOGEMENTS
SUPPRESSION DE LA GRAVIÈRE
MAINTIEN DU LOUP ET PARFUMERIE

• ESPACE PUBLIC
VOIE VERTE, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, NATURE, DENSIFICATION...

EN 2030

• **RISQUE 1**
AUCUN LIEU POUR LA
CULTURE ÉMERGENTE
DE PLUS QU'AUJOURD'HUI
À PART ARVe CASERNE

• **RISQUE 2**
ESPACE PUBLIC TRÈS
RÉDUIT PAS DE "SENTIER
CULTUREL"

PROJET FIL DE L'ARVE

UN ESPACE DES POSSIBLES POUR LA CULTURE ÉMERGENTE ET INDÉPENDANTE

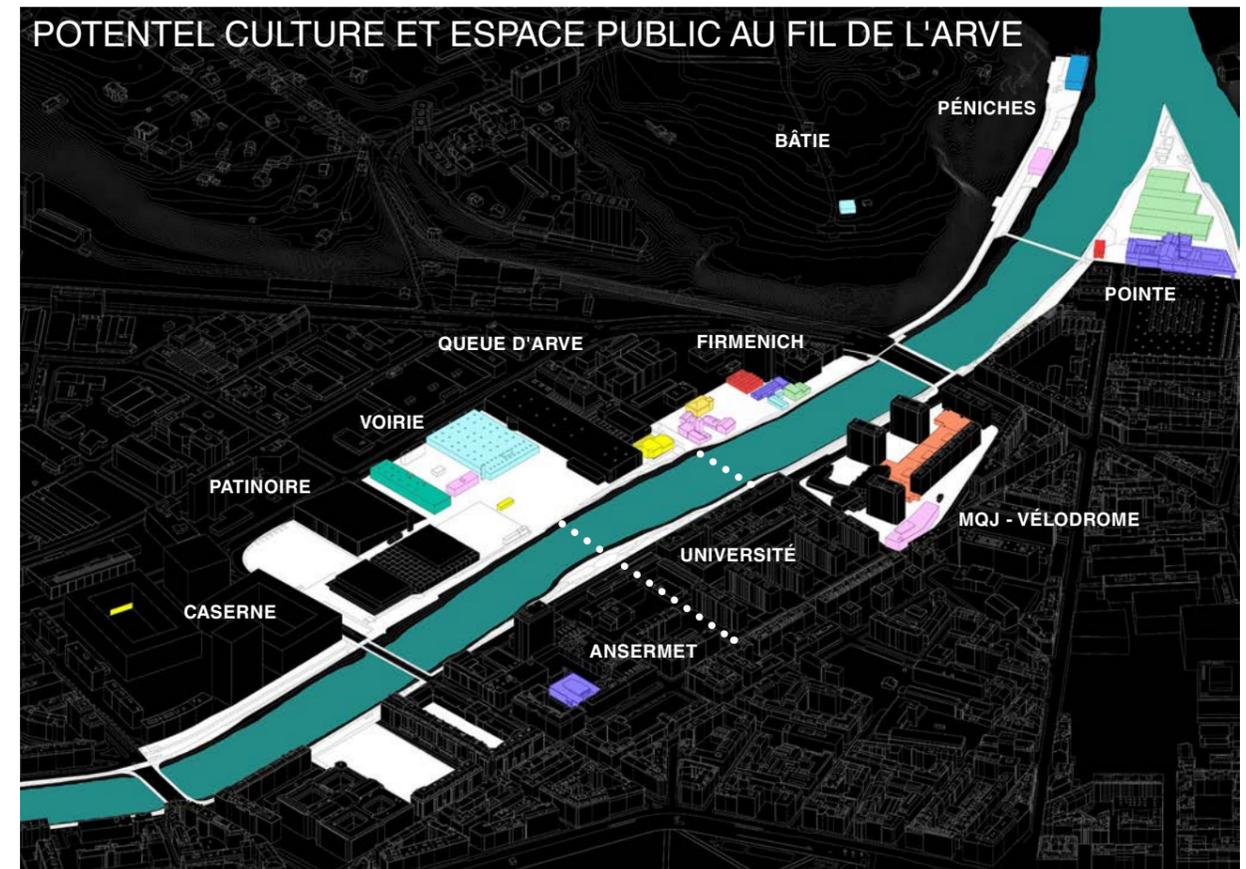
La démarche proposée se fonde sur l'observation, la compréhension et la prise en compte des qualités et des valeurs du lieu. Qu'il s'agisse de paysage, de végétations, d'usages, de vues, de sols, de sous-sol, ou de construction, l'existant est la structure préalable du Fil de l'Arve.

La démarche se situe dans un ajustement permanent entre d'une part, les forces de l'existant, et d'autre part, la nécessité de création d'un nouveau contexte et de nouveaux usages.

L'espace au sein duquel nous habiterons pendant les prochaines décennies est pour la plupart déjà construit. Ces territoires ne sont pas homogènes, ils sont en mutation progressive et souvent empreints de mixité. C'est le cas du Fil de l'Arve pour lequel, la stratégie pourrait être synonyme de transformation plutôt que de démolition.

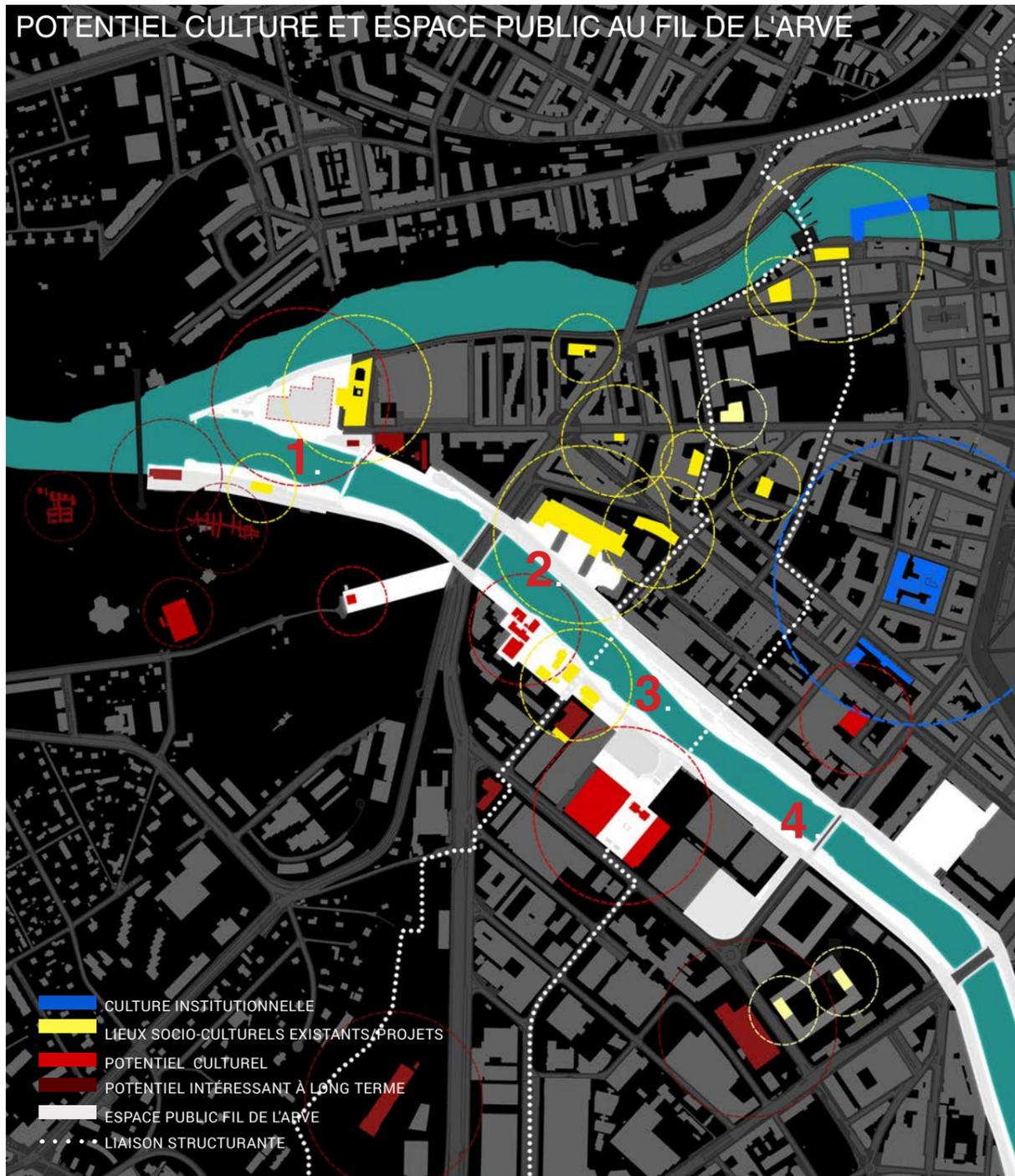
L'urbaniste Paola Viganò considère les territoires urbanisés comme des réservoirs d'énergie grise, comme des ressources ignorées des programmes environnementaux. Sa posture renvoie à une éthique du réemploi qui permet de s'inscrire dans l'histoire urbaine, dans un dialogue, plutôt qu'en rupture, en réinterprétant ce qui est déjà là plutôt que d'envisager la table rase. Les villes mêlent dans le même espace des climats et des paysages, des sociétés, des acteurs, des cultures, des histoires, des architectures, des diversités sociales, économiques et culturelles, qu'il s'agit d'apprécier pour les valoriser.

Dans le champs culturel, Patrick Bouchain, à qui l'on doit de nombreuses transformations de friches en « fabriques culturelles », voit également l'intérêt de « faire autrement et moins cher ». Transformer l'existant, l'inclure revêt une économie et une efficacité de fait. Il s'en explique : « Je suis contre la table rase et pour la transformation des choses qui existent. Pas pour tout garder sous prétexte que le passé est indispensable, mais pour le transformer et faire qu'il devienne contemporain. Longtemps, les architectes ont considéré que ce qu'on appelait la réhabilitation n'allait pas dans le sens de la modernité. Quand vous réhabili-



tez, réparez ou restaurez un bâtiment, vous avez comme interlocuteurs le futur usager ou le commanditaire. L'architecte qui est donc le transformateur, et aussi un troisième qui est le bâtiment existant qui se met sans cesse devant vous et vous dit: j'ai été construit avec tel matériau qui n'existe peut-être plus aujourd'hui, alors faut-il le garder, le remplacer ou le recycler? ».

A Genève et plus particulièrement dans le secteur urbain dense de la ville, le maintien et le développement des lieux de culture indépendante et émergente est lié à la présence ou non de surfaces bon marché, appropriables. Pour conférer une place à la culture émergente et indépendante la stratégie développée dans l'étude s'appuie sur les postulats suivants (voir chapitre 3.



Concept Fil de l'Arve pp.45-57) :

1. LE MAINTIEN DES ACTEURS ET DES LIEUX EXISTANTS LE LONG DE L'ARVE
2. LE RENFORCEMENT DE LA CULTURE INDÉPENDANTE ET ÉMERGENTE PAR LA MISE EN RÉSEAU DE NOUVEAUX LIEUX
3. LA MISE EN VALEUR DU PAYSAGE NATUREL ET POST-INDUSTRIEL
4. LE RECYCLAGE DE L'ARCHITECTURE INDUSTRIELLE ET MODERNISTE
5. L'ACTIVATION ET L'HYBRIDATION DES USAGES
6. LE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DANS LE TEMPS

La réflexion porte sur les deux rives simultanément pour que l'Arve devienne un espace de respiration, de socialisation et d'identité pour l'ensemble du PAV, de la ville et de l'agglomération (postulat 3). Le Fil de l'Arve se présente comme un parcours qui relie des parcs et des espaces publics innervant les nouveaux quartiers. Ce parcours sera ponctué par les lieux culturels existants (en jaune) ou des potentiels futurs (en rouge) regroupés en polarités mixtes (postulats 1, 2). Ces potentiels n'ont pas tous le même horizon temporel de réalisation (postulat 6), mais ils pourraient tous être utilisés de manière transitoire, certains être pérennisés, d'autres transformés. C'est la nouvelle valeur d'usage conférée par les usages transitoires qui permettra de justifier ou non leur pérennisation. Le recyclage peut dessiner une autre façon d'aménager et de programmer les lieux. C'est une stratégie qui offre des types d'espaces souvent non disponibles sur le marché, suscite l'expérimentation, tout comme une participation citoyenne concrète dans l'aménagement (postulat 4). La culture émergente et indépendante, quant à elle, articule et renforce la mixité des usages en faisant entrer la culture dans les nouveaux quartiers ou les zones (notamment industrielles) en transition (postulat 5). Elle contribue à faire naître un espace public avec des vocations diversifiées.

1. La polarité autour du Galpon - quai des Péniches - parc de la pointe de la Jonction - Prairie du Bois de la Bâtie et restaurant du Chalet
2. La polarité autour de Firmenich - Loup Parfumerie Gravière -Vélodrome
3. La polarité Queue d'Arve - Voirie - Université
4. La polarité Caserne - Arsenal - Patinoire - Piscine

CAMPUS MULTI-USAGE DE L'ARVE

UN ESPACE DES POSSIBLES POUR LA CULTURE ÉMERGENTE ET INDÉPENDANTE

«Pour éviter le risque d'étouffement, une ville se doit de gérer l'arrivée de ces investissements massifs et la rentabilité de l'espace qui est au cœur du processus de gentrification. Elle se doit de ménager des espaces non soumis à la loi du profit et de laisser des espaces vides, des respirations dans le paysage urbain» (Pattaroni, 2016, p. 9.)

Le projet de campus multi-usage de l'Arve s'inscrit dans la perspective de la mutation urbaine du PAV, mais aussi comme une réponse au processus de gentrification des quartiers Jonction-Plainpalais, qui connaissent une forte densification et pression foncière. Datant des années 50 (E. Martin, rapport 48), l'idée d'un campus universitaire au bord de l'Arve est réinterprétée comme un parc incluant des bâtiments abritant diverses fonctions publiques (généralement il s'agit de salles de classes et de recherche, bibliothèques, restaurants, résidences universitaires, complexes sportifs, espaces culturels, etc.). Le campus multi-usage de l'Arve :

- offre une structure paysagère et de mobilité douce à partir de l'Arve entre le viaduc ferroviaire et le pont des Acacias pour intensifier les liens entre les deux rives.
- englobe le projet culturel du Fil de l'Arve dans une vision urbaine plus large incluant à part égale les deux rives de l'Arve jusqu'aux boulevards urbains limitrophes : François Dussaud et Carl-Vogt
- met en évidence les potentiels d'évolution d'autres usages publics (sportifs, administratifs...) afin de renforcer la mixité du site tout en décloisonnant les publics et en hybridant les fonctions.

Le défi de toute stratégie d'aménagement consiste à organiser la complexité de l'environnement urbain dans un projet lisible. Le campus multi-usage de l'Arve répond à cet enjeu. Il considère le Fil de l'Arve, son paysage post-industriel et la diversité de la culture émergente et indépendante comme un levier identitaire et stratégique d'un projet plus vaste.





DÉVELOPPEMENT DANS LE TEMPS

A court terme, le Fil de l'Arve se développe à partir de la pointe de la Jonction et sur Firmenich, à la fois sur le plan des espaces publics, mais aussi des lieux culturels, en maintenant tout ou partie des « petits bâtiments industriels » de Firmenich. La coordination des différents usages prévus doit être examinée dans le cadre du MEP Pointe Nord, actuellement en cours. A court et moyen terme, la transformation du centre sportif de Queue-d'Arve (salle de 3500 places) et la démolition du Vélodrome (2025), permettent de créer un parc le long de l'Arve avec des usages sportifs libres et une nouvelle entrée au centre sportif, mais aussi de maintenir l'espace extérieur de la piscine en imaginant l'intensification des usages hivernaux (sauna par ex.). A moyen terme (2027 étant un délai susceptible d'évoluer), considérant l'hypothèse du déménagement de la Voirie acté au stade du PDQ PAV, de nouveaux lieux culturels, artisanaux et de sports urbains pourraient être créés transitoirement (voir chapitre 4. Une stratégie en 5 temps pp.59-89).

A plus long terme, différents scénarios sont envisageables sur le secteur de la Voirie. On peut imaginer que l'ensemble perdure et se transforme mêlant pratique sportive, culture et artisans. On peut imaginer que seule une partie des bâtiments de la Voirie (bâtiments du génie civil, administratifs, silo) soient maintenus pour des usages socio-culturels. Cette option illustrée dans l'image directrice ci-contre, a comme conséquence de modifier la configuration du parc prévue au stade du PDQ PAV et d'articuler deux espaces en quinconce, assurant ainsi une continuité entre le boulevard Dussaud et l'Arve, tout en maintenant le parc de la piscine extérieure. Parc et cour deviennent des espaces d'articulation et de rencontre entre les différents publics, sportifs (entrée grande salle), ceux de la culture, les promeneurs et les habitants du quartier, générant des espaces publics vivants en prolongement des activités intérieures (voir chapitre 5. Le campus multi-usage de l'Arve pp.91-101).

CONCLUSIONS ET SUITE

UN ESPACE DES POSSIBLES POUR LA CULTURE ÉMERGENTE ET INDÉPENDANTE



La spécificité de l'étude Fil de l'Arve réside dans l'exploration de l'existant comme base du projet de transformation de la ville. C'est la recherche d'un nouvel équilibre entre culture-nature, plein-vide, bâti-non bâti, ancien-nouveau, densité-conservation...

Pour pouvoir consolider la démarche, il nous semble que les approfondissements suivants sont nécessaires :

ARMATURE PUBLIQUE ET PAYSAGÈRE

La mise en valeur du Fil de l'Arve comme un espace public à vocation d'accueil socio-culturel n'est pas acquise si l'on considère les menaces qui pèsent sur le Galpon. Se superposent à la zone de verdure, des constats de nature forestière ainsi que des enjeux de protection des crues qui doivent être évalués finement.

- Développer à l'échelle du campus de l'Arve un projet d'espaces publics valorisant l'identité paysagère du lieu et son passé industriel : les deux passerelles MD, Voie Verte et ses connexions à la Bâtie, parcs et bâtiments préservés, le cours de la Drize, le Boulevard Dussaud, quai des Arénières et des Péniches. Il s'agit d'approfondir la question de la cohabitation des usages diurnes et nocturnes (dégradation, flux).
- Approfondir les possibilités légales d'ancrer ces usages en bordure de l'Arve dans cette séquence urbaine. La vocation d'accueil des publics du Bois de la Bâtie pourrait être étendue au bord de l'Arve.

SECTEUR BOIS DE LA BÂTIE

L'étude de valorisation du Bois de la Bâtie s'inscrit dans la visée du sentier culturel de l'Arve avec l'opportunité d'une "buvette culturelle" au coeur du parc (Chalet). Elle ne devrait pas forcément être saisonnière, compte tenu

de la fréquentation du bois à l'année et des besoins des acteurs (promeneurs, propriétaires de chiens, habitants, acteurs culturels, association de quartier, etc.).

- Les arguments financiers évoqués pour la démolition du Chalet risquent d'être ceux qui seront évoqués pour l'ensemble des bâtiments à recycler. Or la réhabilitation coûte toujours moins chère qu'une nouvelle construction quand il ne s'agit pas d'un bâtiment patrimonial. S'agissant d'affectation transitoire, une adaptation des normes est possible comme la Confédération le préconise dans son guide pour les affectations transitoires.

SECTEUR FIRMENICH

Evaluer les résultats du MEP en regard de la stratégie du recyclage et affectation transitoire.

- Le cas échéant : procéder à des arbitrages ou laisser ouverts les possibles en travaillant sur différentes temporalités.

SECTEUR VOIRIE-QUEUE D'ARVE

Par rapport à l'image directrice sportive de 2016, la stratégie proposée ici permet, outre une étape d'usage transitoire, la réalisation par étapes des principaux éléments du programme sportif (salle 4000 places et patinoire) avec des rocade imaginables pour la grande salle et les salles multisports.

Toutefois, l'étude du Fil de l'Arve en explorant la valeur d'usage de l'ancienne voirie avec des activités socio-culturelles et sportives diversifiées ouvre de nouvelles perspectives qui pourraient être testées dans une phase transitoire. Les études menées récemment par le service des sports de la Ville de Genève montrent que l'offre sportive est utilisée majoritairement par les hommes. Le fil de l'Arve pourrait être le lieu d'un projet pilote d'activités sportives mixtes (pratiques urbaines et libres, sport pour les femmes, etc.).

- Tester le programme sportif de l'image de 2016 sur la base de l'image directrice et vérifier ce qui pourrait être délocalisé, les synergies ou non

avec la culture.

- Envisager l'évolution du programme sportif en mettant l'accent sur les sports urbains (vélo-polo, skate, pratique libre, diversités des publics etc.), vérifier les synergies ou non avec la culture.

PLANIFICATION DES GRANDS ÉQUIPEMENTS

Il est certain que les bords de l'Arve ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins en équipement du canton. En conséquence, il est nécessaire d'élargir la réflexion.

- Sur la rive droite effectuer une image directrice du pôle des sciences qui notamment ménage des espaces ouverts pour les usagers du lieu et des quartiers.
- Rechercher d'autres possibilité foncière dans le PAV ou dans d'autres secteurs en mutation du canton.

Le maintien des acteurs culturels et le recyclage des structures identitaires du lieu par des usages transitoires et pérennes nécessitent de trouver de nouvelles marges de manoeuvre au sein des programmes projetés.

Le Fil de l'Arve a surtout besoin de temps et de l'espace pour expérimenter. Comme le dit Patrick Bouchain, le « Permis de faire, c'est la possibilité d'expérimenter avant d'être jugé. Essayer, et attendre les résultats pour statuer » (L'architecture doit s'inscrire dans l'expérimentation sur le temps long, interview France Culture, 02.06.2018).

2. DIAGNOSTIC DU SITE

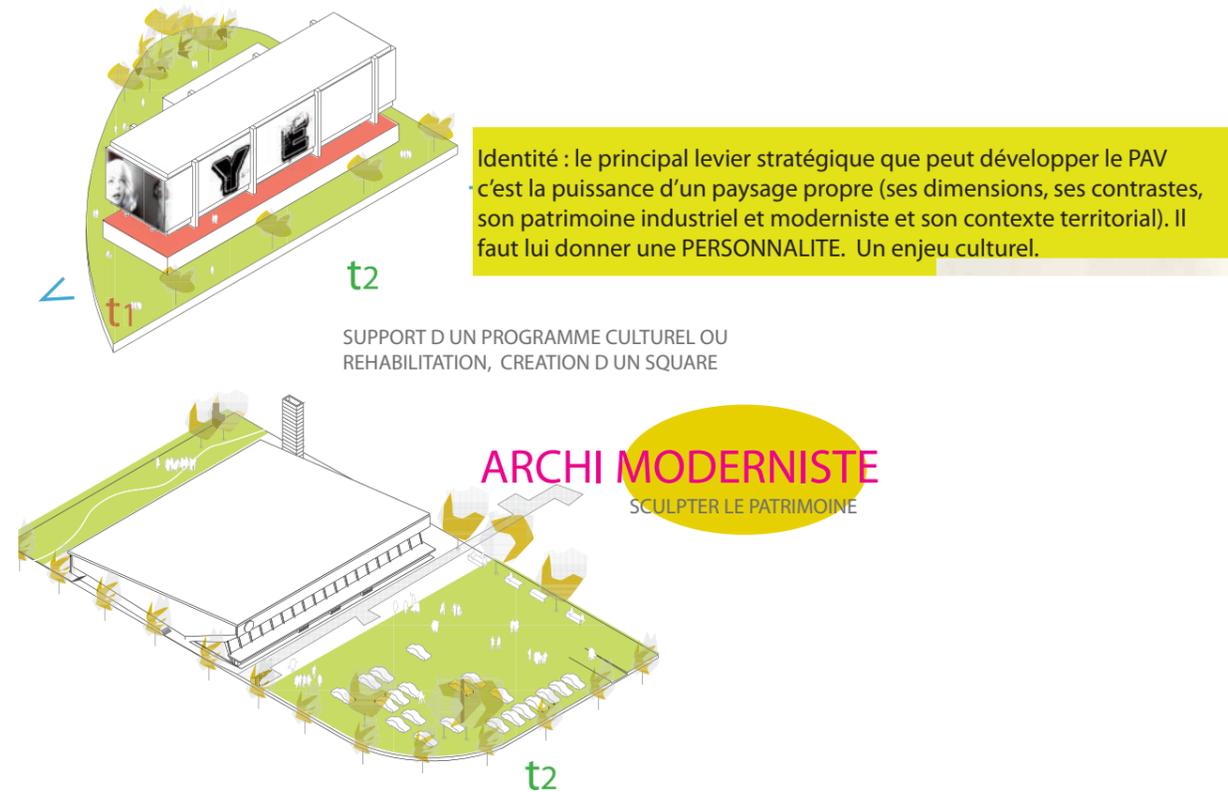
IDENTITÉS PUBLIQUE, PAYSAGÈRE ET INDUSTRIELLE





"Formation - transformation du territoire aux XIXe et XXe siècles", met en lumière l'évolution de cette portion de territoire jusqu'à nos jours en confrontant le cadastre napoléonien (en noir), la première édition du plan d'ensemble, établie entre 1935 et 1959 (en rouge) et le plan d'ensemble de 1990 (en jaune orangé)

INTRODUCTION AU DIAGNOSTIC IDENTITÉS PUBLIQUE, PAYSAGÈRE ET INDUSTRIELLE



Mandat espace public et mobilité, PAV, 2009, source : AWP, DALE

Si la transformation d'un territoire, par le biais de la densification, est une opération logique, le souci de garder des espaces libres, voire même d'en libérer certains, afin de compenser le déficit en espaces publics du secteur l'est également, tout comme celui d'y intégrer certaines oeuvres architecturales existantes remarquables. Un dialogue est donc à établir, dans le cadre de toutes les opportunités de création d'espaces publics, par la réévaluation des éléments bâtis singuliers, des cheminements, parcelles et mouvements de terrain, constitutifs de la richesse naturelle passée du site et témoins de son activité.

RECONVERSION D'UN SITE INDUSTRIEL

Certaines études menées dans le cadre du projet PAV ont tout particulièrement bien identifiés les enjeux culturels du site. Le mandat sur les « espaces publics et la mobilité » (AWP, 2009) a mis en évidence l'enjeu culturel et identitaire lié à la mise en valeur du paysage et du patrimoine industriel et moderniste. L'étude historique et patrimoniale du Secteur Praille-Acacias-Vernets, élaborée par le Service des monuments et des sites (DCTI, 2007), formule avec beaucoup de précision les enjeux de ce secteur déjà urbanisé et sa transformation progressive. Nous retranscrivons une partie des arguments tirés de l'avant-propos :

L'attention portée au patrimoine industriel n'est pas nouvelle. Elle remonte au début des années 1970, éveillée par le spectacle de bâtiments et de sites entiers, dont l'abandon a été imposé par l'obsolescence des équipements et les plans de restructuration de l'industrie européenne. Ces lieux délaissés ont soudain mis en évidence l'existence d'un paysage industriel autant qu'urbain, révélant l'importance de notre culture industrielle et technique.

La réaffectation de ces friches s'est imposée comme un moyen de préserver la mémoire de certaines étapes de notre culture mais aussi et surtout comme une opportunité de tirer parti de la richesse spatiale et formelle d'une architecture aux qualités esthétiques souvent remarquables. Les exemples de reconversions réussies de sites industriels historiques sont innombrables, offrant une structure d'accueil à une grande diversité de programmes.

Loin d'être à l'abandon, la zone industrielle Praille-Acacias, créée dans les années 1960, est un secteur de production très actif, où l'on compte près de 20'000 emplois sur 240 hectares. C'est néanmoins une « reconversion » qui doit aujourd'hui être envisagée, afin d'ouvrir cette zone spécialisée à d'autres affectations et activités urbaines en raison de sa proximité au centre-ville.

La lecture des valeurs patrimoniales d'un secteur à vocation industrielle aussi vaste est une démarche nouvelle et complexe. (...) Une constante est inhérente à l'ensemble de ces études : la lecture minutieuse du site, qui est un exercice indispensable pour mettre en évidence sa qualité et sa singularité. Un va-et-vient entre le terrain et les archives s'impose donc, soit à partir de représentations du passé, afin de suivre le fil des transformations successives, soit en décelant

INTRODUCTION AU DIAGNOSTIC IDENTITÉS PUBLIQUE, PAYSAGÈRE ET INDUSTRIELLE

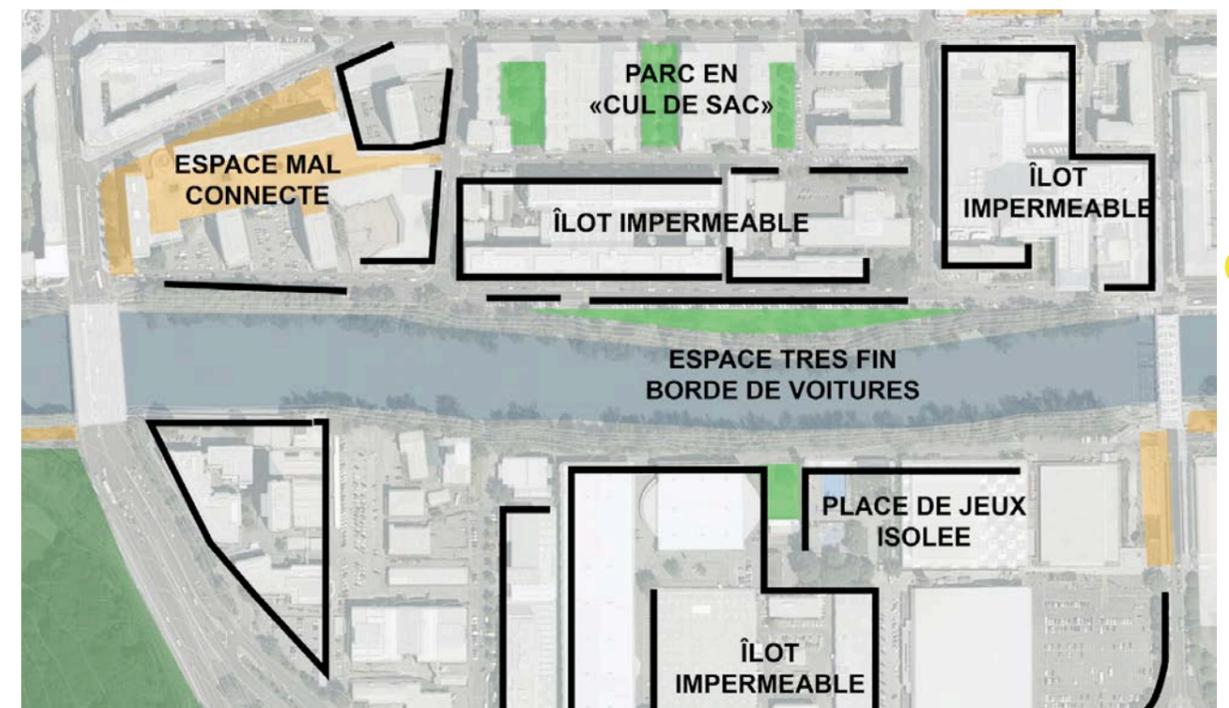
des permanences dont il s'agit de comprendre le sens. Le plus souvent, ces deux recherches sont menées conjointement. Elles visent à redécouvrir le lien logique entre l'évolution du territoire et l'apparition du bâti.

Avec le temps, l'importance accordée à la mémoire architecturale, sociale ou technique du patrimoine bâti évolue forcément. Dans le cas de bâtiments industriels, la question de l'obsolescence est omniprésente, et avec elle, surgissent les notions de restauration, de transformation et de reconversion. Afin de procéder à une évaluation et définir d'éventuelles mesures de protection, l'outil du recensement est nécessaire, tout en prenant en considération le fait du changement d'usage.

Les espaces à vocation industrielle ont comme particularités d'être ceux du travail, de la circulation des matières. A la fois ancrés dans un lieu et éphémères, en raison du renouvellement fréquent des processus de fabrication, ces espaces ont, dans la plupart des cas, marqué l'environnement par leur activité. La modification du paysage est directement liée au fait industriel et la présence de remblais et de canaux permet l'analyse de la logique des processus de fabrication. Ces transformations du paysage sont le résultat de relations dont les implications ne se limitent plus seulement aux abords d'un site, mais s'étendent aujourd'hui parfois bien au-delà. Si auparavant dans un cadre pré-industriel, les limites étaient celles d'un bassin versant et de ses moulins, aujourd'hui le critère d'accessibilité définit l'articulation d'espaces de production avec les routes et les voies ferrées dans des relations lointaines.

La lecture du site Praille-Acacias révèle, sous le sol goudronné, la canalisation de la Drize et de l'Aire ainsi que les remblais et les nivellements dictés par l'installation du rail. La géométrie des lignes d'implantation dominantes, orientées nord-sud, résulte des grands projets de desserte fluviale pour lesquels Genève s'est passionné dans les années trente ; la rencontre entre les voies planifiées à différentes époques (route des Acacias en 1878 et route des Jeunes en 1936) et les anciens tracés. Prés et cultures maraîchères ont offert un terrain pratiquement vierge de constructions, sur lequel les installations industrielles ont pu s'implanter selon leur logique propre tout en se distinguant les unes des autres par une architecture singulière.

La zone industrielle Praille-Acacias est une création des années soixante. Elle illustre le principe du zoning, outil d'aménagement articulé sur la spécialisation des quartiers, issu des utopies sociales du début du XIXe siècle. Organisée en fonction des exigences de production, elle se distingue par une juxtaposition d'espaces cloisonnés, où s'expose une architecture souvent novatrice, lieu d'expérimentation de formes et de matériaux nouveaux.



Un secteur cloisonné, source : CAS, 2017

QUEUE D'ARVE Exprime la forme du terrain, soit l'allongement, en l'occurrence la presque île encadrée par l'Aire et l'Arve près de leur confluent (Arve et Aire dérivent de la racine celtique ar ou al signifiant fleuve. (J-F Rouiller, 1961, Toponymie genevoise)

1960



UNE GÉOGRAPHIE CONTRASTÉE

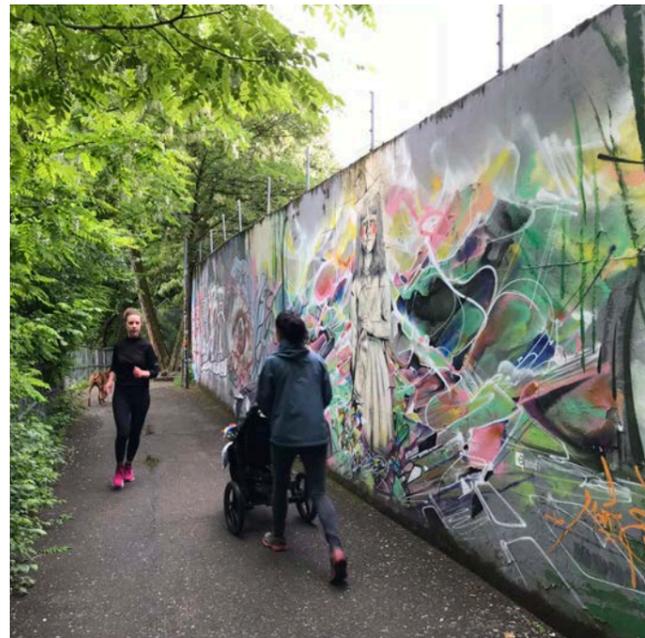
S'INSCRIRE DANS LE MOUVEMENT DU LIEU : ENTRE FLEUVE ET MORAINES



- UNE TOPOGRAPHIE CONTRASTÉE : FA-LAISE- PLAINE
- UN FLEUVE DE MONTAGNE AVEC DES CRUES
- UNE VÉGÉTATION CONCENTRÉE SUR LES BORDS DU FLEUVE ET LES BOISEMENTS DE LA BÂTIE
- UN ESPACE DE DÉLASSEMENT VITAL POUR LA JONCTION ET LE PAV
- DES PRATIQUES SPORTIVES LIBRES EN LIEN AVEC L'ARVE ET LE RHÔNE
- UN ESPACE D'EXPRESSION POUR LA JEUNESSE
- UN CLIMAT TEMPÉRÉ GRÂCE À L'ARVE

DES USAGES ET UN PAYSAGE TRÈS DIVERSIFIÉS

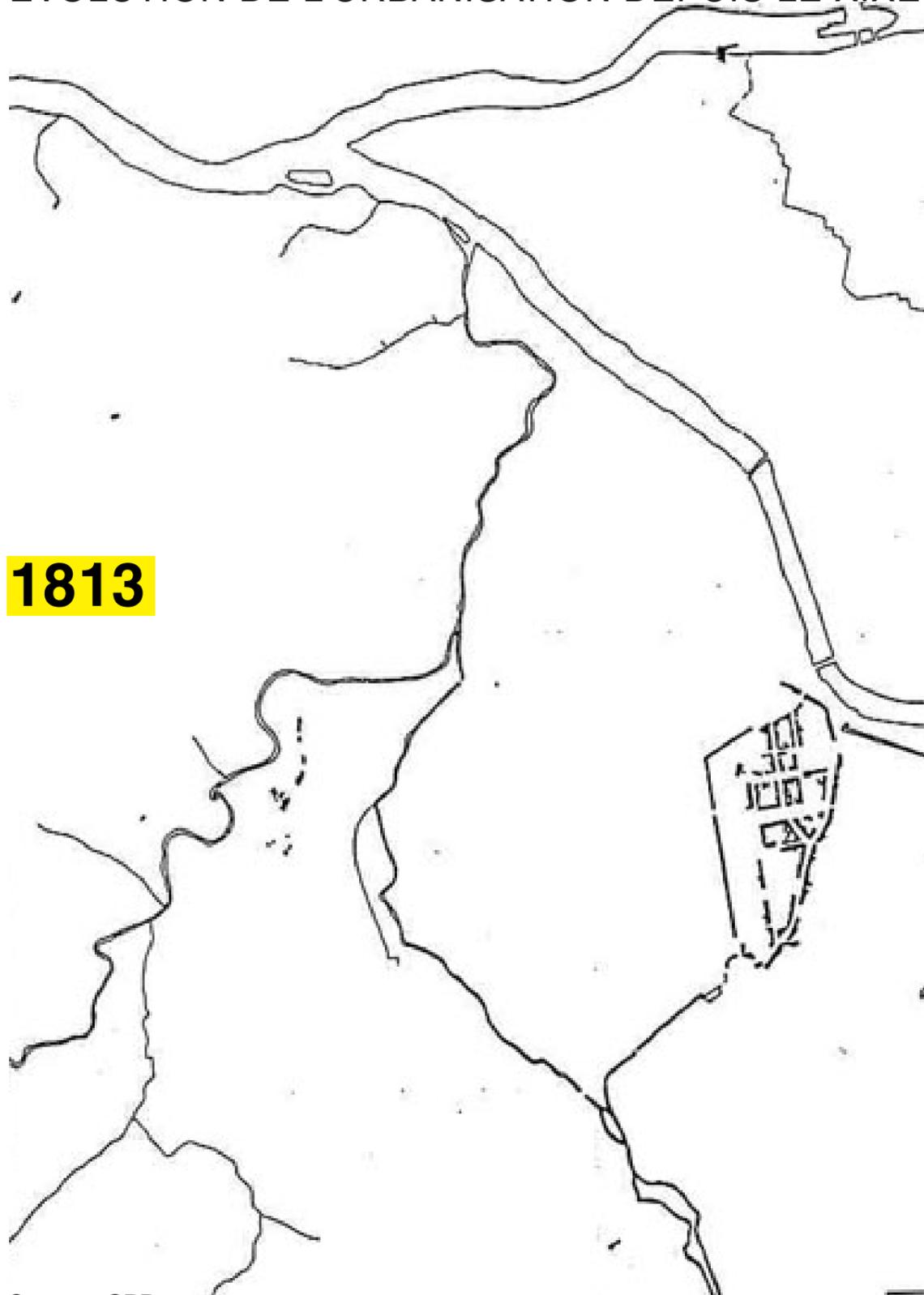
UNE RESPIRATION DANS LA VILLE



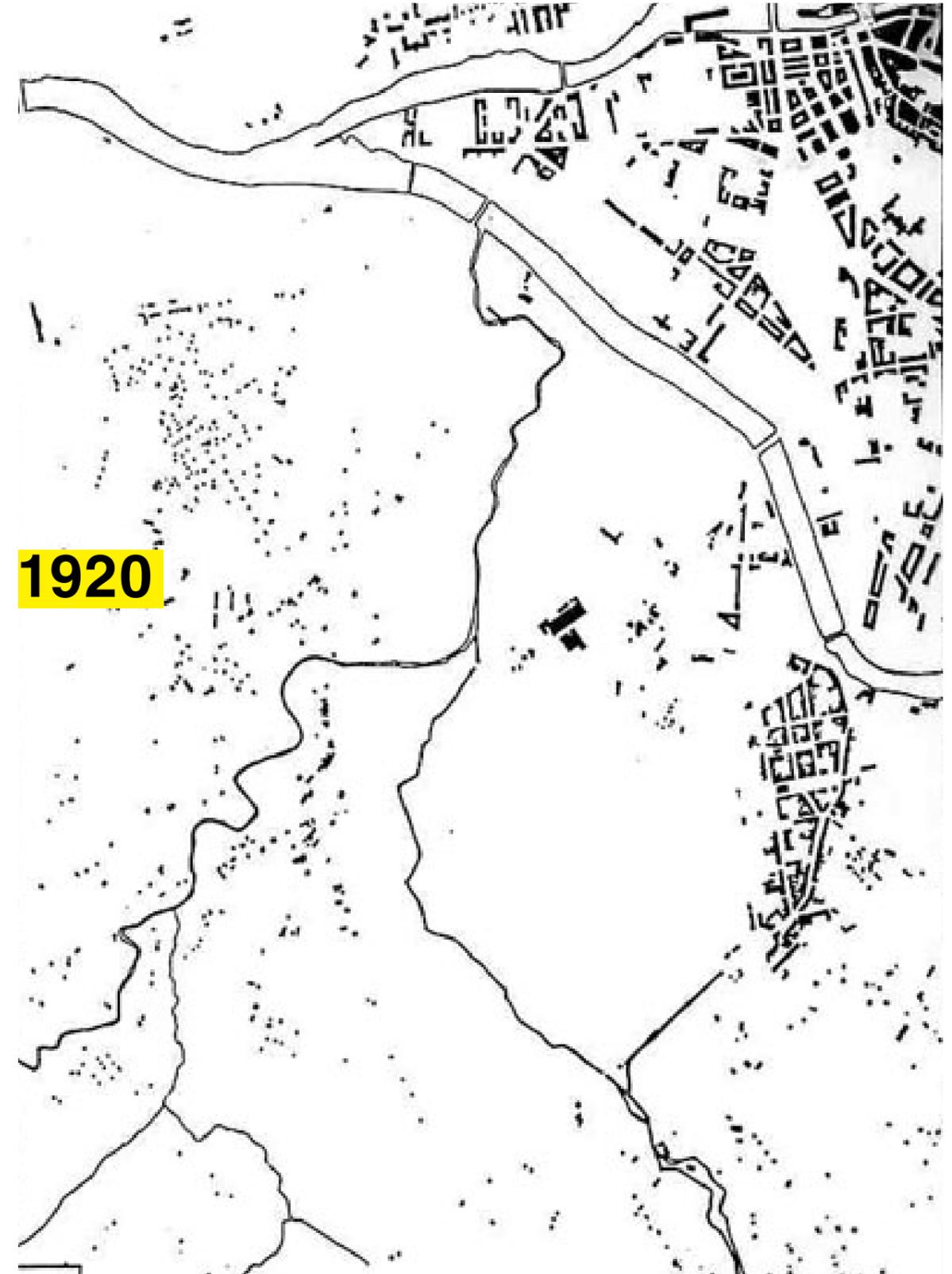
Usages sportifs (course, pêche, canoë, etc.), délassement, culturels, expressifs, festifs (diurne et nocturne), photos: msv

S'INSCRIRE DANS LE MOUVEMENT DU LIEU

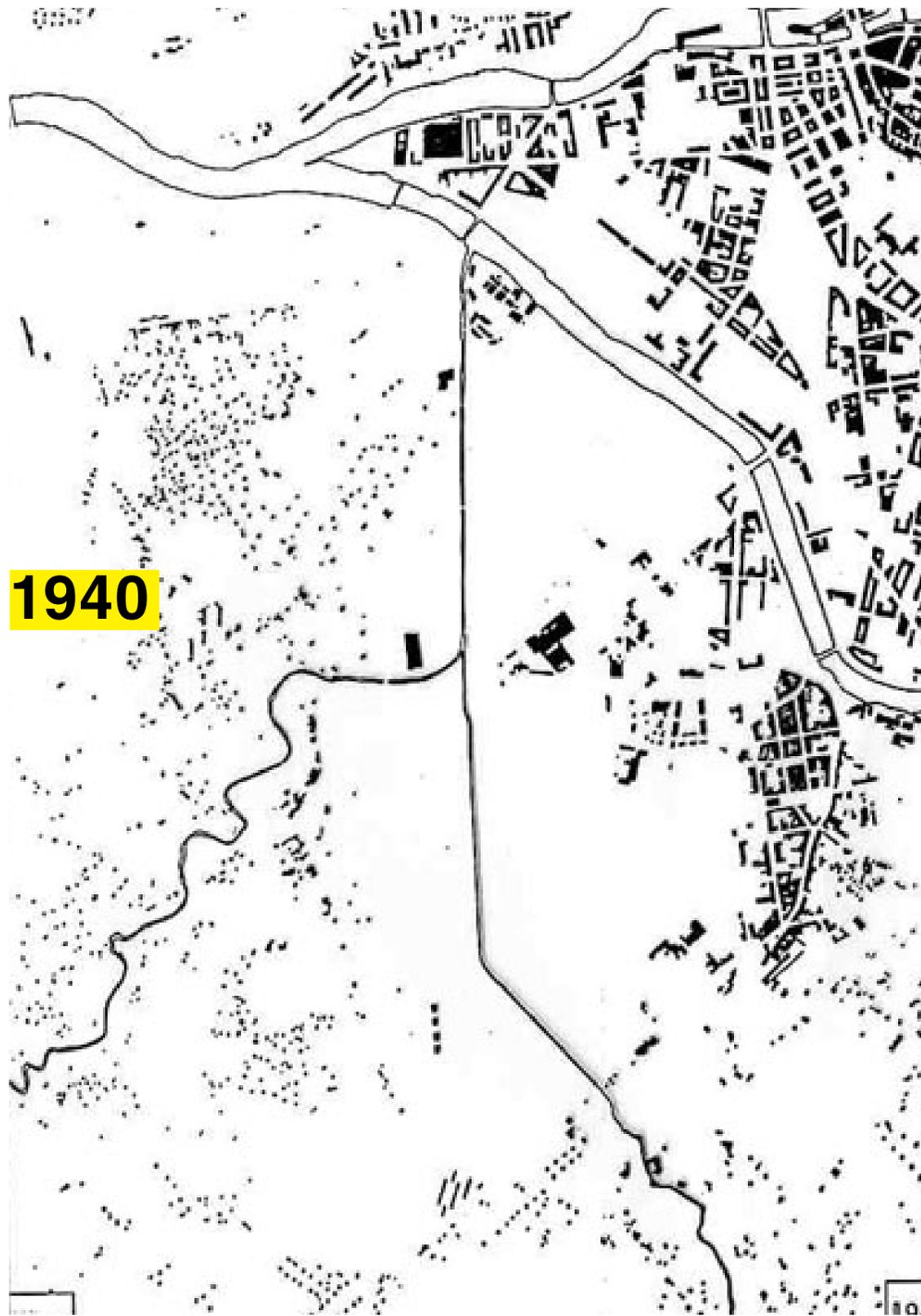
ÉVOLUTION DE L'URBANISATION DEPUIS LE XIXE SIÈCLE



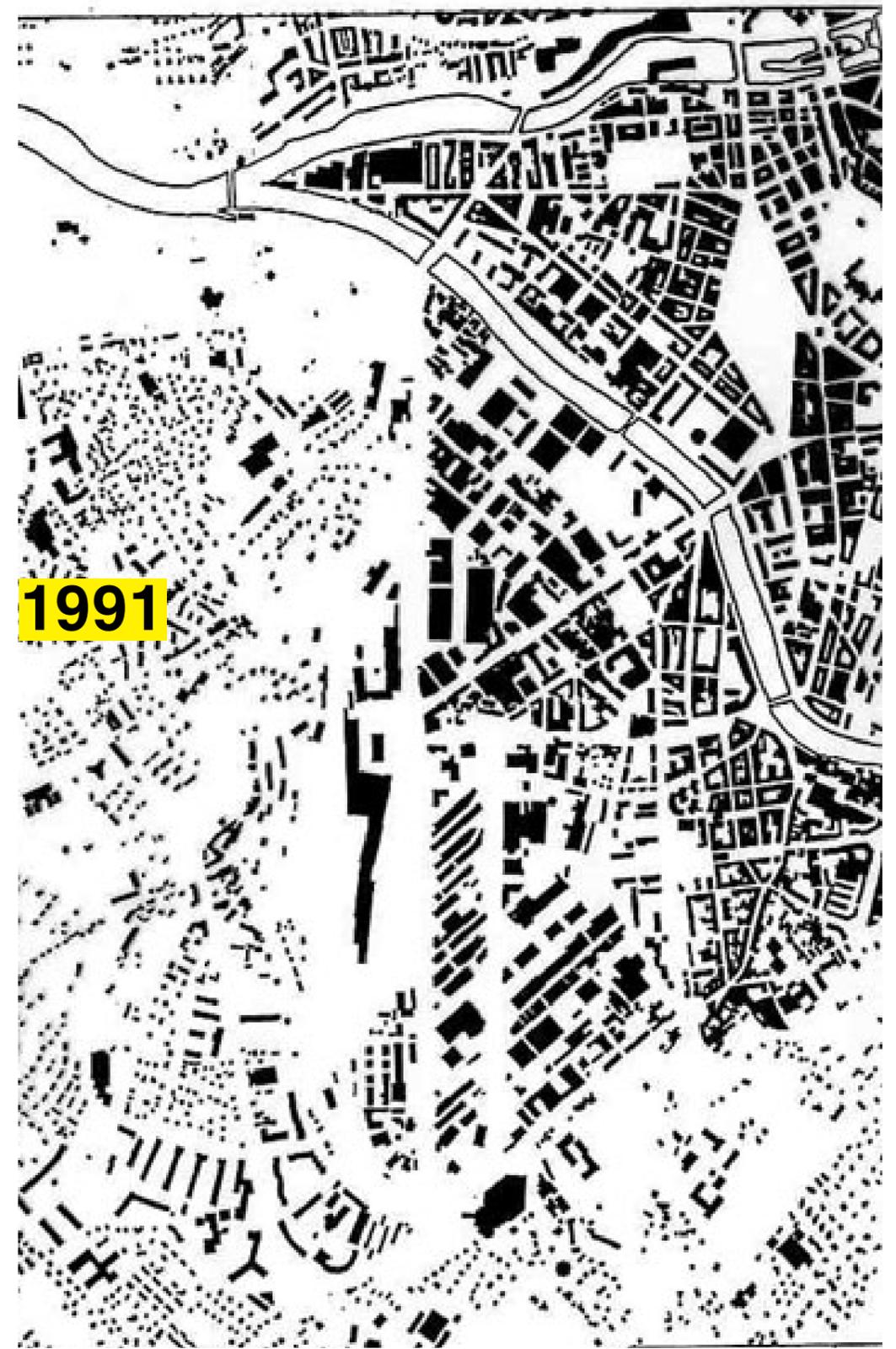
28 **1813**



1920



1940

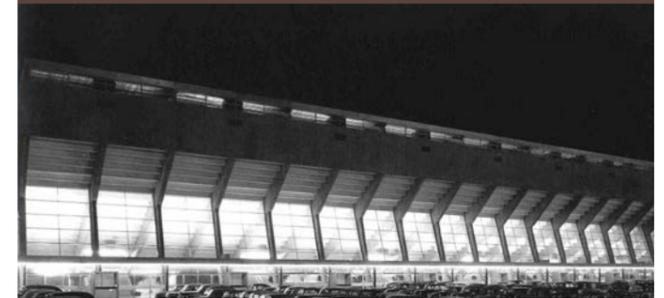
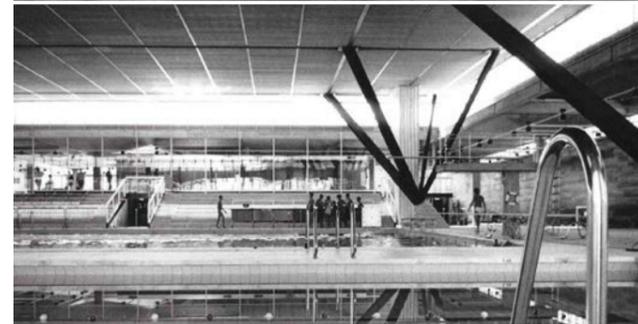


1991

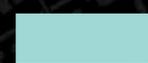
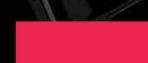
UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE FORTE

PATRIMOINE MODERNISTE ET INDUSTRIEL ET POTENTIELS DE RECYCLAGE

30

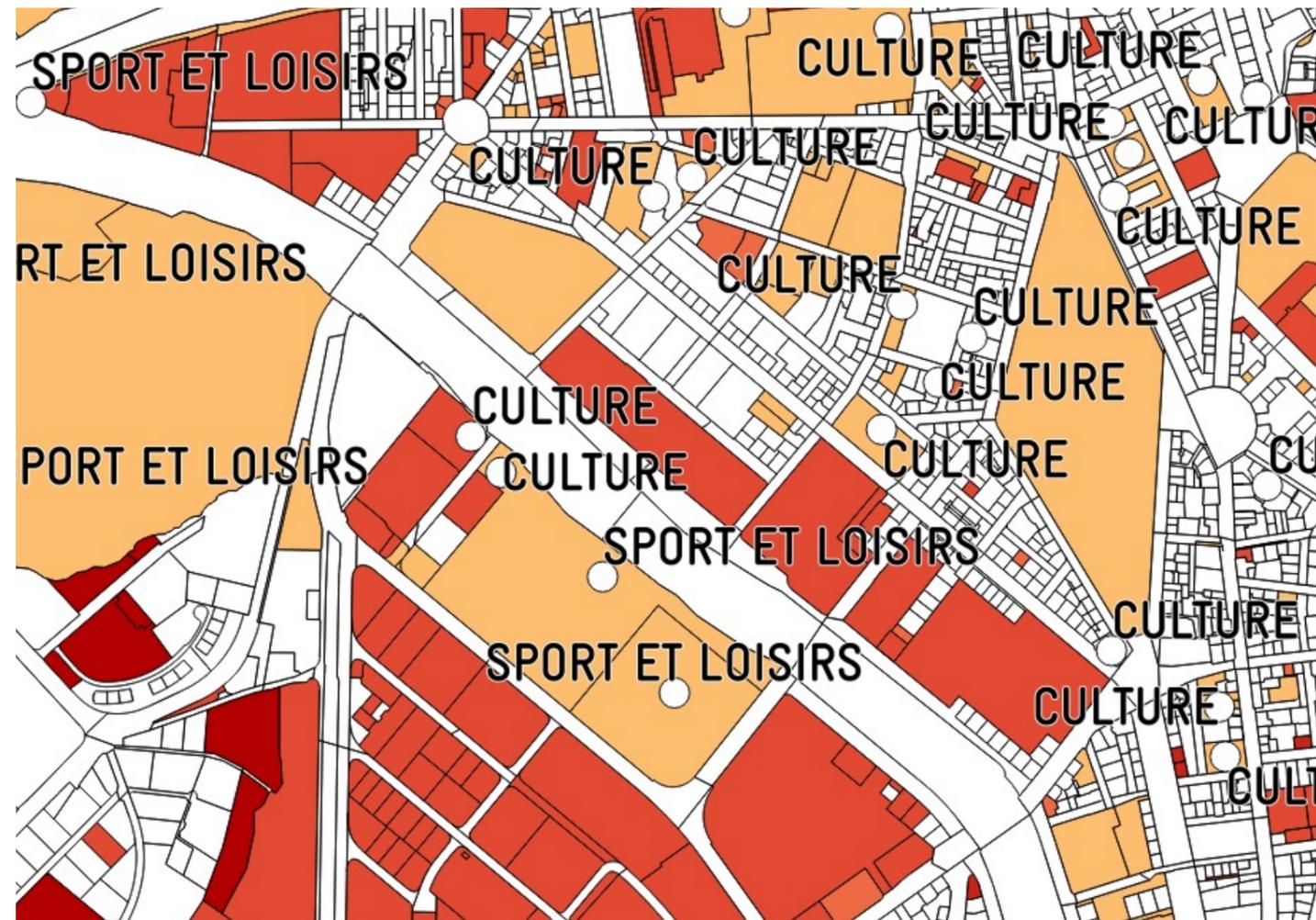




-  POTENTIEL DE RECYCLAGE CULTURE ET ESPACE PUBLIC
-  DPS PATRIMOINE INDUSTRIEL
-  DPS BÂTIMENTS 1976-2000
-  DPS BÂTIMENTS 1919-1975
-  DPS ENSEMBLE
-  DPS RECENSEMENT HONEGGER

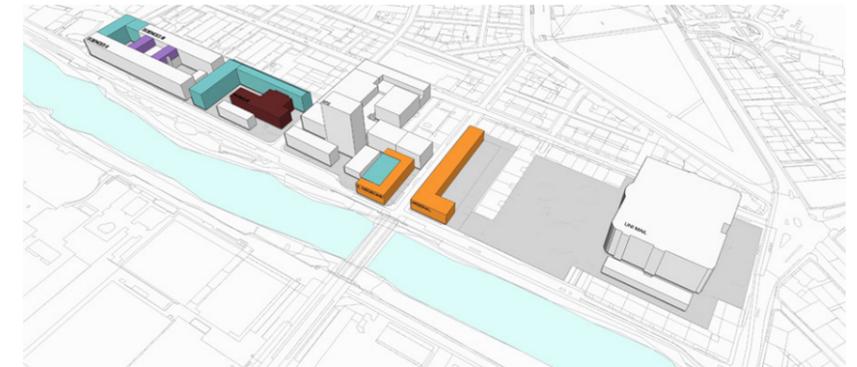
DE GRANDS ÉQUIPEMENTS PUBLICS AU COEUR DE LA VILLE

PÔLE DES SCIENCE : PAS DE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT PRÉVU DANS LE PAV

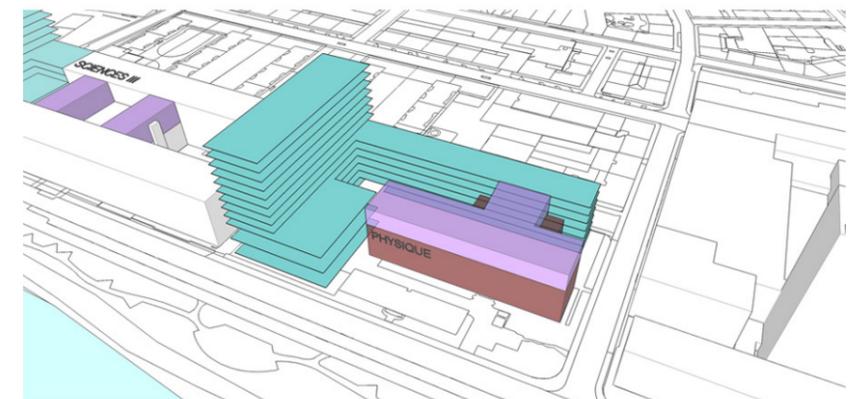


Etat de la propriété. En rouge : Etat de GE. En orange : VDG. Source : sitg

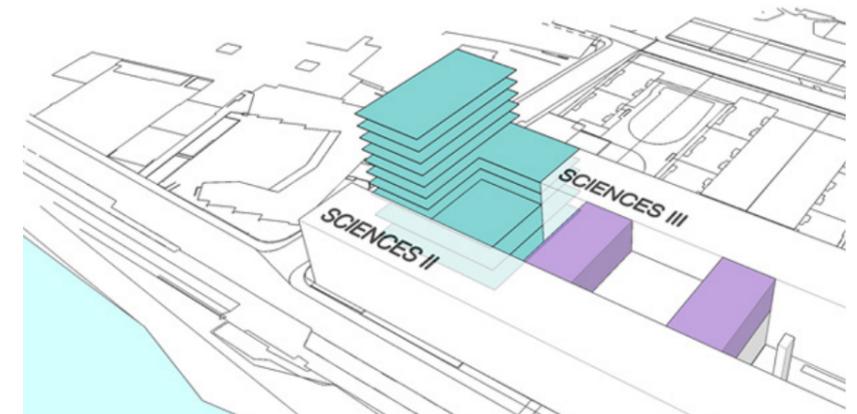
- FONCIER PUBLIC IMPORTANT
- EXTENSION DU PÔLE UNIVERSITAIRE DE PART ET D'AUTRE DE L'ARVE SELON PDCN : A CE STADE PAS DE RÉSERVE FONCIÈRE CLAIREMENT IDENTIFIÉE RIVE GAUCHE.
- DENSIFICATION UNIVERSITÉ RIVE DROITE SANS DÉGAGEMENT ET HORS GABARITS, ALORS QUE LE SITE ACTUEL N'OFFRE PLUS D'ESPACE POUR DES ROCADES /TRAVAUX



Projet de densification de l'Université Science 2 et 3. Source : Etat de Genève, internet



Des gabarits hors-norme générant des ombres portées sur les préaux de l'école Cité Jonction et une absence de perméabilité et d'espace public. Source : Etat de Genève, internet





PÔLE TPG

PÔLE DES SCIENCES

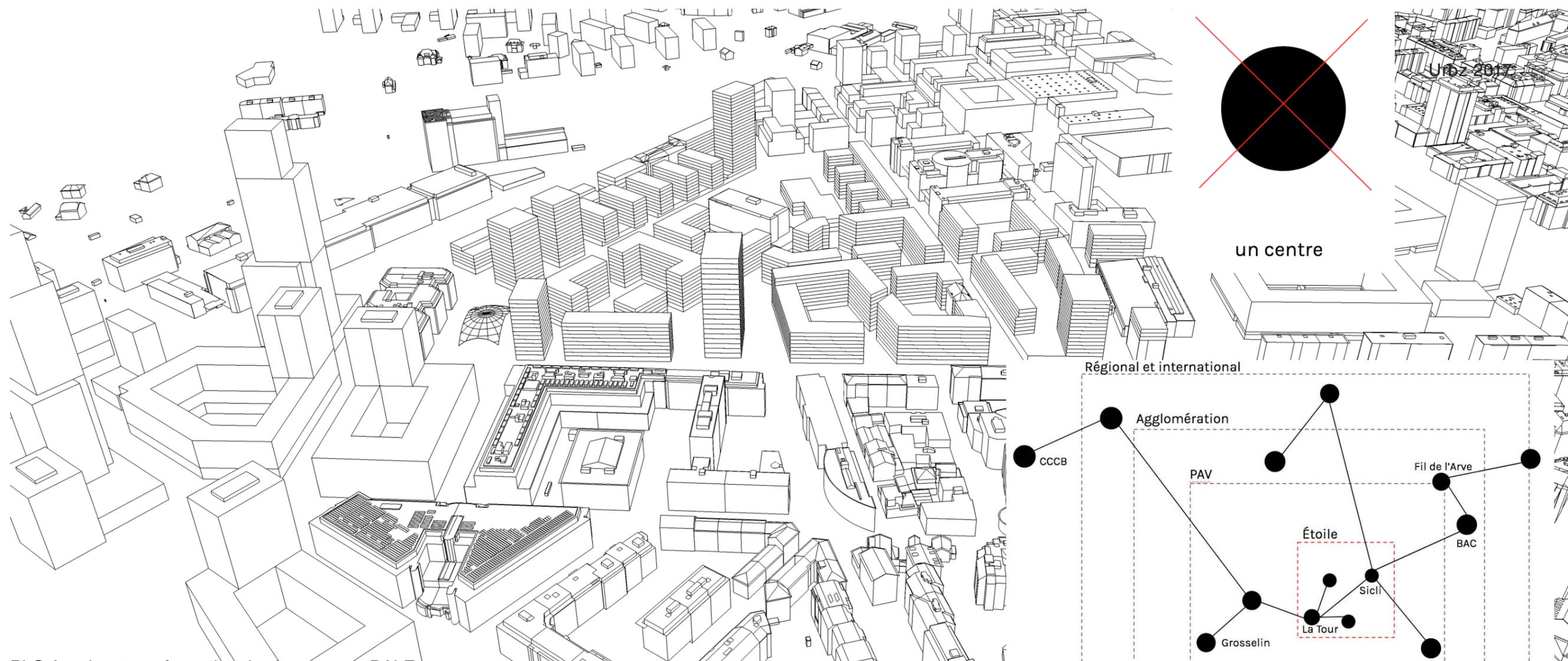
PÔLE SPORT ET VOIRIE VDG

-  PÉRIMÈTRES PLQ PAV
-  ÉQUIPEMENTS SPORTIFS VDG
-  UNIVERSITAIRES ET ÉCOLE SPÉCIALISÉE
-  ÉQUIPEMENTS LOGISTIQUES
-  MAILLE PIÉTONNE

GRAND PROJET PAV

DES ENSEMBLES URBAINS PRIVILÉGIANT LA DÉMOLITION/RECONSTRUCTION

34



PLQ Acacias : transformation du site, source : DALE

- POTENTIEL CULTUREL : PLQ CASERNE (1300 M²)

- SELON L'ETUDE D'OPPORTUNITÉ POUR UN CENTRE CULTUREL PLURIDISCIPLINAIRE À L'ÉTOILE ET PLUS LARGEMENT DANS LE PAV, LA CULTURE DOIT S'ORGANISER EN RÉSEAU SOUS FORME DE CONSTELLATION (DPAV- DALE/OCCS-DIP/ VDG/LANCY/CAROUGE URBZ 2017).

JONCTION
+ 400 LOGEMENTS
D'ICI FIN 2018

FIRMENICH
MEP POINTE NORD
THEATRE DU LOUP
PARFUMERIE
90'000 M² D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS
CULTURE ?

PARC DES SPORTS
CULTURE ?

PLQ ACACIAS 2
+1.300 LOGEMENTS
1 ÉCOLE
SURF. ÉQUIPEMENT À DEFINIR

CASERNE DES VERNETS
+1500 LOGEMENTS
2.000 m² ÉQU.DIVERS
1.300 m² CULTURE (ARVe)
1 ÉCOLE/1 MQ

PLQ ACACIAS 1
+2.500 LOGEMENTS
4.000 m² SBP VOIRIE
4.000 m² ÉQU. DIVERS
1 ÉCOLE

PAV
ACACIAS-ÉTOILE
+7400 LOGEMENTS

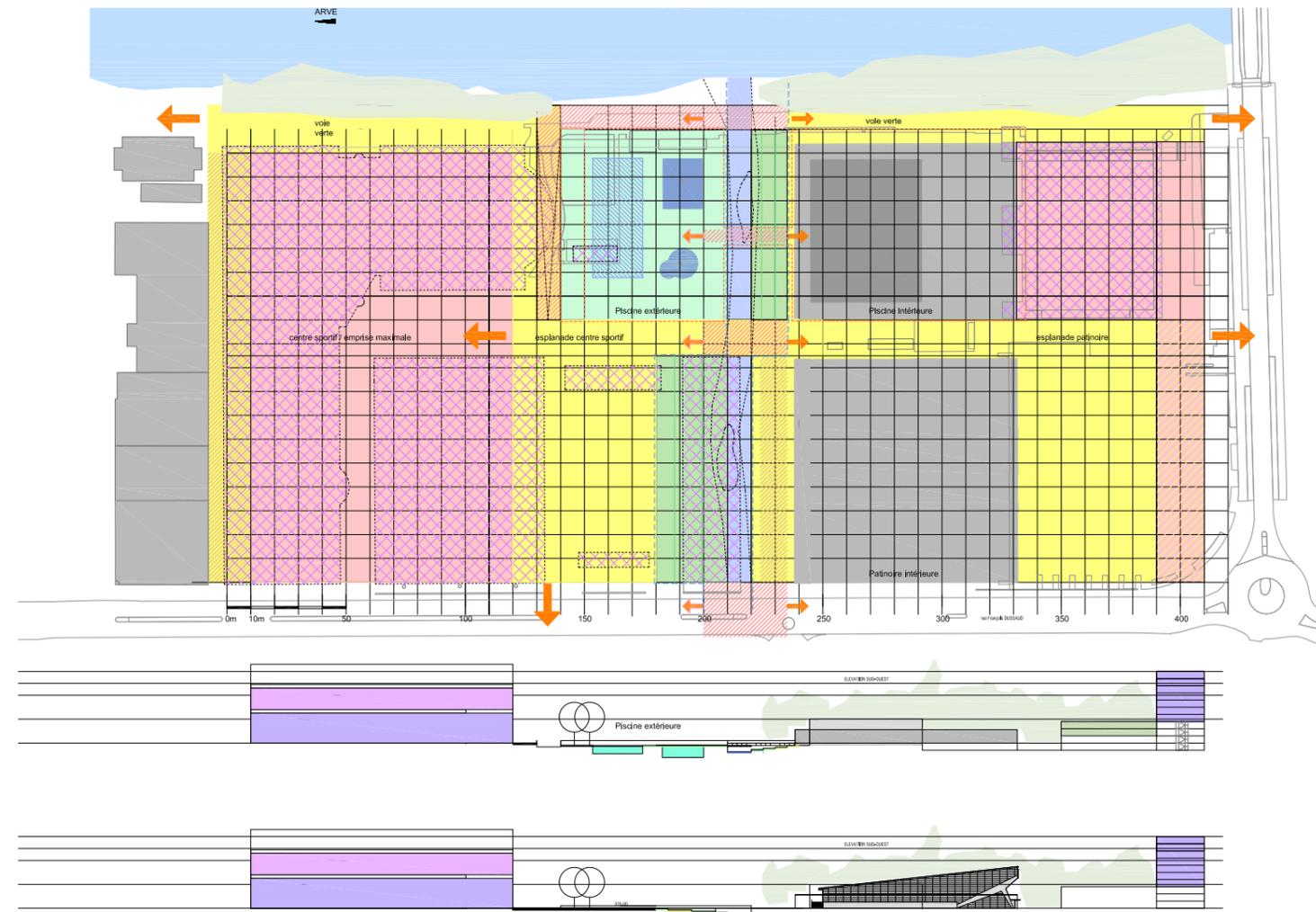
ÉTOILE
24.000 m² ÉQU. PUBLICS
(PALAIS DE JUSTICE)
6.000 m² CULTURE
PLUS ?

— VOIE VERTE/PROJET
— VOIE VERTE/BLEU/PROJET

PARC DES SPORTS EN PROJET

DENSIFICATION DU SITE SPORTIF

36



VERNETS QUEUE D'ARVE

PARC DES SPORTS
principe d'aménagement

VdG / DAC /SU
e: 1/2000

- constructions existantes conservées
- constructions dont la démolition est envisagée +- long terme
- surface logistique
- zone constructible (programme équipement sportif)
- dégagement (surface plane)
- zone "terrasses / rivière" + sports extérieurs
- rivière (S1)
- pont
- zone piscine extérieure
- projet bassin piscine extérieure
- emprise "rivière"
- emprise piscine intérieure / extérieure

- À COURT TERME : RECONVERSION PROGRESSIVE DU CENTRE SPORTIF AVEC UNE SALLE DE 3500 PLACES SELON PLAN DIRECTEUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS 2017-2030

- A MOYEN TERME : DÉPART VÉLODROME EN 2027

- À LONG TERME : CRÉATION D'UN NOUVEAU CENTRE SPORTIF AVEC SALLE 4000 PLACES ET PATINOIRE

- RELOCALISATION DE LA VOIRIE SELON PDQ PAV : HYPOTHÈSE PRÉVUE AU CAMEMBERT ET LE LONG DE LA ROUTE DES JEUNES



PARC DES SPORTS

- VOIE VERTE/PROJET
- ESPACE PUBLIC/SPORT URBAIN
- POTENTIEL SPORTIF
- VOIE VERTE/BLEU PROJET
- CONNECTION MD/PROJET
- ESPACE ET PARC PUBLIC

CULTURE INDÉPENDANTE / ÉMERGENTE

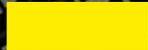


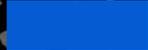
- BORD DE L'ARVE : TROIS THÉÂTRES AU FIL DE L'ARVE ET UN LIEU NOCTURNE
- USAGE CULTUREL TRANSITOIRE : 3, SENTIER DES SAULES, GRAVIÈRE, GALPON.
- LA GRAVIÈRE : SEUL ÉTABLISSEMENT FESTIF NOCTURNE PRÉVU DÉMOLI ET DÉPLACÉ
- PROJET EN COURS : CASERNE (1300 M²)

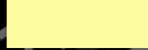
- BORD DU RHÔNE : PATRIMOINE INDUSTRIEL PARTICIPANT À L'OFFRE CULTURELLE INDÉPENDANTE / ÉMERGENTE
- PRINCIPALEMENT DES BÂTIMENTS RECYCLÉS ET MIS À DISPOSITION DES ACTEURS

CULTURE INDÉPENDANTE / ÉMERGENTE



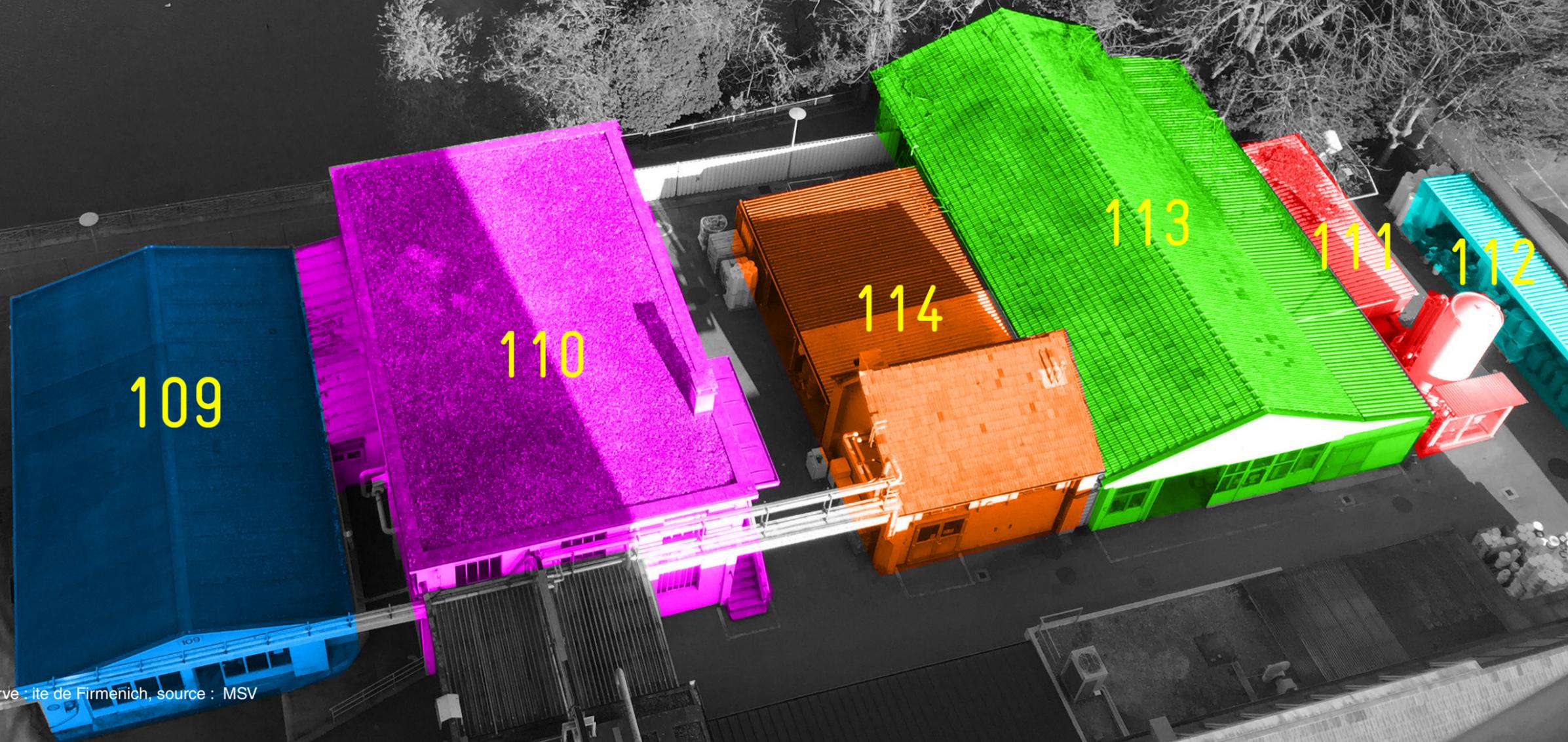
 LIEUX CULTURELS INDÉPENDANTS/ÉMERGENTS

 CENTRE DE LA CULTURE

 LIEUX CULTURELS EN PROJET

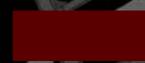
POTENTIELS DE RECYCLAGE

- POTENTIEL CULTURE-NOCTURNE DANS LA CITERNE DU BOIS DE LA BÂTIE : AUTORISATION DÉLIVRÉE, MAIS INVESTISSEMENT IMPORTANT 7 MIO
- POTENTIEL DE RECYCLAGE IMPORTANT DANS LE SECTEUR DE L'ARVE
- LES POTENTIELS DE RECYCLAGE NE SONT PAS PÉRENNES/USAGES TRANSITOIRES : CF. DIVERSES PLANIFICATIONS PAV ET VDG



POTENTIELS DE RECYCLAGE



-  BÂTIMENTS/SITES POTENTIELS RECYCLABLES
-  BÂTIMENTS/SITES RECYCLABLES À LONG TERME

CULTURE NUIT

FIL DE L'ARVE

FITNESS

GRAVIÈRE

PARFUMERIE

PATINOIRE
EQUIPEMENT
SPORTIF

AUDIO CLUB

UNIMAIL

RUE DE L'ECOLE DE MEDECINE

ÉTOILE

BYPASS

MOTEL CAMPO

PAV BAR

PRAILLE-OUEST

LES WAGONS

LA PRAILLE CINÉMA -LOISIR

STADE DE GENÈVE

VILLAGE DU SOIR

★ CULTURE NUIT

SPORT NUIT

LOGISTIQUE NUIT



3 PÔLES ACTIVITÉS CULTURELLES ET NOCTURNES EN PROJET

CONCLUSIONS DIAGNOSTIC

- PÉRIMÈTRE CENTRAL AU COEUR DE DEUX QUARTIERS UR-BAINS
- PÉRIMÈTRE AVEC DES CARACTÉRISTIQUES UNIQUES/ RARES/ PROPICES AU DÉVELOPPEMENT D'UN SENTIER CULTUREL
- SENTIER CULTUREL POSSIBLE DE MANIÈRE TRANSITOIRE EN MIXITÉ AVEC D'AUTRES USAGES
- À LONG TERME, LES PLANIFICATIONS EN COURS NE PER-METTENT PAS DE PÉRENNISER LE SENTIER CULTUREL NI LA CONSTITUTION D'UN ESPACE PUBLIC GÉNÉREUX LE LONG DE L'ARVE
- MOYENNANT DES ADAPTATIONS DES PLANIFICATIONS EN COURS CERTAINS POTENTIELS POURRAIENT ÊTRE PÉRENNISÉS

3. CONCEPT FIL DE L'ARVE

UNE PLACE POUR LA CULTURE ET LA SOCIABILITÉ AU FIL DE L'ARVE

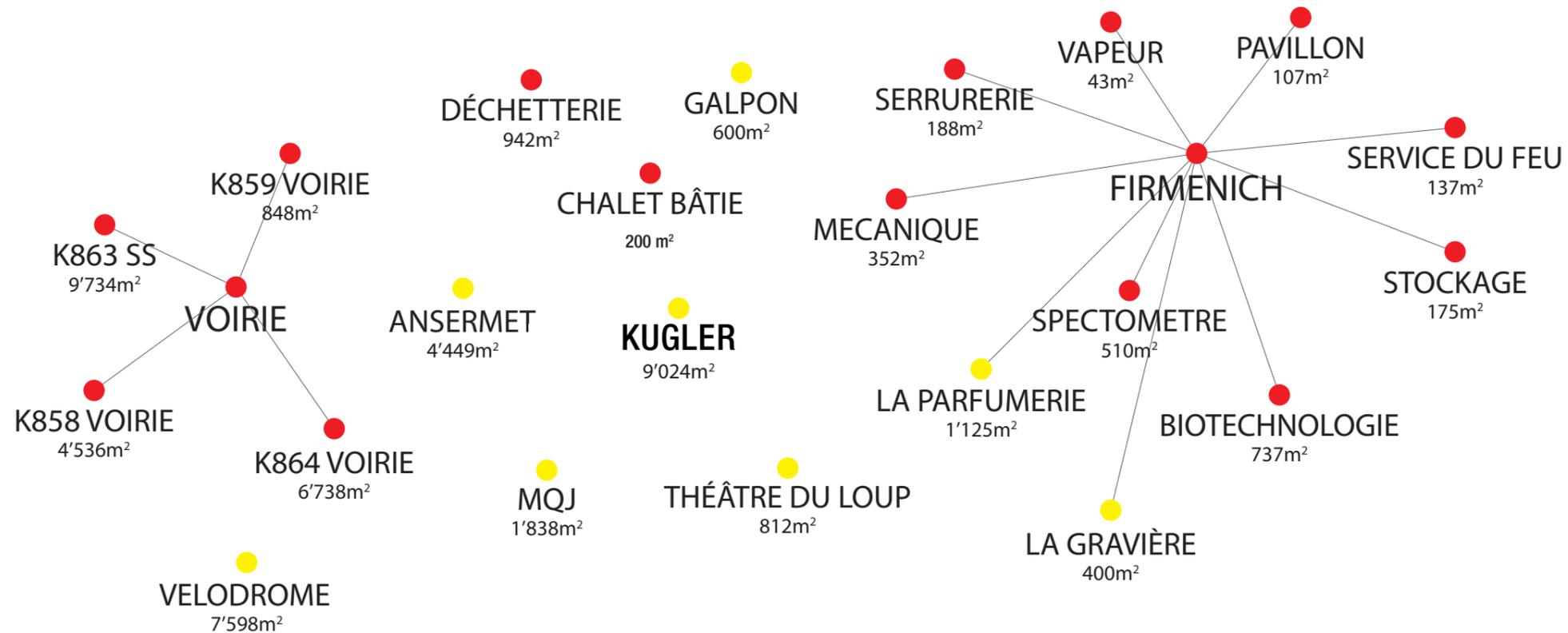


LE FIL DE L'ARVE

LE SITE A BESOIN DE CONTINUER À FAIRE TOUT CE QU'IL FAIT DÉJÀ, ET D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX USAGES URBAINS

NOTRE VISION : DÉVELOPPER L'ESPACE PUBLIC ET LA CULTURE À PARTIR DES LIEUX EXISTANTS, DE L'IDENTITÉ INDUSTRIELLE ET PAYSAGÈRE DU SITE

CRÉATION D'UN SENTIER CULTUREL POST-INDUSTRIEL



Mise en réseau des lieux culturels existants (jaune) et de nouveaux lieux (rouge) pour favoriser les synergies et la diversité.

FIL DE L'ARVE

POSTULAT 1

MAINTIEN DES ACTEURS ET DES LIEUX EXISTANTS LE LONG DE L'ARVE

POSTULAT 2

RENFORCEMENT DE LA CULTURE INDÉPENDANTE/ÉMERGENTE PAR LA MISE EN RÉSEAU DE NOUVEAUX LIEUX (VOIRIE/FIRMENICH...)

POSTULAT 3

MISE EN VALEUR DU PAYSAGE NATUREL ET POST-INDUSTRIEL

POSTULAT 4

RECYCLAGE DE L'ARCHITECTURE INDUSTRIELLE ET MODERNISTE

POSTULAT 5

ACTIVATION DES LIEUX PAR DES USAGES TRANSITOIRES ET HYBRIDES

POSTULAT 6

DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF

MAINTIEN DES ACTEURS ET DES LIEUX EXISTANTS LE LONG DE L'ARVE

statut actuel: provisoire à relocaliser

La Gravière



LA GRAVIÈRE

La Gravière est une association à but non lucratif pilotée par un comité élu par l'assemblée générale de ses membres.

En cinq ans, La Gravière est devenue un lieu incontournable de la scène culturelle genevoise et romande. En 2012, elle a pris ses quartiers dans un ancien magasin de pétrochimie des usines Firmenich construit en 1924 en béton armé sur les bords de l'Arve.

Depuis son ouverture, la Gravière est un live club. Une salle qui accueille des concerts live d'artistes régionaux, internationaux, reconnus ou émergents, mais aussi des soirées DJs dans un panel de musiques assez large, sur fond de culture indépendante et à des prix accessibles pour tous.

Source: <http://www.lagraviere.ch>

MAISON QUARTIER JONCTION



MAISON QUARTIER JONCTION

La Maison du quartier de la Jonction (MQJ) a pour but de proposer et de promouvoir des activités sociales, culturelles et citoyennes dans le quartier de la Jonction.

Premier centre de loisirs à s'être appelé "Maison du quartier", la MQJ est un lieu d'expression, de réflexion et d'échange ouvert aux minorités et à la défense des droits fondamentaux. Les activités développées visent à encourager l'expression politique, sociale et culturelle. Les locaux et l'infrastructure sont à disposition du quartier.

L'association, le comité de gestion et l'équipe œuvrent en concertation pour relayer et amplifier l'expression d'un certain nombre de préoccupations tant des habitant-e-s que de groupes ayant peu de moyens d'expression.

Source: <http://www.mqj.ch>

statut actuel: provisoire

GALPON



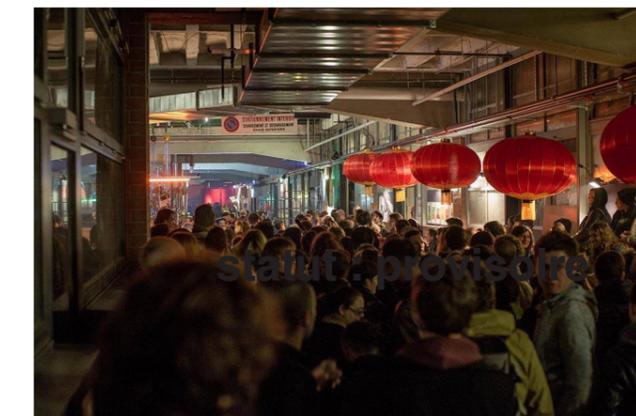
THÉÂTRE LE GALPON

Le Galpon est un outil de travail né du besoin des artistes d'espaces voués à la création. Conçu, développé et géré par ses artistes fondateurs, le projet artistique du Galpon prend ses racines dans le travail à long terme mené par ses compagnies permanentes sur le site d'Artamis. Le Galpon est structuré en association depuis 1998.

Le Galpon est connu et reconnu dans la région pour une programmation privilégiant la création et proposant des performances dans différentes disciplines aux esthétiques diverses, contribuant à la pluralité et à la vitalité de la production théâtrale, chorégraphique, musicale et pluridisciplinaire à Genève et aux alentours.

Source: <https://www.galpon.ch>

Vldr



LE VÉLODROME

Le Vélodrome est un espace artistique et artisanal autogéré situé en plein cœur du quartier de la Jonction à Genève. Il fédère autour de quelque 3500 m² d'ateliers une centaine d'artistes et d'artisans provenant de disciplines aussi diverses que les arts plastiques, la danse, la musique, la scénographie, la vidéo ou encore l'édition.

Le Vélodrome a ouvert en été 2008 suite à la fermeture du site d'Artamis. Il bénéficie d'un contrat de bail subventionné de la Ville de Genève et est géré par l'association du Vélodrome qui regroupe l'ensemble des artistes présents sur le site. Un comité de représentants des ateliers se réunit régulièrement et s'occupe des affaires courantes.

Lieu pluridisciplinaire, Le Vélodrome encourage toutes les formes de collaboration artistique, collabore avec d'autres espaces d'art indépendants et organise ponctuellement des événements ouverts au public.

Source: <http://www.levelodrome.org>

statut actuel: provisoire

THEATRE DU LOUP



THÉÂTRE DU LOUP

L'association du Théâtre du Loup gère le Théâtre du Loup. Il s'agit d'une compagnie indépendante genevoise fondée en 1978, dont le projet artistique et culturel s'insère dans le cadre de la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève qui la soutiennent.

Elle programme une dizaine de spectacles par saison, prioritairement en création. Favorisant la relève du théâtre romand, elle propose également des activités pédagogiques, des ateliers, des cours de théâtre pour enfants et des projets de médiation.

Source: <https://www.galpon.ch>



THÉÂTRE DE LA PARFUMERIE

A la fois théâtre et lieu d'accueil du public, cet espace artistique est situé dans les locaux d'une ancienne parfumerie au bord de l'Arve. Il est géré par un collectif de quatre compagnies de théâtre et de danse, soutenu par la Ville de Genève.

Lieu de théâtre et de danse, la Parfumerie permet aux compagnies qui se partagent le lieu d'y répéter et d'y créer leurs productions. Elles y organisent aussi des ateliers pédagogiques pour jeunes artistes, des rencontres culturelles, des soirées festives, des performances, des soirées de contes, ou encore des concerts.

Source: <https://www.laparfumerie.ch>



FONDERIE KUGLER

Située au milieu d'ateliers d'artistes professionnels (env. 220 actifs) de l'ancienne usine genevoise de robinetterie, il est évident que ce lieu se soit voué principalement à la recherche artistique et aux arts émergents.

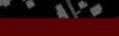
La Fonderie permet à un grand nombre d'artistes de travailler ponctuellement dans un espace modulable de 400m² ayant gardé les caractéristiques architecturales liées à la production industrielle; d'y montrer leur production et offrir parfois un espace momentané aux artistes et collectifs qui n'ont pas encore de lieu leur permettant de développer des projets spécifiques.

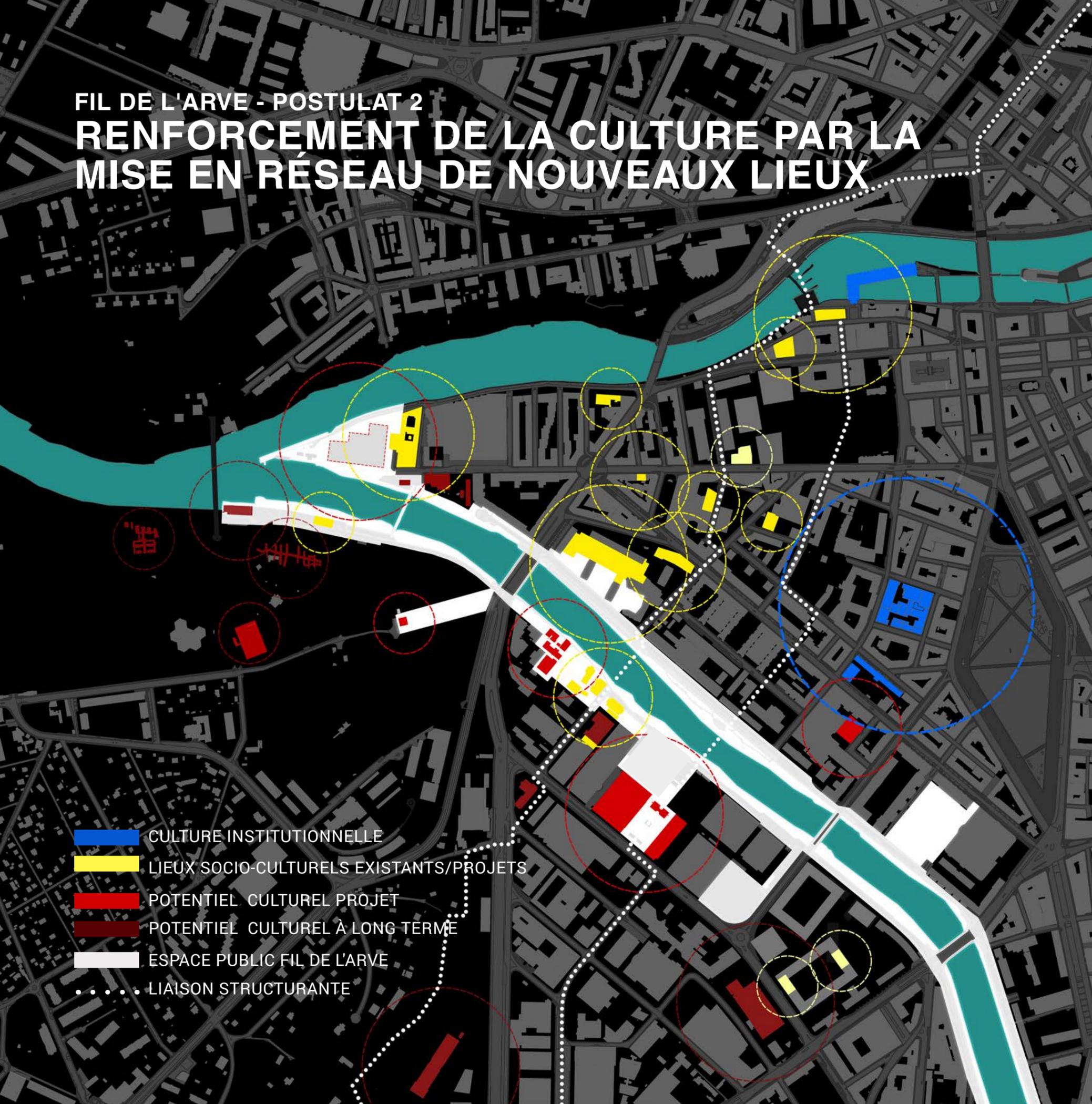
Cet espace répond aux nombreux besoins des artistes et acteurs culturels, qu'ils soient résidents à l'Usine Kugler ou externes, mais également aux publics, en leur offrant une meilleure connaissance de la culture émergente et des productions contemporaines.

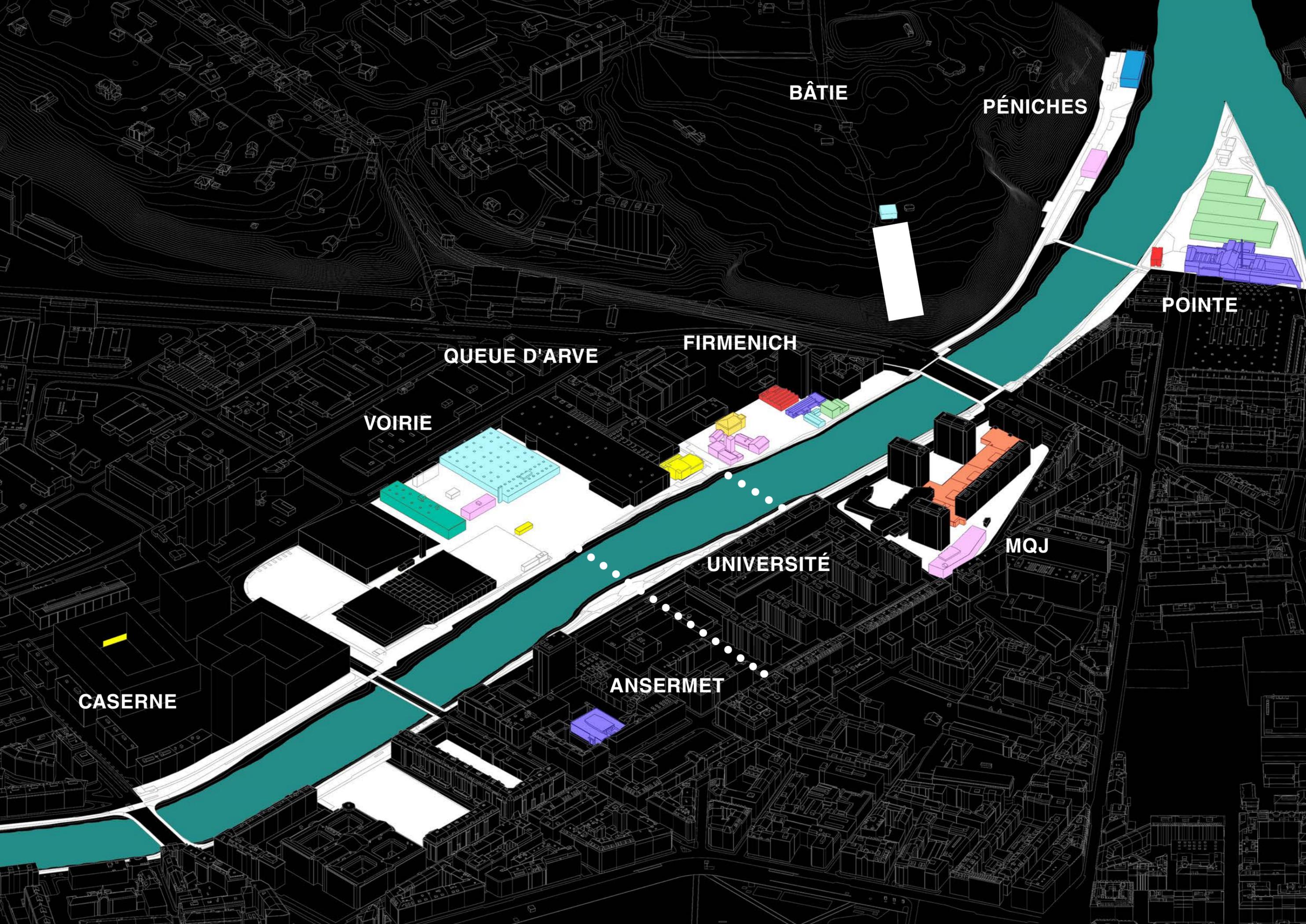
Source: <https://www.usinekugler.ch>

FIL DE L'ARVE - POSTULAT 2

RENFORCEMENT DE LA CULTURE PAR LA MISE EN RÉSEAU DE NOUVEAUX LIEUX

-  CULTURE INSTITUTIONNELLE
-  LIEUX SOCIO-CULTURELS EXISTANTS/PROJETS
-  POTENTIEL CULTUREL PROJET
-  POTENTIEL CULTUREL À LONG TERME
-  ESPACE PUBLIC FIL DE L'ARVE
-  LIAISON STRUCTURANTE





BÂTIE

PÉNICHES

POINTE

FIRMENICH

QUEUE D'ARVE

VOIRIE

MQJ

UNIVERSITÉ

ANSERMET

CASERNE

FIL DE L'ARVE - POSTULAT 3

MISE EN VALEUR DU PAYSAGE NATUREL ET POST-INDUSTRIEL

52

Aménagement de la Ruhr Gebiet, Latz et Partner, internet



Aménagement de la Ruhr Gebiet, Latz et Partner, idem



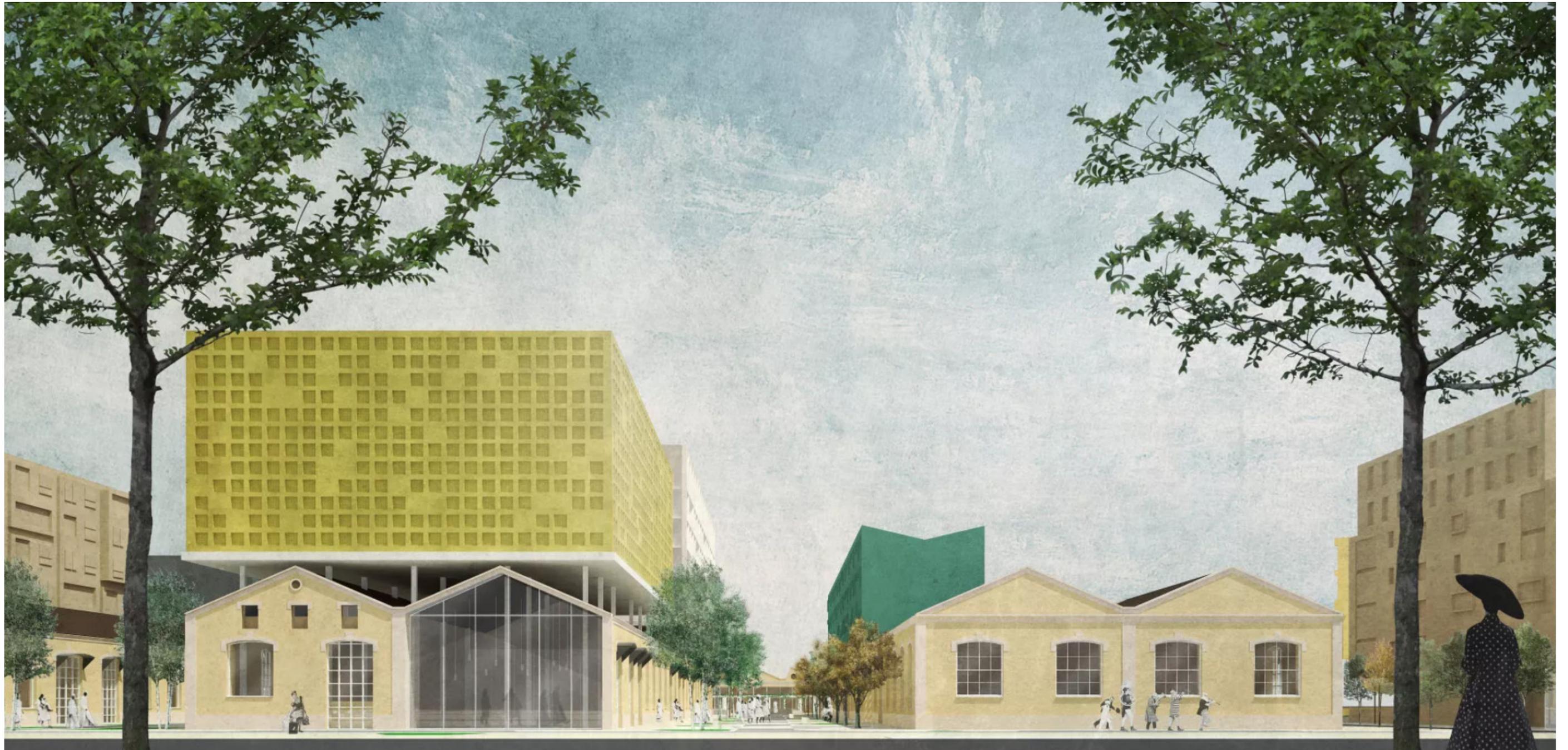
Ancienne fonderie transformée en parc, Nantes, source internet



Image de fond : site de Firmenich aux alentours de 1900, source internet

FIL DE L'ARVE - POSTULAT 4

RECYCLAGE DE L'ARCHITECTURE INDUSTRIELLE ET MODERNISTE

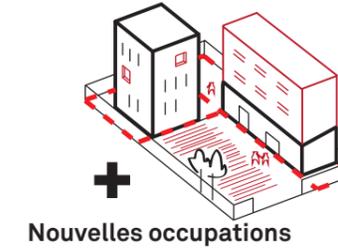
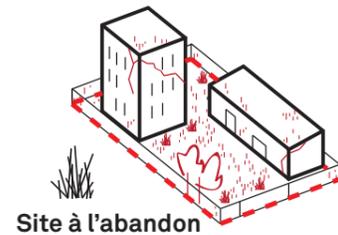
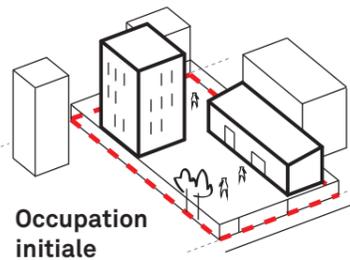


Proposition de préservation et de transformation d'un site industriel, concours via Flaminia, Rome, source internet.

FIL DE L'ARVE - POSTULAT 5

ACTIVATION DES LIEUX PAR DES USAGES TRANSITOIRES ET HYBRIDES

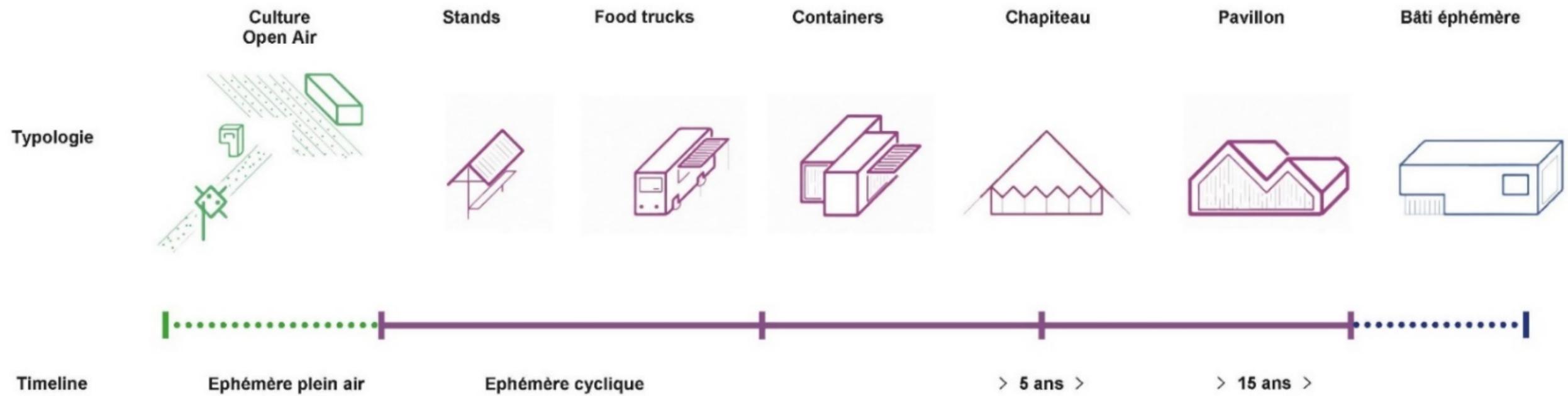
Naissance, vie
et disparition d'une friche



54 USAGE TRANSITOIRE COMME ENCLENCHEUR AVEC POTENTIALITÉ DE PÉRENNISATION

Divers usages sociaux et culturels dans la voirie, piscine, hangar tpg, source: Antigél





Usages sociaux et culturels éphémères : Ville et Champs (2014), Passerelle Bâtie pour la fête des 40 ans du Théâtre du Loup (2018), Festival de la Bâtie (1980)



DÉVELOPPEMENT DANS LE TEMPS

1. DÈS 2019 DÉPART TPG ET AMÉNAGEMENT BOIS DE LA BÂTIE

AMÉNAGEMENT DU QUAI DES PÉNICHES ET DES ARÉNIÈRES
AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA POINTE DE LA JONCTION
USAGE TRANSITOIRE/PÉRENNE DU CHALET ET AMÉNAGEMENT DE LA PRAIRIE

2. DÈS 2022 DÉPART FIRMENICH ET RÉNOVATION CITÉ-JONCTION

USAGE TRANSITOIRE/ PRÉENNE DE TOUT OU PARTIE DE FIRMENICH
CRÉATION D'UNE PASSERELLE MD

3. DÈS 2023 ESPLANADE DES VERNETS, QUARTIER CASERNE ET ARCHIVES

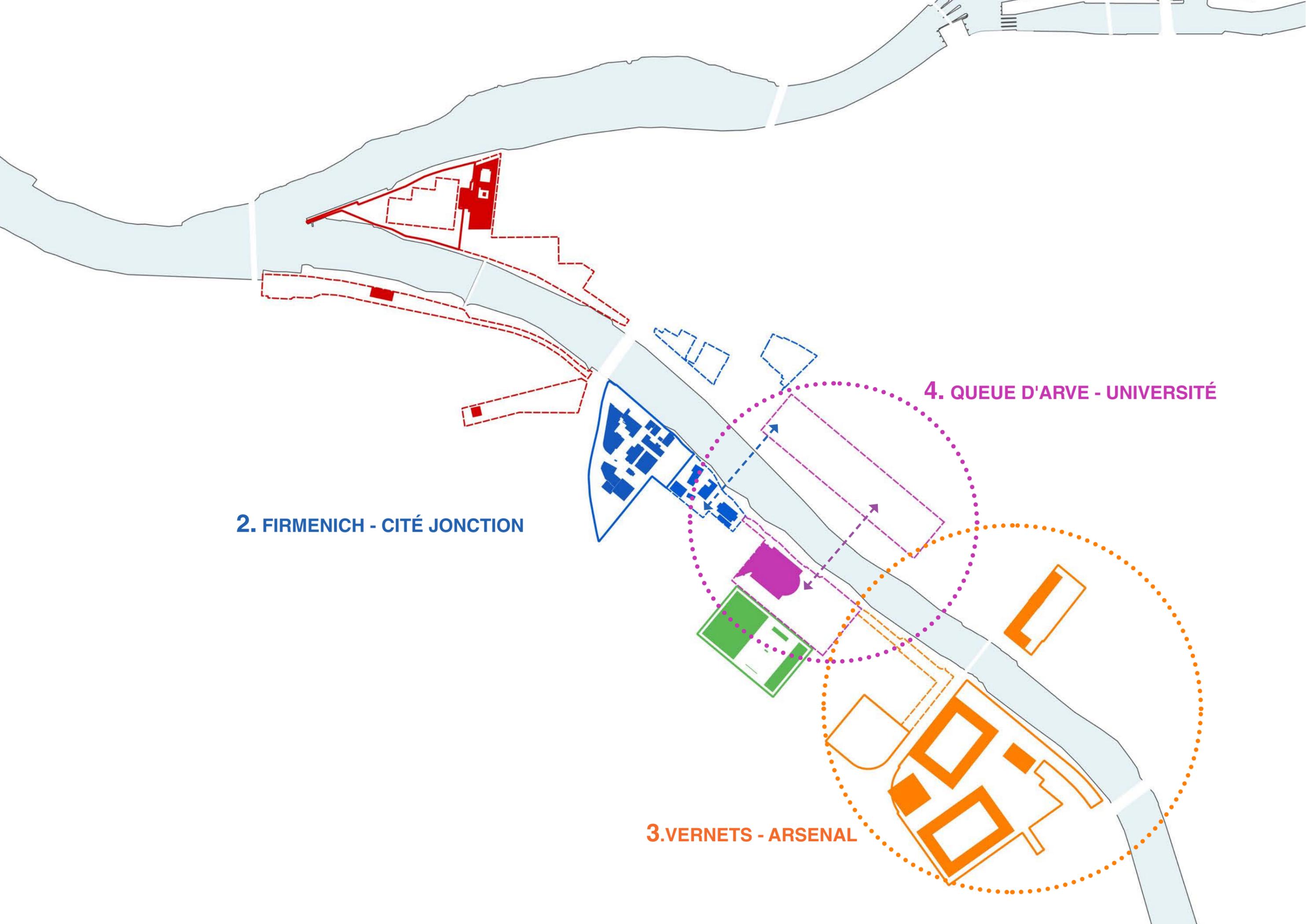
USAGE TRANSITOIRE DES BÂTIMENTS DE LA CASERNE ?
CRÉATION D'UN ESPACE CULTUREL A LA CASERNE

4. DÈS 2025 DÉPART VÉLODROME ET UNIVERSITÉ

RESTRUCTURATION DU PÔLE SCIENCE
AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ARVE ET D'UNE PASSERELLE MOBILITÉ DOUCE

5. DÉPART VOIRIE VDG

USAGE TRANSITOIRE/PÉRENNE DE TOUT OU PARTIE DE LA VOIRIE



2. FIRMENICH - CITÉ JONCTION

4. QUEUE D'ARVE - UNIVERSITÉ

3. VERNETS - ARSENAL

4. UNE STRATÉGIE EN 5 TEMPS

L'IDENTITÉ DU LIEU COMME ENJEU CULTUREL



DÉPART TPG - 2019
DÉPART FIRMENICH - 2022
ESPLANADE, CASERNE, ARCHIVES - 2023
DÉPART VÉLODROME - 2025
DÉPART VOIRIE VDG - 2027

1. FIL DE L'ARVE 2019 - DÉPART TPG

ÉTAT DES LIEUX

- GALPON
- QUAI DES PÉNICHES / STATIONNEMENT
- CHALET ET PRAIRIE
- PARC DE LA POINTE ET SENTIER LE LONG DE L'ARVE
- TOITURE DÉCHETTERIE

OBJECTIFS

- VALORISER LE BELVÉDÈRE SUR LA VILLE ET L'ESPACE DU BOIS
- PÉRENNISER LE GALPON
- REQUALIFIER LE QUAI DES PÉNICHES/ ACTIVATION SOCIALE/ TEMPORAIRE OU SAISONNIÈRE
- CHALET (FIN DE BAIL) : DÉCLINAISON CULTURELLE ET DE QUARTIER (BOIS DE LA BÂTIE (USAGE TRANSITOIRE SEMBLE EXCLU PAR LA DÉMOLITION)
- AMÉNAGER LE PARC DE LA POINTE/ RECYCLER LES STRUCTURES EXISTANTES
- VALORISER LE PAYSAGE ET L'ESPACE PUBLIC DES BERGES DE L'ARVE

COORDINATION

BOIS DE LA BÂTIE, PROJET DU PARC DE LA POINTE, VOIE VERTE VVA ET VVB

FIL DE L'ARVE - 2019

USAGES ACTUELS

62



FIL DE L'ARVE - 2019

POTENTIEL D'ACTIVATION SOCIALE ET CULTURELLE

- ACTIVER USAGES SPORTIFS OU AUTRES EN TOITURE

- PARC DE LA POINTE/ RECYCLER PARTIELLEMENT LES STRUCTURES EXISTANTES

• NOUVEL ACCÈS VVA

• PÉRENNISER LE GALPON

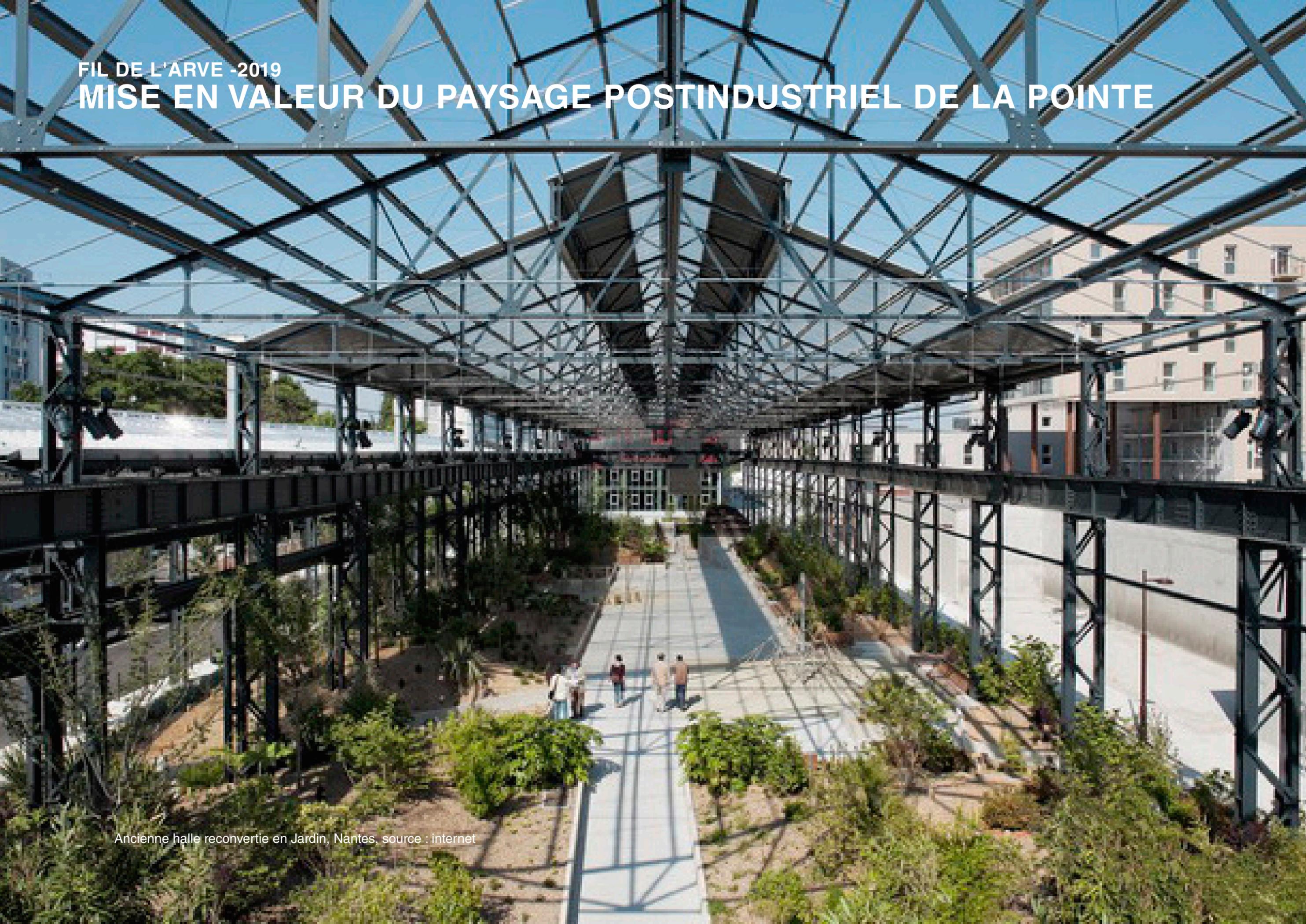
- CHALET (FIN DE BAIL) : MAINTIEN D'UNE OFFRE TOUT PUBLIC ÉLARGIE À DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET DE QUARTIER

- ACTIVATION SOCIALE/ TEMPORAIRE OU SAISONNIÈRE DU QUAI DES PÉNICHES

- AMÉNAGEMENT DE LA PRAIRIE EN VUE DE DIVERSIFIER LES USAGES

FIL DE L'ARVE -2019

MISE EN VALEUR DU PAYSAGE POSTINDUSTRIEL DE LA POINTE



Ancienne halle reconverte en Jardin, Nantes, source : internet

FIL DE L'ARVE -2019
MISE EN VALEUR DE L'IMAGINAIRE DU BOIS

GALPON

THEATRE

EN CLÔTURE DU TEMPS FORT MIGRATIONS DU GALPON

10 DIMANCHE 2017 DÉCEMBRE



T DANSANT
VIENS ZIMZOUER IN MY TRIANON

HENRY DAVID THOREAU

WALDEN
OU LA
VIE DANS
LES BOIS

L'IMAGINAIRE
GALLIMARD

DÉPART TPG - 2019
DÉPART FIRMENICH - 2022
ESPLANADE, CASERNE, ARCHIVES - 2023
DÉPART VÉLODROME - 2025
DÉPART VOIRIE VDG - 2027

2. FIL DE L'ARVE 2022 - DÉPART FIRMENICH

USAGES CULTURELS

PARFUMERIE, THÉÂTRE DU LOUP, GRAVIÈRE

POTENTIELS FIRMENICH

ESPACE PUBLIC : 6200 M² BÂTIMENT : 2074 M² COUVERTS : 265 M²

OBJECTIFS

- TRANSFORMATION PROGRESSIVE PLUTÔT QUE "TABULA RASA"
- UTILISER LES DIFFÉRENTS BÂTIMENTS EN S'APPUYANT SUR LEURS USAGES ACTUELS
- OCCUPATION TRANSITOIRE/PÉRENNE DES PETITS BÂTIMENTS POUR DES USAGES CULTURELS
- DURÉE À DÉTERMINER : VALEURS EXPÉRIMENTALE, SOCIALE ET CULTURELLE
- ACTIVER LES BERGES DE L'ARVE (PARCELLE FIRMENICH ET PARCELLE ETAT)

POTENTIELS CITÉ- JONCTION

ESPACE PUBLIC : 2200 M²

OBJECTIFS

- RÉAMÉNAGER LE PIED DES TOURS ET RÉORGANISATION DU STATIONNEMENT : TOUT OU PARTIE.

COORDINATION

MEP POINTE NORD, BOULEVARD DUSSAUD ET VOIE VERTE (R5), PASSERELLE

FIL DE L'ARVE - 2022 USAGES ACTUELS



THÉÂTRE DE LA PARFUMERIE



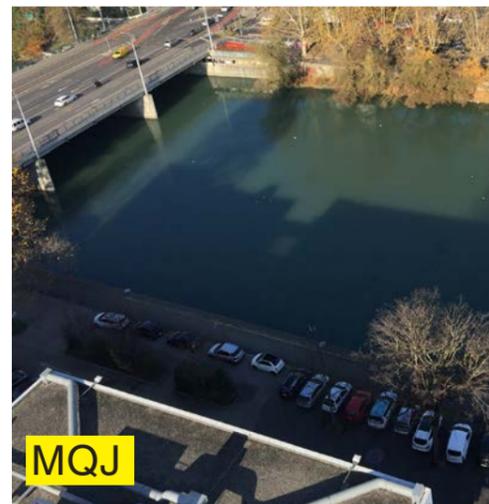
VÉLODROME



PARKING FIRMENICH



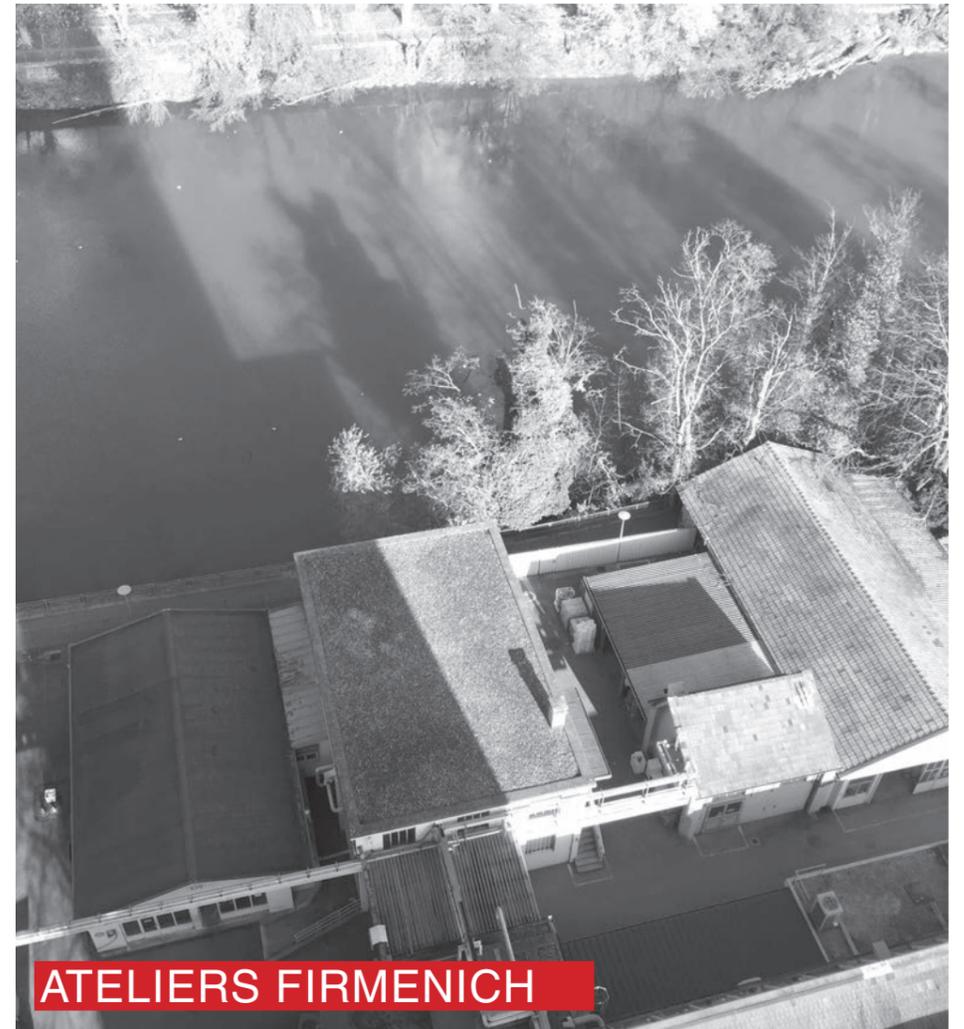
LA GRAVIÈRE



MQJ



QUAI FIMENICH



ATELIERS FIRMENICH



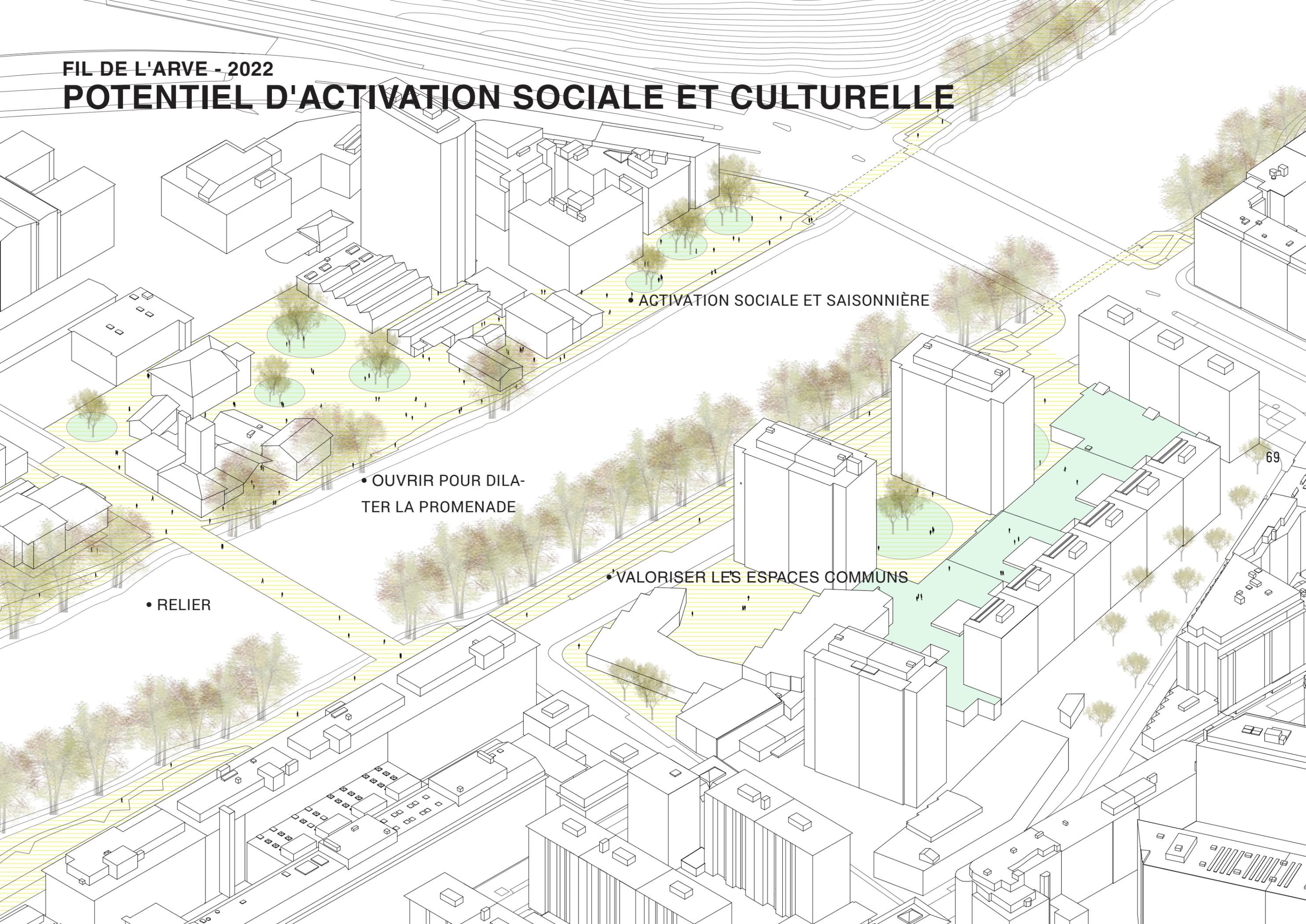
THÉÂTRE DU LOUP



CITÉ JONCTION

FIL DE L'ARVE - 2022

POTENTIEL D'ACTIVATION SOCIALE ET CULTURELLE



• RELIER

• OUVRIR POUR DILATER LA PROMENADE

• VALORISER LES ESPACES COMMUNS

• ACTIVATION SOCIALE ET SAISONNIÈRE

69

HYPOTHÈSE PROGRAMME

K560
737 m²

- ESPACE DE REPRÉSENTATION POUR LES PETITES FORMES D'ARTS SCÉNIQUES
- LIEU NOCTURNE À VOCATION CULTURELLE

K549
510 m²

- FABLAB LIEUX DE FABRICATION ET D'EXPÉRIMENTATION

K909+K538
665 m²

- ESPACE DE PROGRAMMATION MIXTE ET BUVETTE

K723+K539
231 m²

- ATELIER OU ESPACE AVEC PROGRAMMATION MIXTE



FIL DE L'ARVE - 2022

POTENTIEL DE VALORISATION DU PAYSAGE POST-INDUSTRIEL DE FIRMENICH



DÉPART TPG - 2019
DEPART FIRMENICH - 2022
ESPLANADE, CASERNE, ARCHIVES - 2023
DÉPART VÉLODROME - 2025
DÉPART VOIRIE VDG - 2027

3. FIL DE L'ARVE 2023 - ESPLANADE

ÉTAT DES LIEUX

LIBÉRATION DE L'ESPLANADE DES VERNETS

PLACE PUBLIQUE : 7700 M²

OBJECTIFS

- GARDER LE VIDE OUVERT À DES USAGES PLURIELS (TYPE PLAINPALAIS)
- AMÉNAGER LE SOL ET UNE INFRASTRUCTURE DE BASE POUR PERMETTRE DIFFÉRENTS TYPES D'USAGES SOCIO-CULTURELS-SPORTIFS, ETC.
- VISION NOCTURNE VALORISANT L'ARCHITECTURE ET LES USAGES

COORDINATION

TRAVAUX RÉNOVATION PISCINE ET OCCUPATION PROVISOIRE DE L'ESPLANADE
VOIE VERTE (R5) ET ÉTUDE SPORT VDG

POTENTIEL DE TRANSFORMATION ET D'INTERPRÉTATION



FIL DE L'ARVE -2023

ACTIVATION SOCIALE ET CULTURELLE

•PROGRAMME CULTUREL ARVe

•MAISON DE QUARTIER

•RÉSERVE SCOLAIRE

•OUVRIR LES ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS SUR LA PLACE

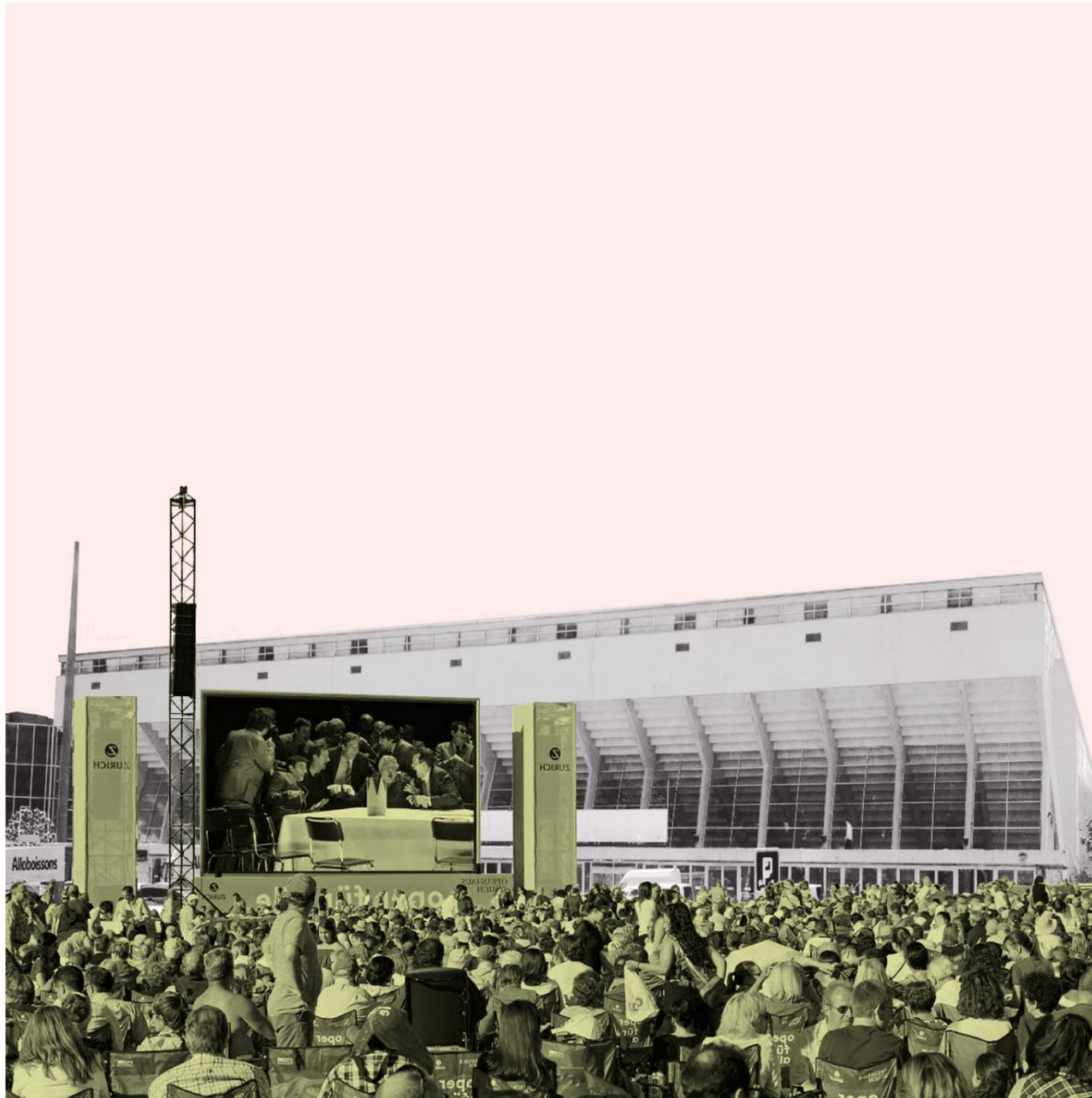
•AMÉNAGER LA VOIE VERTE

FIL DE L'ARVE -2023

ACTIVATION SOCIALE ET CULTUREL



76



- GARDER LE VIDE OUVERT À DES USAGES PLURIELS
- AMÉNAGER LE SOL ET UNE INFRASTRUCTURE DE BASE POUR PERMETTRE DIFFÉRENTS TYPES D'USAGES SOCIO-CULTURELS, SPORTIFS, ETC.
- VISION NOCTURNE VALORISANT L'ARCHITECTURE ET LES USAGES

festival antigel



- A L'IMAGE D'ANTIGEL, HYBRIDER LES USAGES ET LES PUBLICS

DÉPART TPG - 2019
DEPART FIRMENICH - 2022
ESPLANADE, CASERNE, ARCHIVES - 2023
DÉPART VÉLODROME - 2025
DÉPART VOIRIE VDG - 2027

4. FIL DE L'ARVE 2025 - DÉPART VÉLODROME

ÉTAT DES LIEUX

- **PARC 8'600 M² (HORS BERGES ET ZONE FORÊT ET HORS PISCINE EXTÉRIEURE 1400 M²)**

OBJECTIFS

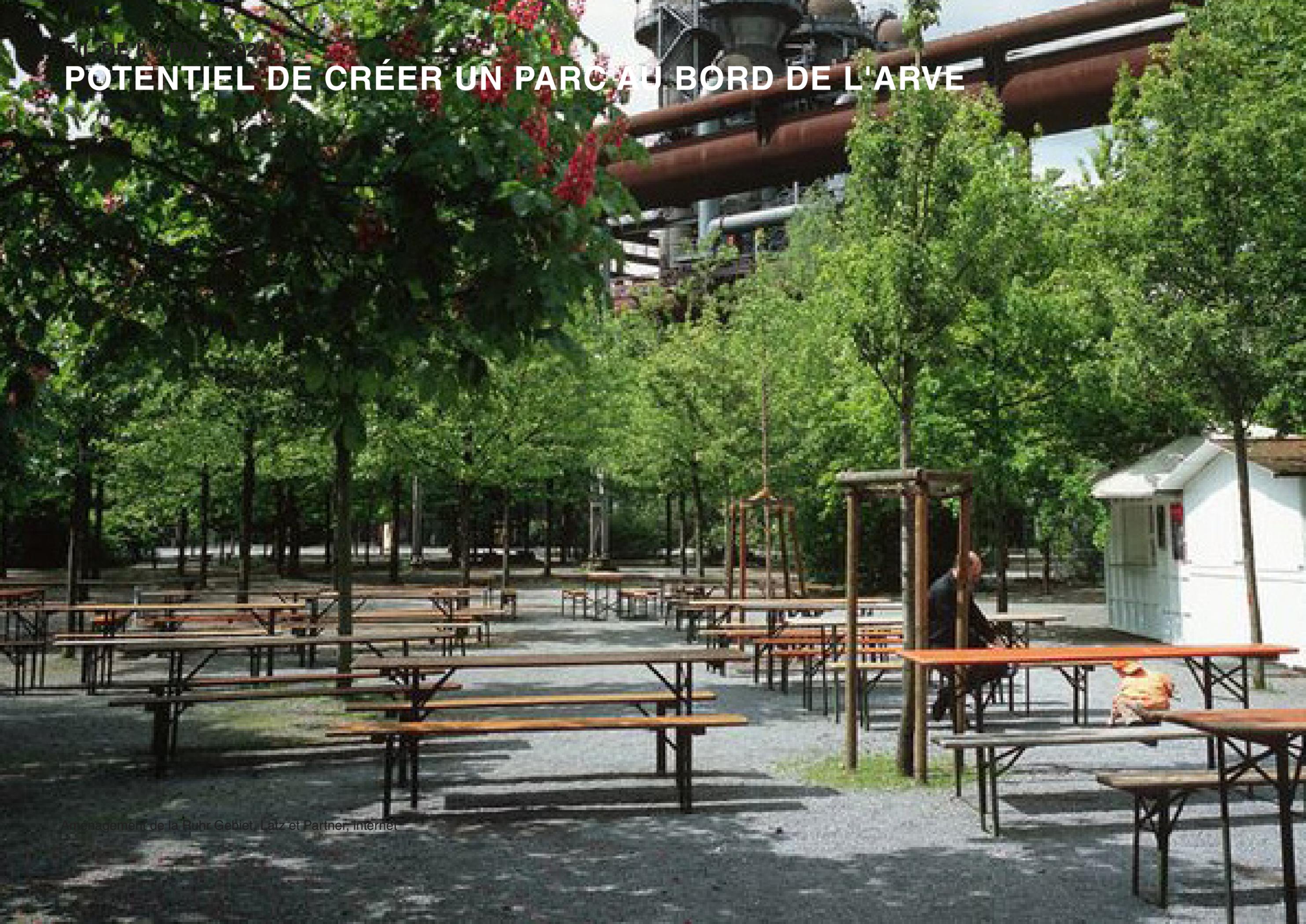
- CRÉER UN PARC À LA QUEUE D'ARVE EN LIEU ET PLACE DE L'ANCIEN MÉANDRE ET DU VÉLODROME
- SUPPRESSION PARKINGS VOIRIE
- NOUVELLE ENTRÉE CENTRE SPORTIF SUR LE PARC
- ACTIVER LES BERGES DE L'ARVE POUR DES AFFECTATIONS MIXTES CULTURE, SPORT PRATIQUE LIBRE, LOCAL ADO, ETC.

COORDINATION

- CENTRE SPORTIF VDG TRANSFORMATION
- UNIVERSITÉ, PASSERELLE
- GESTION DES CRUES
- VOIE VERTE, PASSERELLE

11 DÉCEMBRE 2024

POTENTIEL DE CRÉER UN PARC AU BORD DE L'ARVE

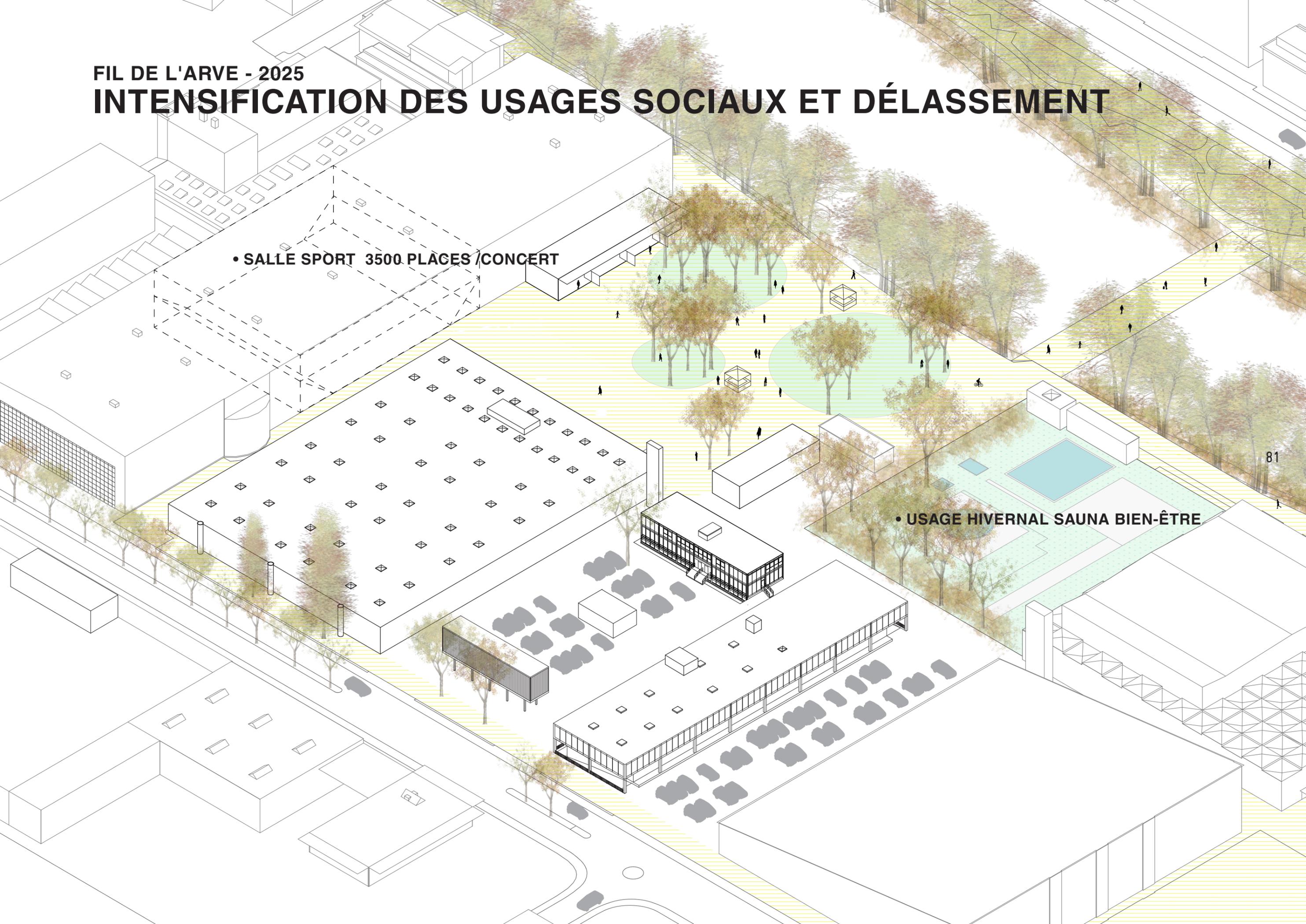


FIL DE L'ARVE - 2025

INTENSIFICATION DES USAGES SOCIAUX ET DÉLASSEMENT

• SALLE SPORT 3500 PLACES / CONCERT

• USAGE HIVERNAL SAUNA BIEN-ÊTRE



FIL DE L'ARVE - 2025

INTENSIFICATION ET MIXITÉ DES USAGES



• SALLE SPORT 3500 PLACES / CONCERT

• PARC, ESPACE ADO, ET SPORT LIBRE

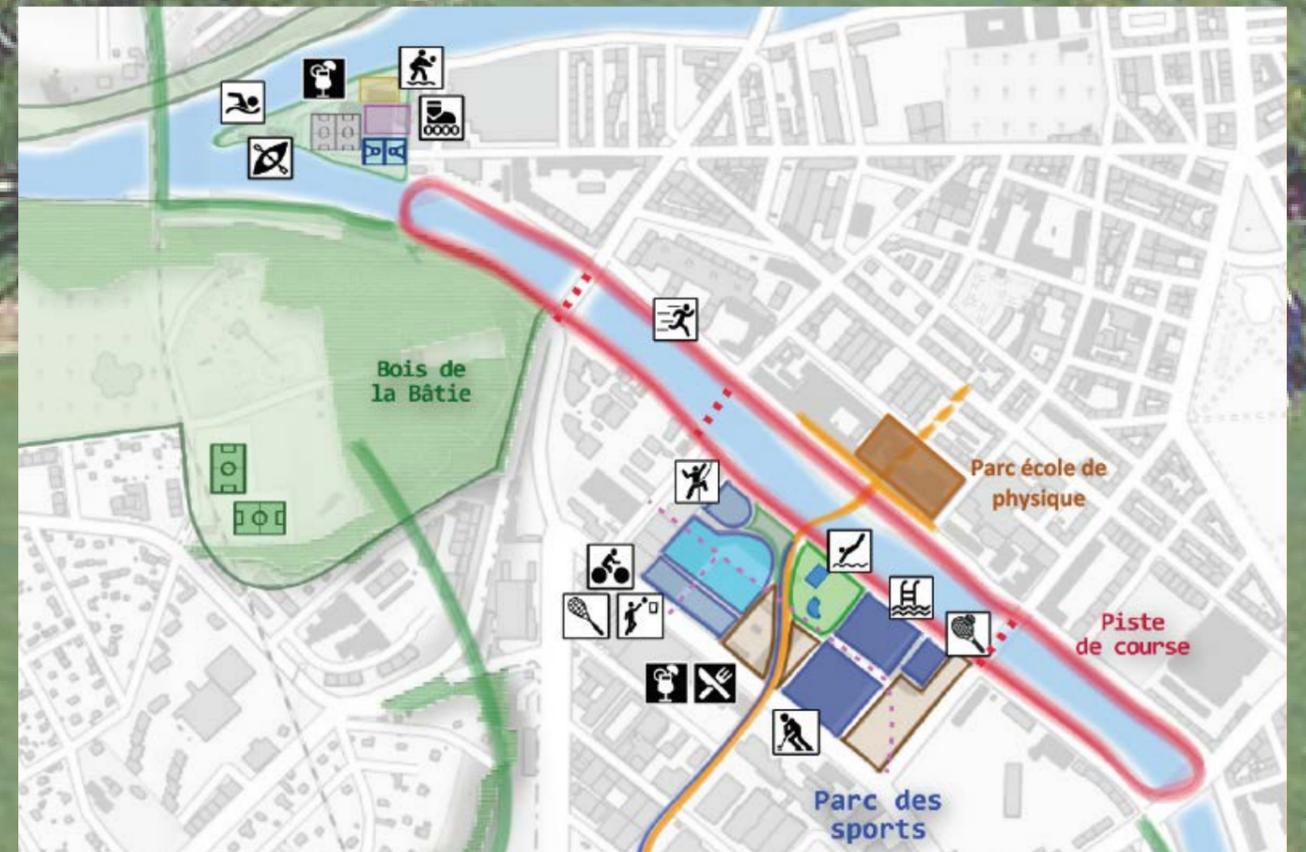


• USAGE HIVERNAL PISCINE EXTÉRIEURE
SAUNA / HAMAM / BAIN FROID



FIL DE L'ARVE -2025

PARC DE QUARTIER ET VALORISATION D'UNE BOUCLE DES SPORTS



DÉPART TPG - 2019
DEPART FIRMENICH - 2022
ESPLANADE, CASERNE, ARCHIVES - 2023
DÉPART VÉLODROME - 2025
DÉPART VOIRIE VDG - 2027

5. FIL DE L'ARVE - DÉPART VOIRIE

ÉTAT DES LIEUX

- HANGAR: 6738 M² (H 5.3 M SOUS POUTRE, H 7.4 SOUS TOITURE) EN DÉTRUISANT DALLE REZ H: 11 M
- DÉPÔT: 2294 M² (H REZ : 4.7 M ET ÉTAGE : 3.2 M)
- BÂTIMENT ADMINISTRATIF : 424 M² (H REZ : 3.2 M ET H ÉTAGE : 2.65M)
- SOUS-SOL : 9'743M² (H : 3.2 M. SAUF BÂTIMENT ADMIN H : 4.18 M)
- SILO : H : 12. M
- PARCELLE 15'104 M² DONT 9628 M² SONT OCCUPÉS PAR DES BÂTIMENTS

11'950 M² DE BÂTIMENTS HORS-SOL

9'325 M² DE SOUS-SOL

COURS 5'000 M²

TOTAL PARC QUEUE D'ARVE 13'600 M²²

OBJECTIFS

- OUVRIR LE SITE DE LA VOIRIE SUR DUSSAUD ET L'ARVE : CONFIGURATION SUR COURS
- AFFECTATIONS MIXTES CULTURE, SPORTS URBAINS, QUARTIER, MARCHÉ, ARTISANS, ETC.
- VALEURS EXPÉRIMENTALE, SOCIALE ET CULTURELLE
- USAGE TRANSITOIRE
- TRANSFORMATION PROGRESSIVE PLUTOT QUE TABULA RASA : HYPOTHÈSE NON VALIDÉE À CE STADE

COORDINATION

- CENTRE SPORTIF VDG EN MUTATION, BOULEVARD DUSSAUD, DRIZE

FIL DE L'ARVE - 2027

POTENTIEL DE TRANSFORMATION ET DE RÉINTERPRÉTATION



Cour de la Voirie depuis Dussaud dans les années 60, architecte François Maurice, source : internet

FIL DE L'ARVE - 2027

HYBRIDATION DES USAGES : CULTURE, SPORT ET QUARTIER

• SALLE SPORT 3500 PLACES / CONCERT

• AFFECTATION MIXTE CULTURE, SPORT URBAIN ET POTENTIEL D'ÉVOLUTION

• USAGE HIVERNAL SAUNA BIEN-ÊTRE

SIMULATION PROGRAMME : AFFECTATION MIXTE

HALLE K864
6'736 m²

- TERRAINS DE SPORT URBAIN, SKATE PARK, VÉLO-POLO, GLISSE
- ATELIERS
- ARTISANS
- MARCHÉ COUVERT



K858
4'536 m²

- ATELIERS D'ARTISTE
- LOCAUX DE RÉPÉTITION
- CANTINES

K859
866 m²

- RÉSIDENCES POUR ARTISTES SLEEP-IN
- LOCAL QUARTIER
- VESTIAIRES SPORTS

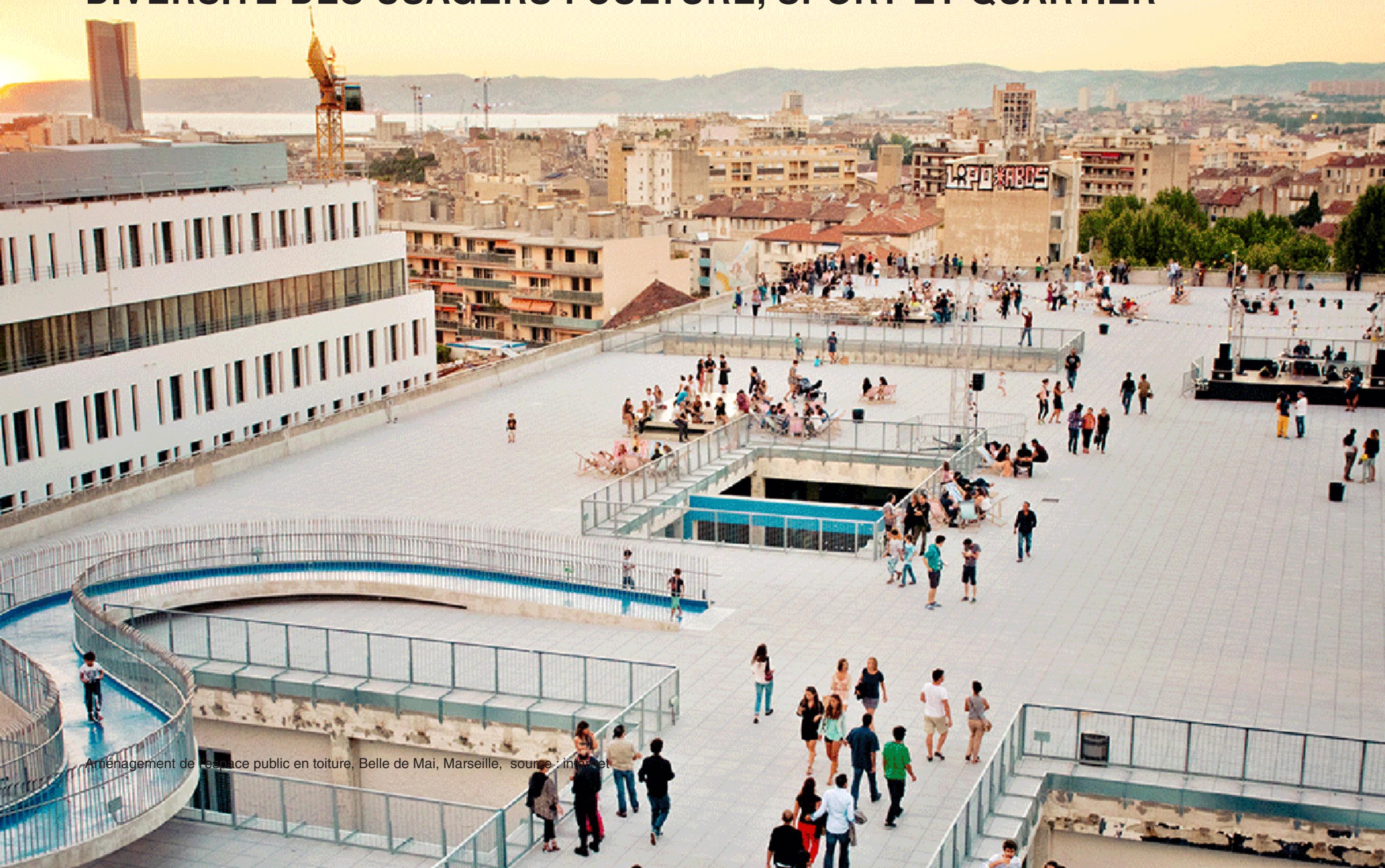
SOUS-SOL
10'000 m²

- DÉPÔTS ASSOCIATIONS
- CLUB DE MUSIQUE
- LOCAUX DE RÉPÉTITION



FIL DE L'ARVE - 2027

DIVERSITÉ DES USAGERS : CULTURE, SPORT ET QUARTIER



Aménagement de l'espace public en toiture, Belle de Mai, Marseille, source : internet

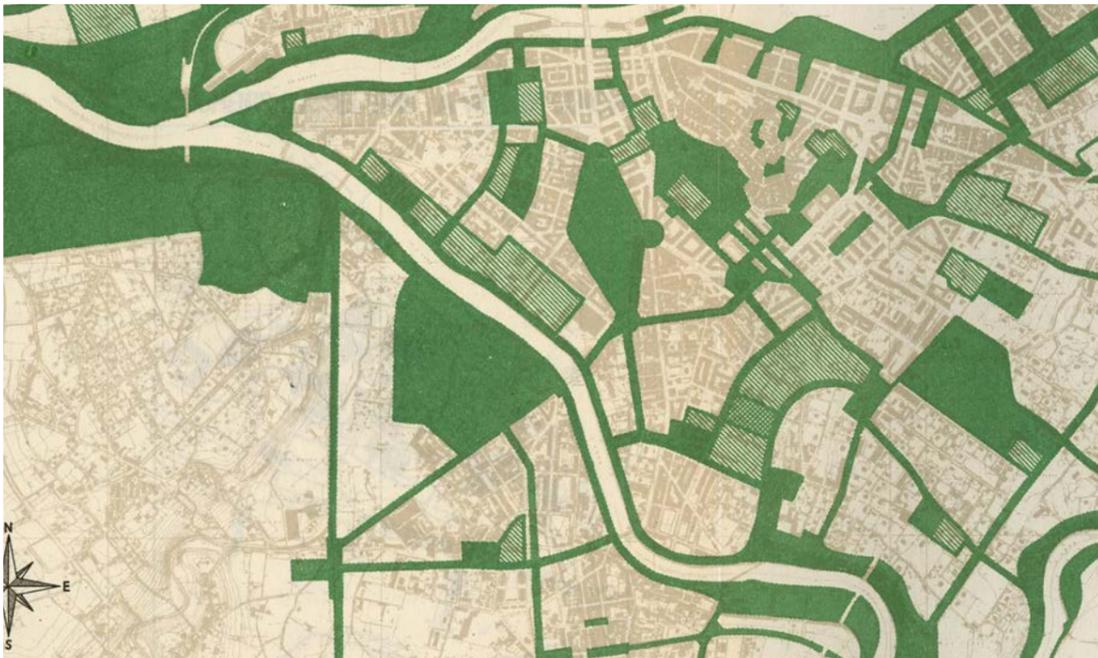
5. CAMPUS MULTI-USAGE DE L'ARVE

IMAGE DIRECTRICE



CAMPUS MULTI-USAGE DE L'ARVE

RÉFÉRENCES : AMÉNAGEMENT FIL DE L'ARVE

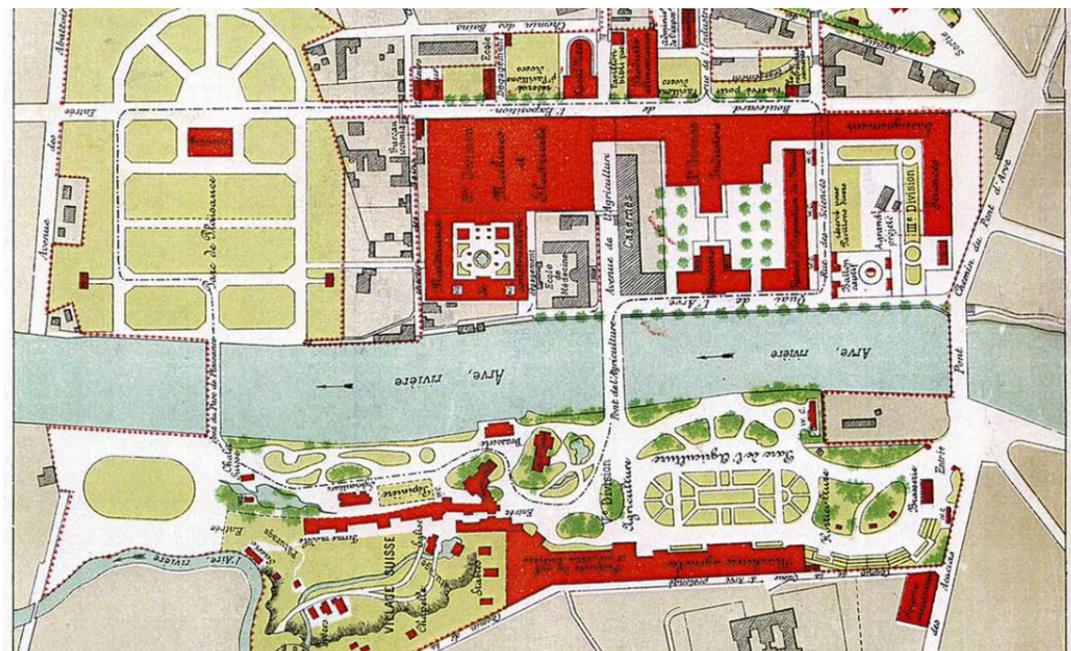


92

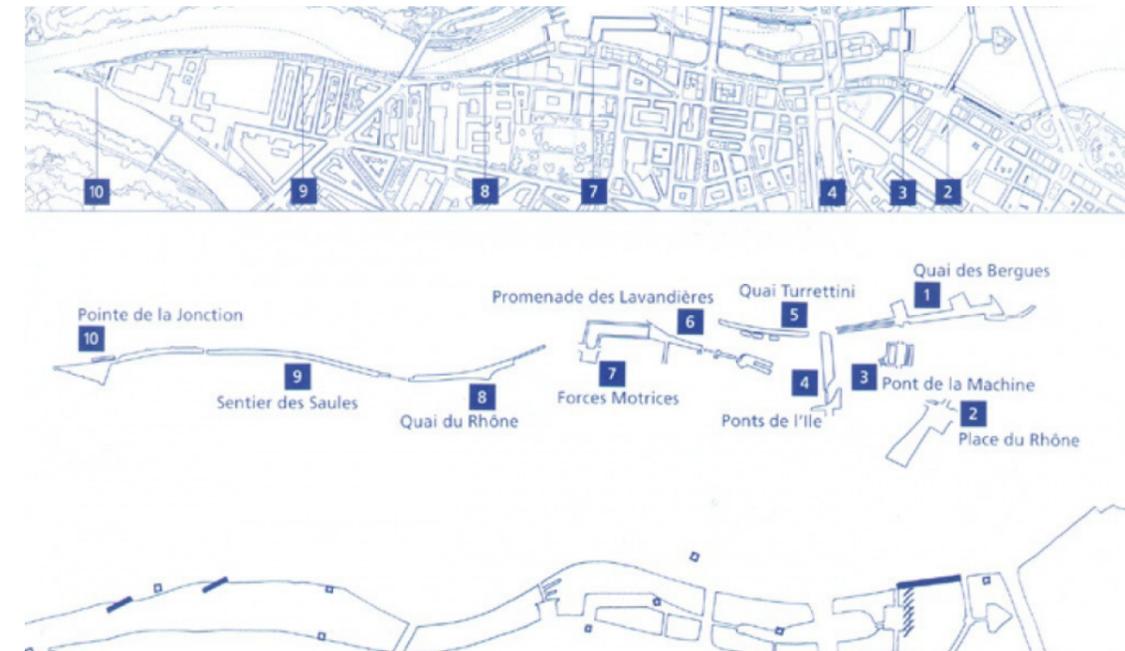
CRÉER UN MAILLAGE DE SURFACES PUBLIQUES INTÉGRANT DES ÉQUIPEMENTS
Plan des liaisons et des zones de verdure avec les réserves d'équipements , 1948. DTP



A vos marcs ! Plan des liaisons et des zones de verdure avec les réserves d'équipements , 1948. DTP



DES PONTS ET DES ÉQUIPEMENTS OUVERTS SUR L'ARVE ENTRE LES DEUX RIVES.
Plan de l'Exposition nationale de 1896, aménagée de part et d'autre de l'Arve avec une passerelle à la Queue d'Arve, source : Journal illustré, internet



A L'IMAGE DU RHÔNE, VALORISER LES ESPACES PUBLICS DE L'ARVE
Fil du Rhône, FMAC, Ville de Genève, projet Julien Descombes, 1995.

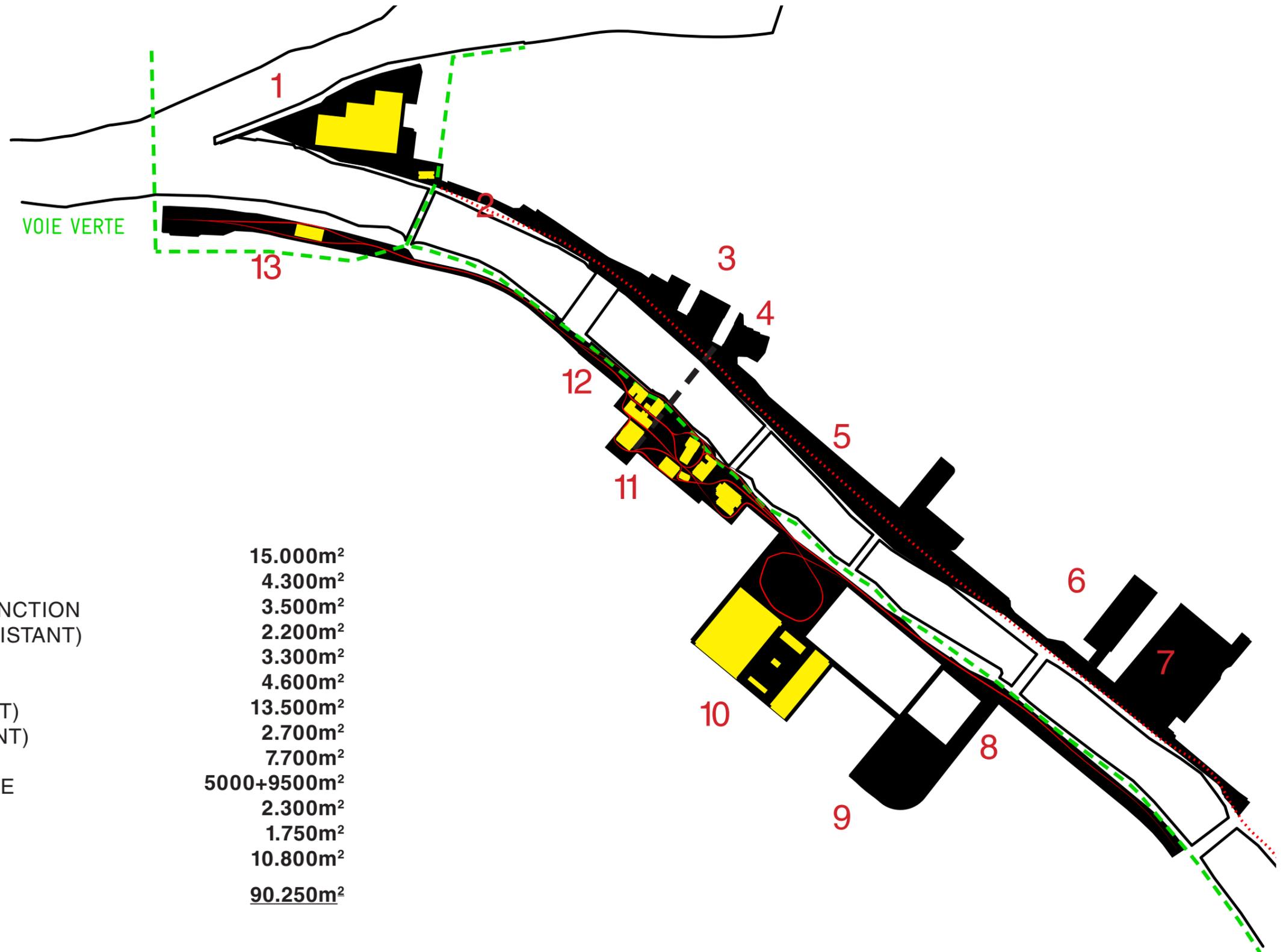
CAMPUS MULTIUSAGE DE L'ARVE

ARMATURE DES ESPACES PUBLICS AU FIL DE L'ARVE INTÉGRANT ÉQUIPEMENTS, CULTURE, NATURE, SPORT, UNIVERSITÉ, ACTIVITÉS.

-  NOUVELLES POLARITÉS ESPACE PUBLIC, CULTURE, FÊTE, SPORT
-  ESPACE PUBLIC/PARC/PRACTIQUE SPORTIVE LIBRE
-  POTENTIEL D'ÉVOLUTION SPORTIF
-  POTENTIEL UNIVERSITAIRE/ADMINISTRATION
-  MOBILITÉ DOUCE STRUCTURANTE
-  PARCOURS DE LA DRIZE

CAMPUS MULTIUSAGE DE L'ARVE

PARCS ET PLACES AU FIL DE L'ARVE ET POTENTIELS CULTURELS (TRANSITOIRE ET/OU PÉRENNES)



1. PARC DE LA POINTE	15.000m ²
2. QUAI DES ARÉNIÈRES	4.300m ²
3. PIEDS DES TOURS CITÉ-JONCTION	3.500m ²
4. PRÉAU CITÉ-JONCTION (EXISTANT)	2.200m ²
5. PARVIS DE L'UNI	3.300m ²
6. COUR DES ARCHIVES	4.600m ²
7. PARC BAUD-BOVY (EXISTANT)	13.500m ²
8. PARVIS PATINOIRE (EXISTANT)	2.700m ²
9. ESPLANADE DES VERNETS	7.700m ²
10. PARC DE LA QUEUE D'ARVE	5000+9500m ²
11. PARKING FIRMENICH	2.300m ²
12. PARKING FIRMENICH	1.750m ²
13 QUAI DE PÉNICHES	10.800m ²
TOTAL	<u>90.250m²</u>

CAMPUS MULTIUSAGE DE L'ARVE

SCÉNARIOS : CULTURE INDÉPENDANTE ET ÉMERGENTE

SITUATION ACTUELLE
RIVE DROITE PRINCIPALEMENT



SCÉNARIO TENDANCE
SELON PLANIFICATIONS EN COURS

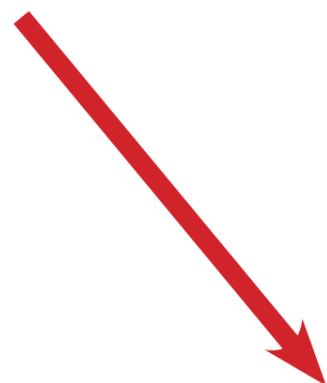


SCÉNARIO IMAGE DIRECTRICE
PLANIFS. EN COURS ADAPTÉES / NON COMPRIS POTENTIELS À LONG TERME



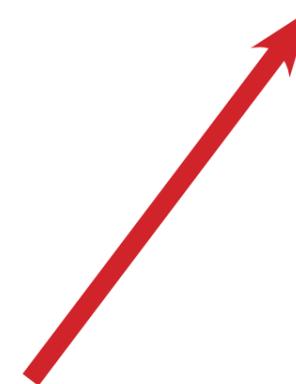
- ACTEURS AU LONG DE L'ARVE:

- THÉÂTRE DU GALPON
 - LA GRAVIÈRE
 - LE VÉLODROME
 - MQJ
 - THÉÂTRE DU LOUP
 - USINE KUGLER
 - THÉÂTRE DE LA PARFUMERIE
- 22'400 m²



- DISPARITION DE LA GRAVIÈRE , DU GALPON

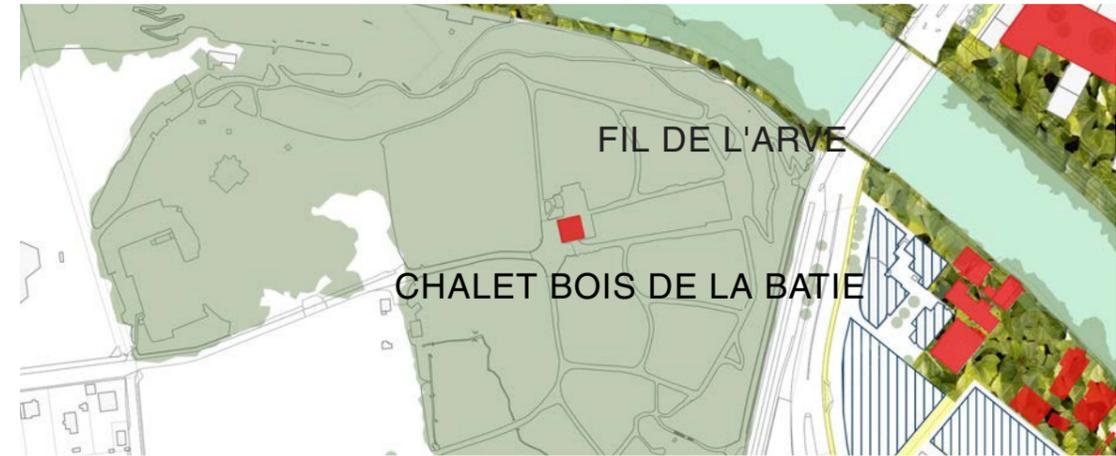
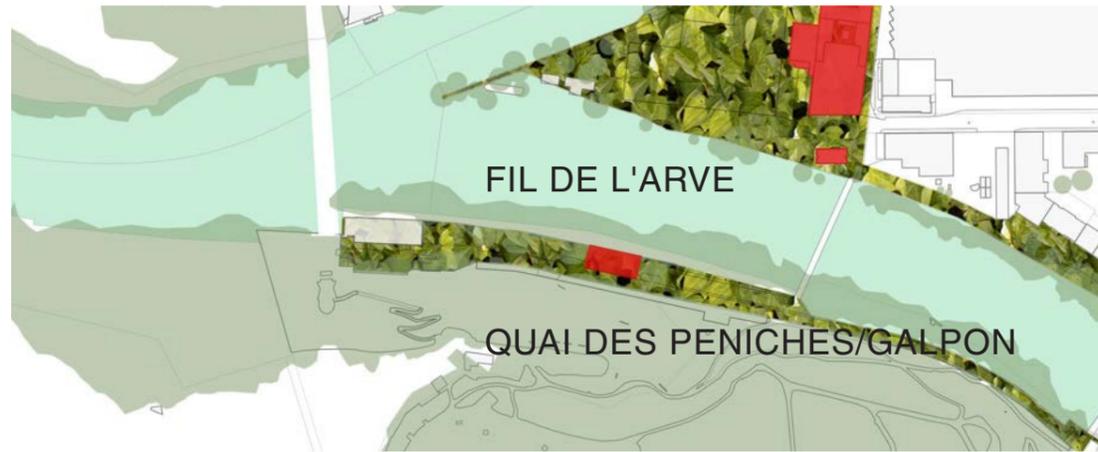
- CASERNE-ARV (1300 M²)?
 - (DISPARITION DU 3, SENTIER DES SAULES)
- 21.900m²



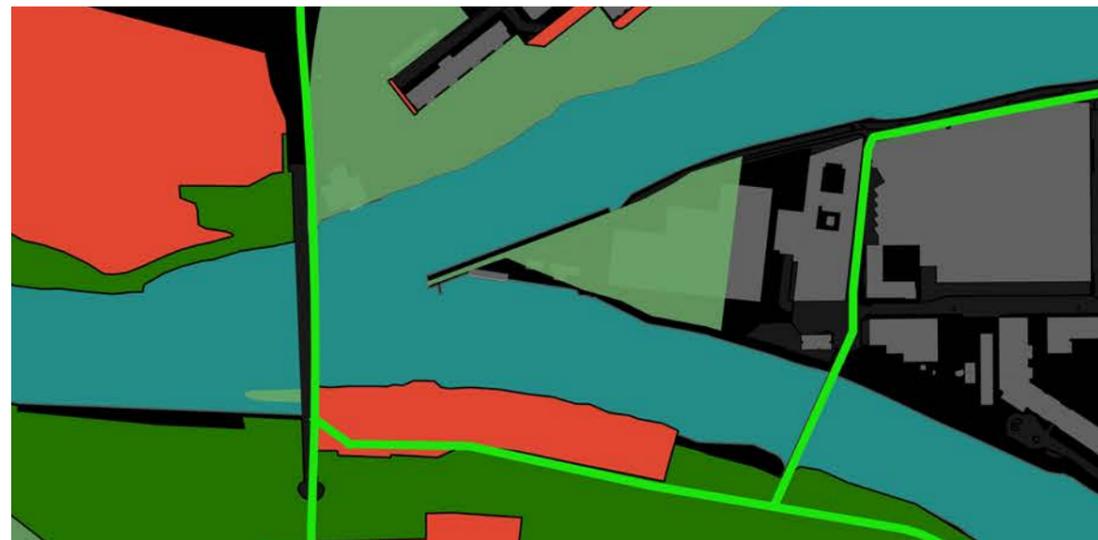
- PÉRENNISATION DES LIEUX ACTUELS

- CRÉATION DE NOUVEAUX LIEUX AFFECTATION MIXTE
 - CENTRE DE LA VOIRIE (22.138m²)
 - BÂTIMENTS FIRMENICH (2.171m²)
 - CHALET DE LA BÂTIE (239m²)
- 49.800 m²

CAMPUS MULTIUSAGE DE L'ARVE CONFLITS POTENTIELS



96

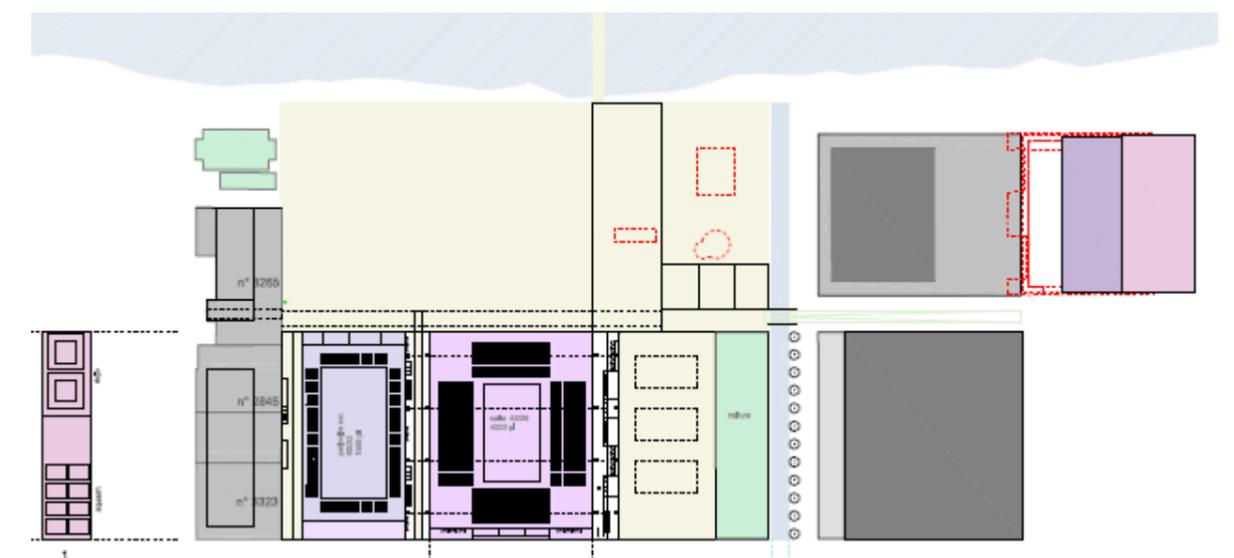
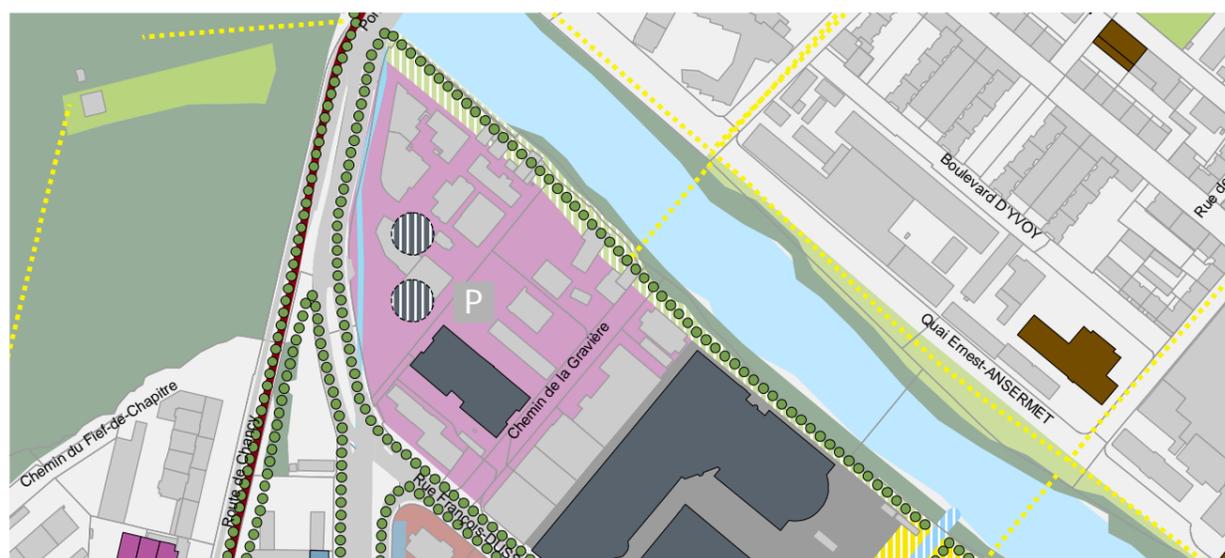
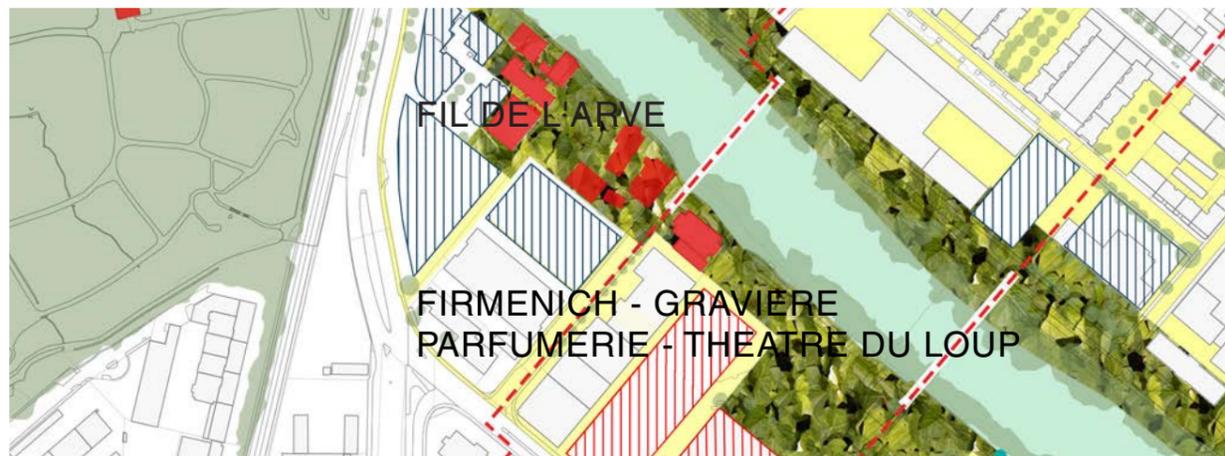


- ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE
- ZONE DE VERDURE
- ZONE DE BOIS ET FORETS



**CONFLITS
ENJEUX SOCIAUX-CULTURELS ET NATURE**

**CONFLITS
DÉMOLITION/RECYCLAGE
BUVETTE SAISONNIÈRE /PÉRENNE**



EN ATTENTE RÉSULTAT MEP: CONFLITS POTENTIELS
LOGEMENT / ACTIVITE FESTIVE
DENSIFICATION / ESPACE PUBLIC
CADASTRE FORESTIER / ZONE DE VERDURE

CONFLITS POTENTIELS À LONG TERME
DÉMOLITION / RECYCLAGE / PATRIMOINE
SPORT COMPÉTITION / SPORT URBAIN

CAMPUS MULTI-USAGE DE L'ARVE

RÉFÉRENCE : LE PERMIS DE FAIRE

La revue Tracés a consacré le numéro 19 (4.10 2017) à une nouvelle loi française qui aspire à renverser la rigidité normative en matière de construction. Voici un texte qui prétend donner à ceux à qui la loi s'applique certaines des prérogatives du législateur. Si l'article 88 ne concerne pas directement la maîtrise d'ouvrage en Suisse, il pourrait servir de point de départ à une réflexion pour définir un cadre d'assouplissement normatif analogue. Quel architecte aujourd'hui ne se plaint pas de l'extrême rigidité de nos plans d'affectation et d'aménagement, de certaines normes incendies et énergétiques ? Redonner aux architectes suisses une plus grande marge de manœuvre serait aussi un objectif légitime à se fixer. (Editorial de Christophe Catsaros).

98

L'article 88 de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, instaurant le « permis de faire », peut surprendre par son audace rhétorique. Notamment dans sa disposition à autoriser les acteurs de la construction à contourner certaines règles, à condition d'en remplir les objectifs par d'autres moyens. Une loi qui érige en principe une approche efficace et opérationnelle au détriment d'une normativité aveugle et prohibitive ; qui propulse le pragmatisme du résultat à atteindre à la place d'une approche rigoriste du règlement ; qui ose repenser le « souhaitable » comme un possible à accomplir.

L'article 88 comporte les germes d'un dépassement d'une normativité rigide, non par esprit de transgression, mais par son aspiration à élever celui qui subit le règlement au rang d'acteur : le bâtisseur n'a plus à être celui qui applique aveuglément mais peut devenir celui qui interprète la règle et contribue à la faire évoluer.

Car il faut bien se rendre à l'évidence, chaque cas d'application de l'article 88 sera répertorié et susceptible de faire évoluer la législation dans son ensemble. Tout usage astucieux, intelligent sera à même d'être reconduit, réitéré. Chaque exception autorisée dans le cadre de cette loi fera jurispru-

dence et pourra à terme constituer le socle d'une nouvelle pratique, d'une nouvelle façon de lire la norme, de s'en servir. La série des exceptions, abrogations et autres dépassements de règlements pourrait, et ce serait le but à atteindre, évoluer progressivement vers une nouvelle attitude globale face à la norme.

En cela, le principe d'une dérogation au règlement revêt sa véritable fonction expérimentale : celle qui en fait le laboratoire d'une nouvelle normativité, plus souple mais non moins exigeante dans ce qu'elle permet de mettre en place.

LE PERMIS DE FAIRE DANS LA LOI

Article 88. Partie Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

- A titre expérimental et pour une durée de sept ans à compter de la promulgation de la présente loi, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, les sociétés d'économie mixte agréées au titre de l'article L. 481-1 du même code ainsi que les sociétés d'économie mixte locales mentionnées à l'article L. 1521-1 du code général des collectivités territoriales et les sociétés publiques locales mentionnées à l'article L. 1531-1 du même code **lorsqu'elles interviennent en matière d'aménagement peuvent, pour la réalisation d'équipements publics et de logements sociaux, déroger à certaines règles en vigueur en matière de construction dès lors que leur sont substitués des résultats à atteindre similaires aux objectifs sous-jacents aux dites règles. Un décret en Conseil d'Etat fixe les règles qui peuvent faire l'objet de cette expérimentation, notamment en ce qui concerne les matériaux et leur réemploi, ainsi que les résultats à atteindre qui s'y substituent. Il détermine également les conditions dans lesquelles l'atteinte de ces résultats est contrôlée tout au long de l'élaboration du projet de construction et de sa réalisation.** Dans un délai de trois mois avant le terme de l'expérimentation, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation comprenant des recommandations.

CAMPUS MULTIUSAGE DE L'ARVE

CONCLUSION

- **L'IMAGE DIRECTRICE ENVISAGE L'INTÉGRATION DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DANS UNE ARMATURE PAYSAGÈRE ET D'ESPACES PUBLICS À PARTIR DE L'ARVE**
- **LE CAMPUS MULTI-USAGE ENVISAGE UN STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR LE RECYCLAGE ET LA TRANSFORMATION PROGRESSIVE D'UNE PARTIE DE L'EXISTANT POUR DES ACTIVITÉS CULTURELLES NOTAMMENT.**
- **CETTE IMAGE COMPORTE DES ESPACES PUBLICS EMBLÉMATIQUES DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE DE L'ARVE ET D'UN SITE POSTINDUSTRIEL.**
- **CETTE IMAGE EST POSSIBLE À CONDITION DE REQUESTIONNER LES PLANIFICATIONS EXISTANTES AFIN DE FAIRE DE LA PLACE À LA CULTURE ET EN TRAVAILLANT SUR DES AFFECTATIONS MIXTES.**
- **LE CAMPUS MULTI-USAGES DU FIL DE L'ARVE EST UN ESPACE DE RESPIRATION ET D'EXPÉRIMENTATION NÉCESSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DU PAV ET DE LA VILLE.**

ANNEXES

DOCUMENTATION



BÂTIMENTS À RECYCLER : LE CHALET/ LOCAL CHAUFFÉ, HANGAR TPG

POTENTIELS CULTURE ET ESPACE PUBLIC

102



CHALET ET PRAIRIE DU BOIS DE LA BÂTIE

Fonction actuelle: **RESTAURANT**
Niv. ssol: **0** - Niv. hsol: **1** - Hauteur: **3 m**



QUAI DES PÉNICHES

Fonction actuelle: **PARKING VDG/ACCÈS DÉCHETTERIE**
Surface TOT.: **10'800M**



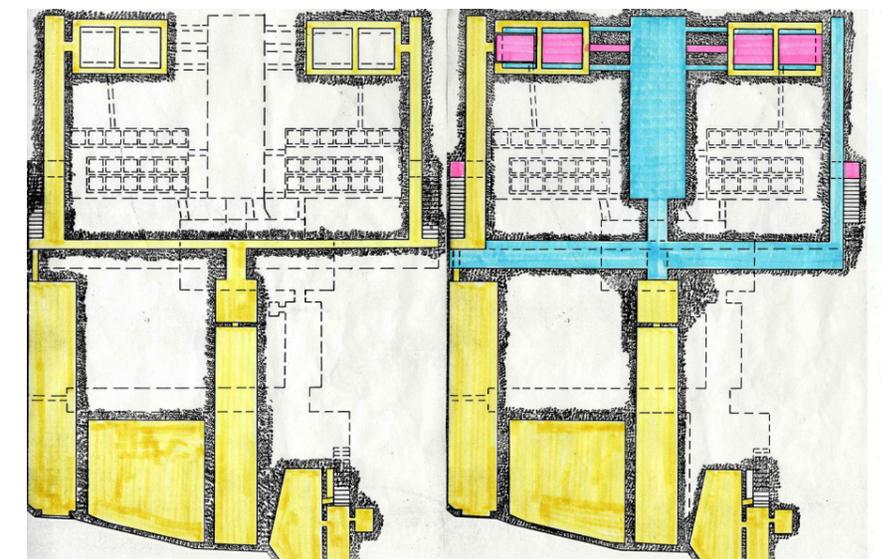
TOITURE DÉCHETTERIE

Fonction actuelle: **RIEN**
Niv. ssol: **0** - Niv. hsol: **1** - Hauteur:



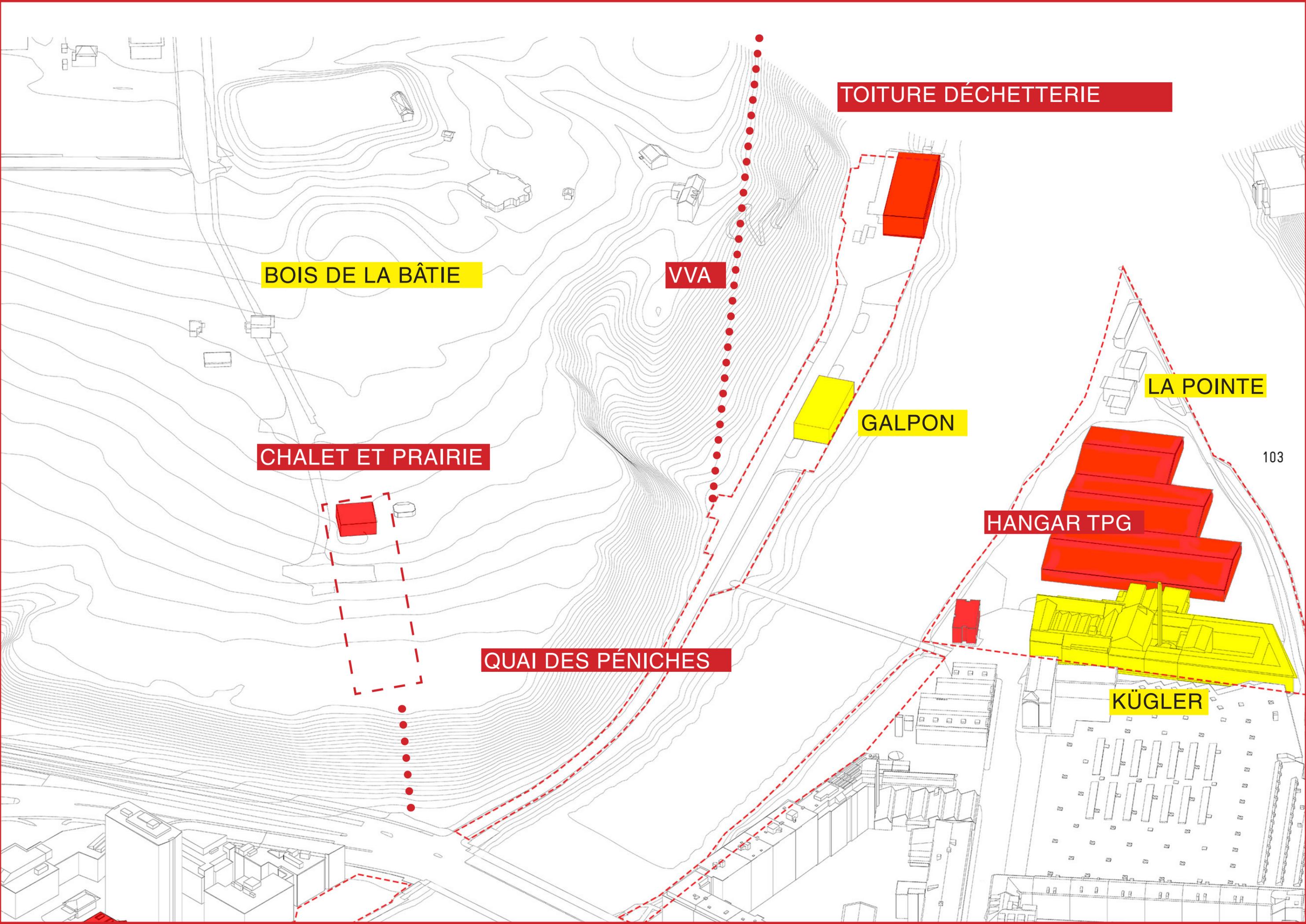
ENTREPOTS TPG

Fonction actuelle: **HANGAR**
Hauteur: **5/8 m**



GROTTE CARDINAL

Fonction actuelle: **RIEN**
Niv. ssol: **1** - Niv. hsol: **0** - Hauteur:



TOITURE DÉCHETTERIE

BOIS DE LA BÂTIE

VVA

LA POINTE

GALPON

CHALET ET PRAIRIE

103

HANGAR TPG

QUAI DES PENICHES

KÜGLER

BÂTIMENT À RECYCLER : FIRMENICH / LOCAUX CHAUFFÉS

POTENTIELS CULTURE ET ESPACE PUBLIC

104



FIRMENICH - K538 + K914
Fonction actuelle: **ATELIER MECANIQUE**
Niv. ssol: 1 - Niv. hsol: 2 - Hauteur: 9.45m / 5.37m



FIRMENICH - K909
Fonction actuelle: **SERVICE DU FEU**
Niv. ssol: 0 - Niv. hsol: 1 - Hauteur: 6.45m



FIRMENICH - K539
Fonction actuelle: **VAPEUR**
Niv. ssol: 0 - Niv. hsol: 1 - Hauteur: 6.43m



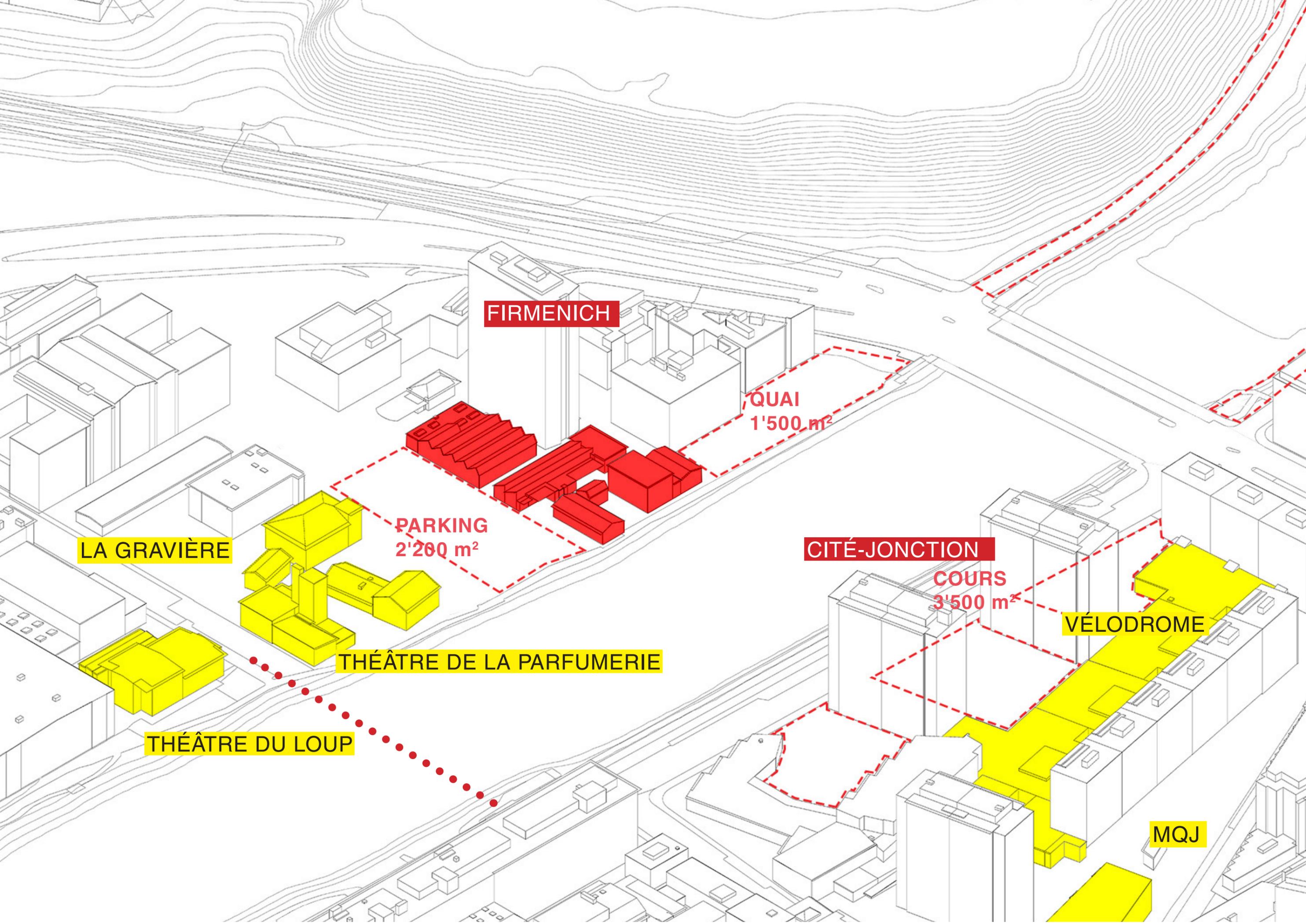
FIRMENICH - K723
Fonction actuelle: **SERRURERIE**
Niv. ssol: 0 - Niv. hsol: 1 - Hauteur: 5.86m



FIRMENICH - K549
Fonction actuelle: **SPECTOMETRE**
Niv. ssol: 0 - Niv. hsol: 1 - Hauteur: 6.52m



FIRMENICH - K560
Fonction actuelle: **BIOTECHNOLOGIE**
Niv. ssol: 0 - Niv. hsol: 1 - Hauteur: 7.04m



FIRMENICH

QUAI
1'500 m²

PARKING
2'200 m²

CITÉ-JONCTION

COURS
3'500 m²

VELODROME

LA GRAVIÈRE

THÉÂTRE DE LA PARFUMERIE

THÉÂTRE DU LOUP

MQJ

BÂTIMENT À RECYCLER : VOIRIE / LOCAUX CHAUFFÉS SAUF HALLE

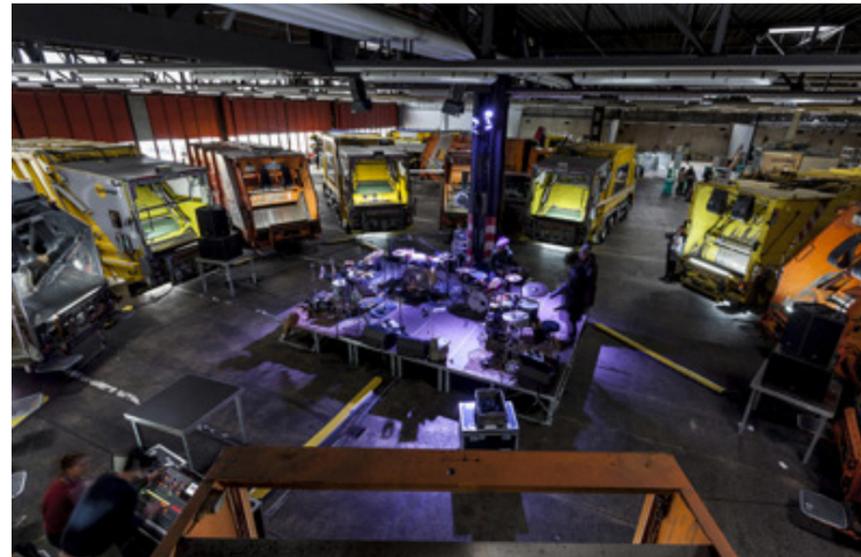
POTENTIELS CULTURE ET ESPACE PUBLIC

106



VOIRIE HALLE D'ENTRETIEN

Fonction actuelle: **ENTRETIEN VEHICULES**
Niv. ssol: 1 - Niv. hsol: 1 - Hauteur: 5.3m / 7.4m



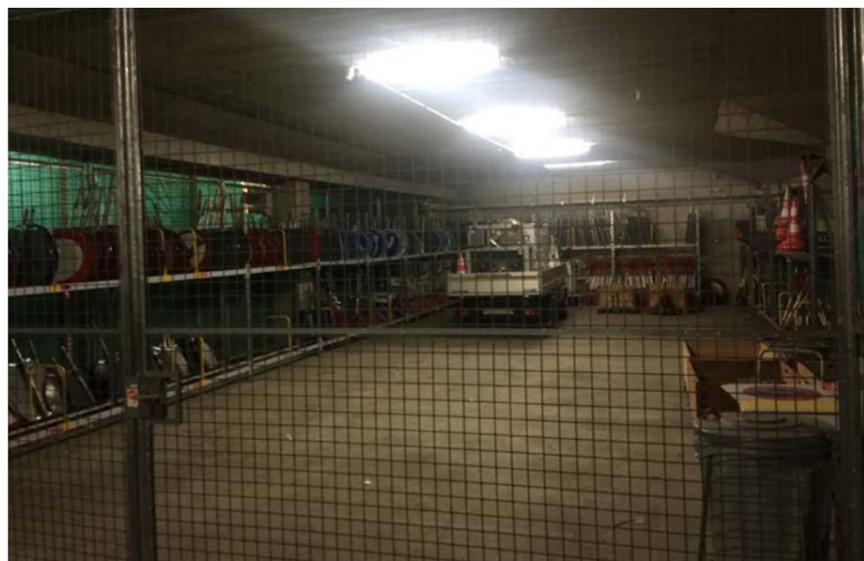
VOIRIE HALLE D'ENTRETIEN

Fonction actuelle: **ENTRETIEN VEHICULES**
Niv. ssol: 1 - Niv. hsol: 1 - Hauteur: 5.3m / 7.4m



VOIRIE ADMINISTRATION

Fonction actuelle: **BUREAUX ACCUEIL**
Niv. ssol: 1 - Niv. hsol: 2 - Hauteur: 2.65 m



VOIRIE 3 SOUS-SOLS

Fonction actuelle: **ENTREPOT, PARKING**
Niv. ssol: 1 - Hauteur: 3.2 m
Surface tot.: 9'743 m²



VOIRIE ATELIER/BUREAU

Fonction actuelle: **ATELIER/BUREAUX**
Niv. ssol: 1 - Niv. hsol: 2 - Hauteur: 4.7m / 3.2 m



VOIRIE SILOS

Fonction actuelle: **SILOS SEL**
Niv. ssol: 0 - Niv. hsol: 1 - Hauteur: 6.52m

HALLE D'ENTRETIEN
SOUS-SOL

SILO SEL

BUREAUX /SALLE
ATELIERS
SOUS-SOL

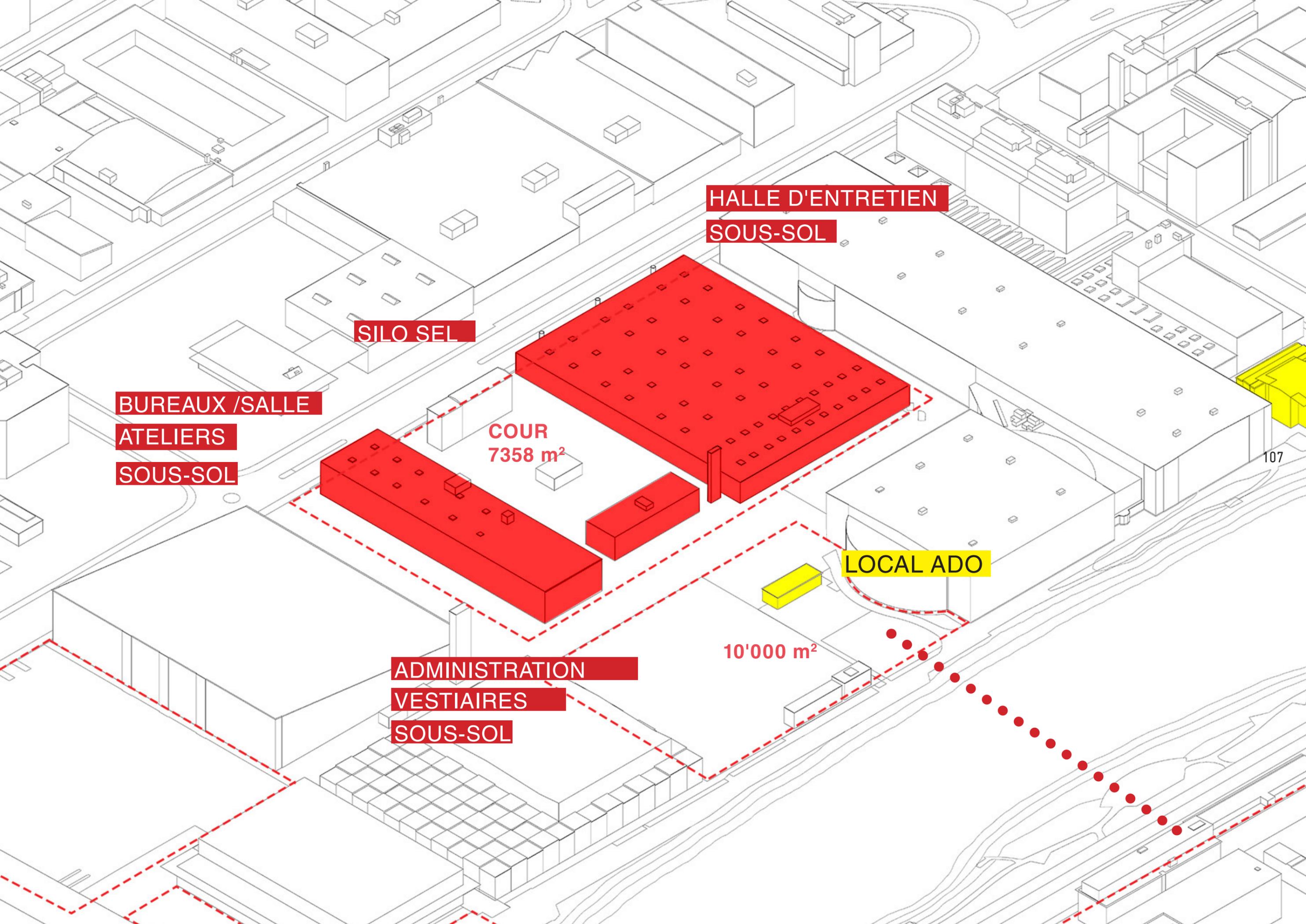
COUR
7358 m²

LOCAL ADO

ADMINISTRATION
VESTIAIRES
SOUS-SOL

10'000 m²

107



ESPACES CULTURELS EXISTANTS

ACTEURS ACTUELS	NO BAT.	INFO	PR.	SURF.	NIV. HS NNIV. SSS.	NIV. SS.	HAUTEUR	SURF. TOT.
LE GALPON	K564		VDG	600				600
PARFUMERIE	K796		CG	101	2	1	7.25	303
	1436		CG	279	1	0	19.35	279
	K898		CG	166				166
	K555		CG	35	1	0	4.09	35
				445	1	0	9.87	445
								1'128
LA GRAVIERE	K563		CG	400	2	1	12.73	1'200
VELODROME	B1001		VDG		0	1		1'471
	B934		VDG		0	1		6'127
								7'598
MQJ	B999			1538	2	0	13.68	2'038
THEATRE DU LOUP	K1003		VDG	618			11.85	618
	1408		VDG	194			7.71	194
								812
USINE KUGLER	A665		CG	1'215	2	0	11.4	2'430
	A666		CG	241	2	0	8.39	482
	A670		CG	46	1	0	5.47	46
	A667		CG	241	2	0	9.04	482
	A668		CG	35	1	0	35	35
	A669		CG	1'662	3	0	13.97	4'986
	A803		CG	504	1	0	8.69	504
	A859		CG	59	1	0	3.01	59
								9'024

ESPACES CULTURELS EN PROJET

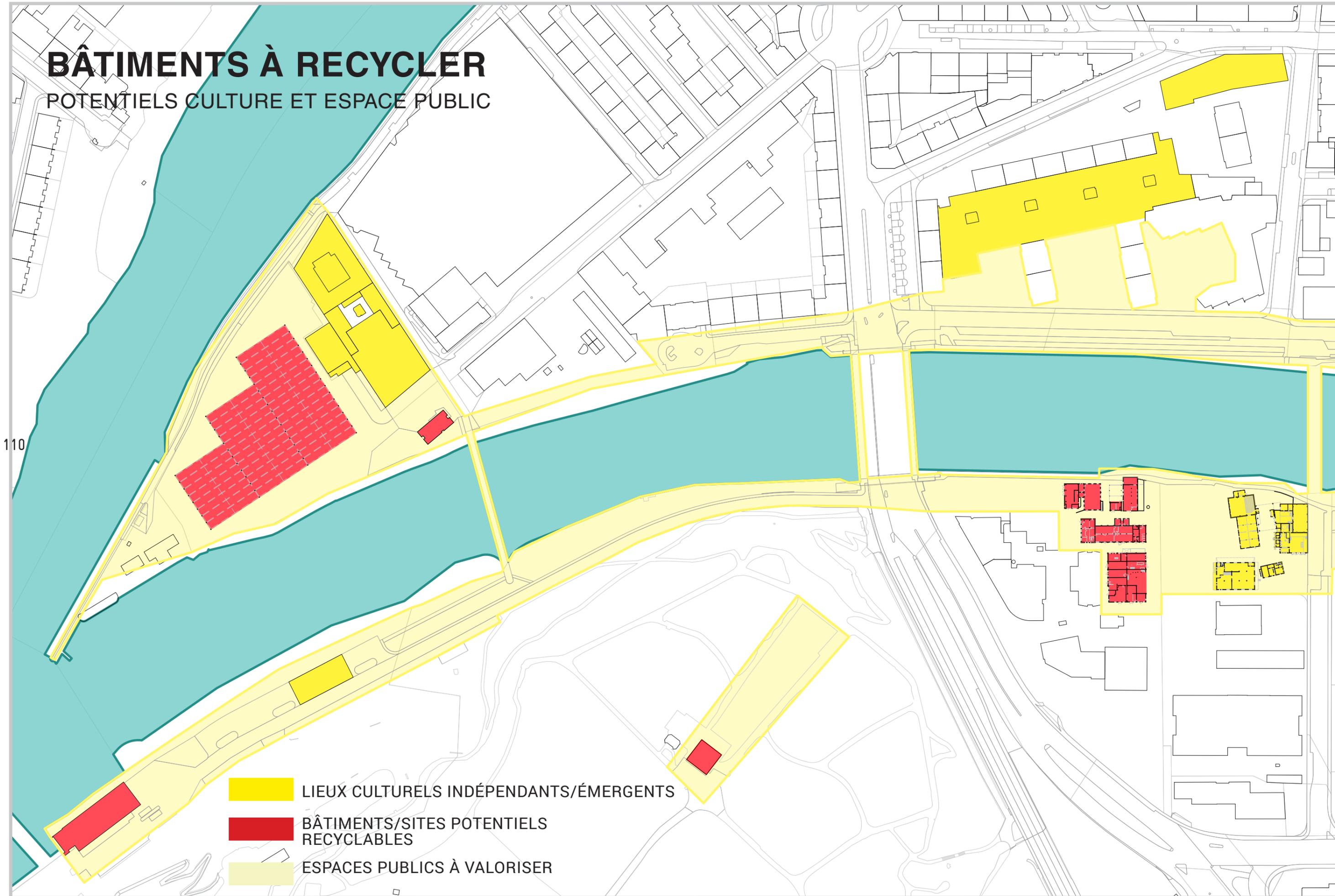
LIEUX POTENTIELS	NO BAT.	INFO	PR	SURFACE	NIV. HS	NIV. SS.	HAUTEUR	SURFACE TOT.
ARVe		CASERNE		1'300				1'300
								1'300

POTENTIEL CULTUREL - RECYCLAGE

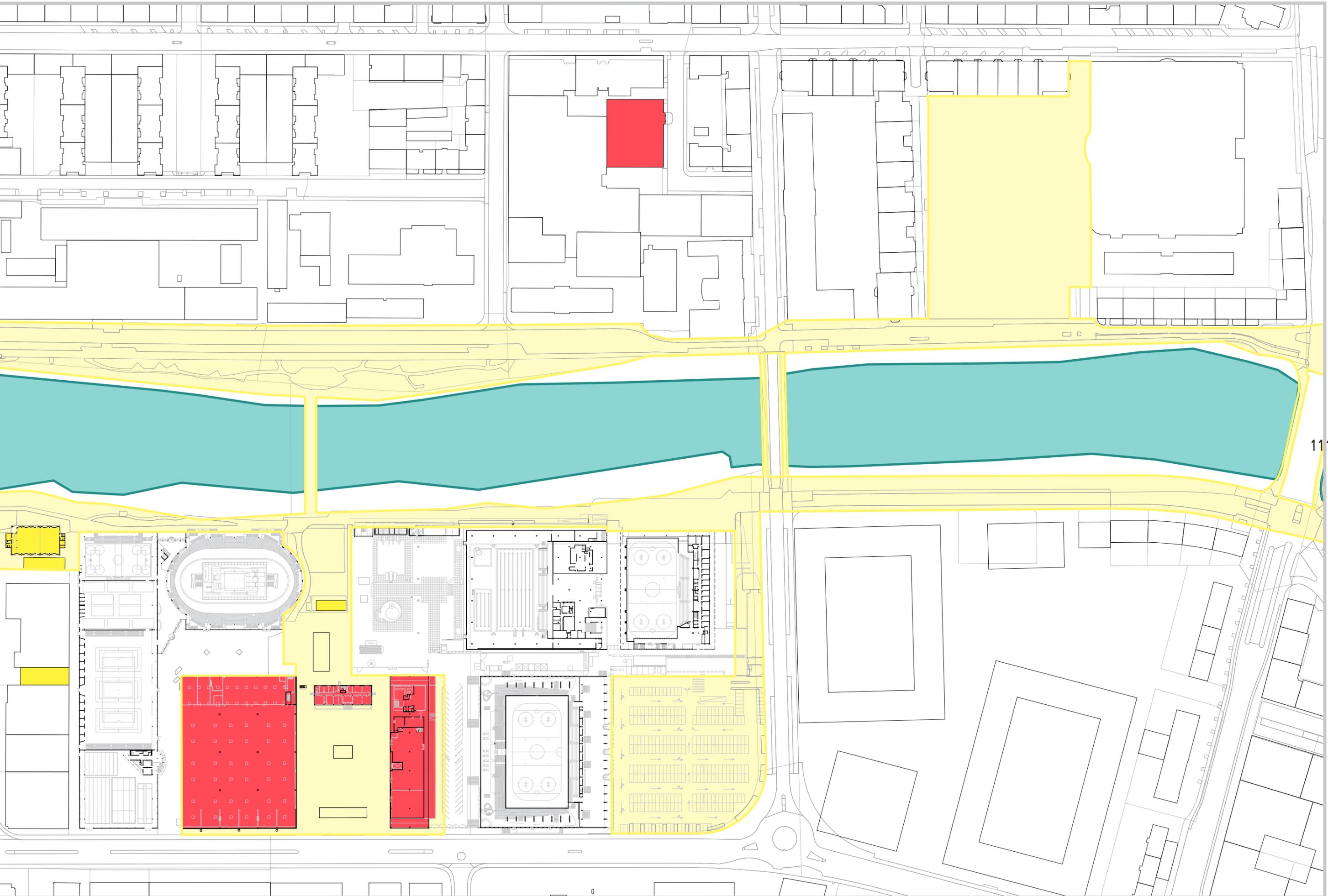
ACTEURS POTENTIELS	NO BAT.	INFO	PR.	SURFACE	NIV. HS	NIV. SS.	HAUTEUR	SURFACE TOT.
VOIRIE	K864	HALLE		6'736	1	0	9.26	6'736
	K858	DEPOT		2'268	2	0	14.4	4'536
	K859	ADM		433	2	0	10.05	866
	K863	SOUS-SOL		10'000	0	1		10'000
								22'138
FIRMENICH	K538	MECANIQUE		176	2	1	9.45	528
	K914	MECANIQUE		28	1	0	5.37	28
	K909	SERVICE DE FEU		137	1	0	6.45	137
	K539	VAPEUR		43	1	0	6.43	43
	K723	SERRURERIE		188	1	0	5.86	188
	K549	SPECTOMETRE		510	1	0	6.52	510
	K560	BIOTECHNOLOGIE		737	1	0	7.04	737
								2'171
LA BATIE	L48	CHALET		238	1	0	6.15	239
POINTE	A913			207			7.94	207
POINTE	A858	DEPOT TPG		6'575	1	0	9.84	6'575
ANSERMET	C621			1'483	3	2	20.75	7'414
								31'723

BÂTIMENTS À RECYCLER

POTENTIELS CULTURE ET ESPACE PUBLIC



-  LIEUX CULTURELS INDÉPENDANTS/ÉMERGENTS
-  BÂTIMENTS/SITES POTENTIELS RECYCLABLES
-  ESPACES PUBLICS À VALORISER



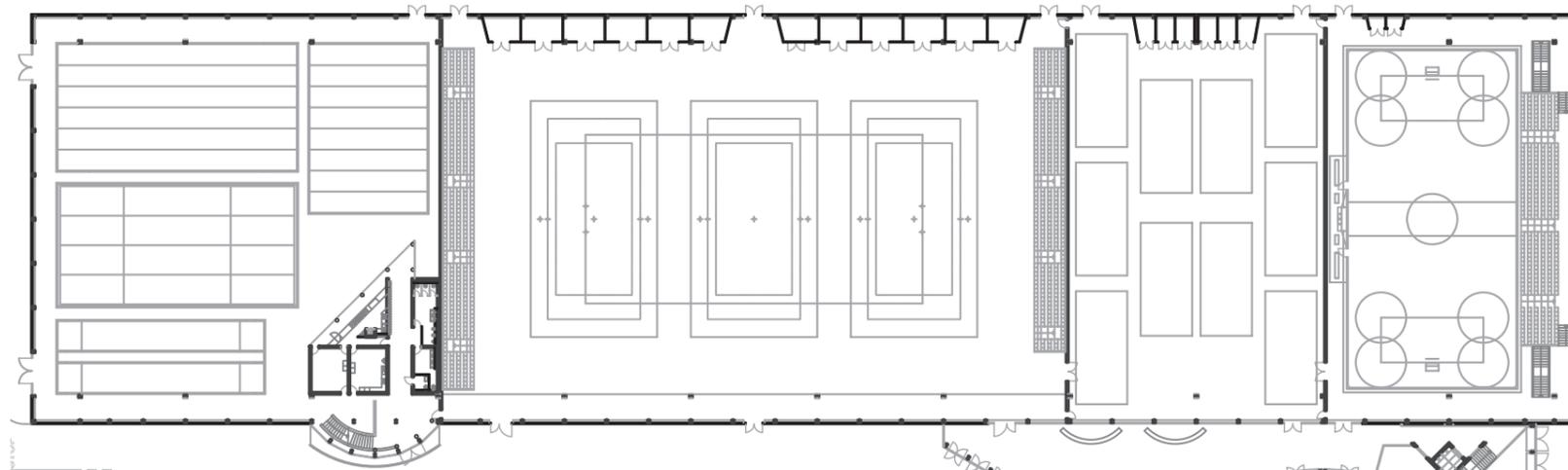
FICHE CENTRE SPORTIF QUEUE-D'ARVE

adresse | route François-Dussaud 12
parcelle | 3297
propriétaire | Ville de Genève

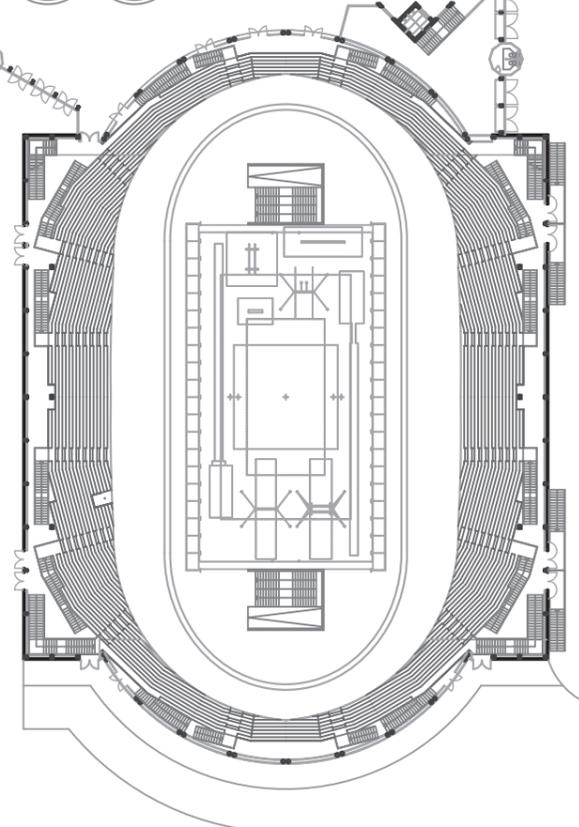


Photo aérienne

Emprises:
8. k972: Salle de sport, SBP 14'088m², épannelage R



Plan rez-de-chaussée, source: Ville de Genève



112



Photo actuelle, source: MSV architectes urbanistes

FICHE VOIRIE

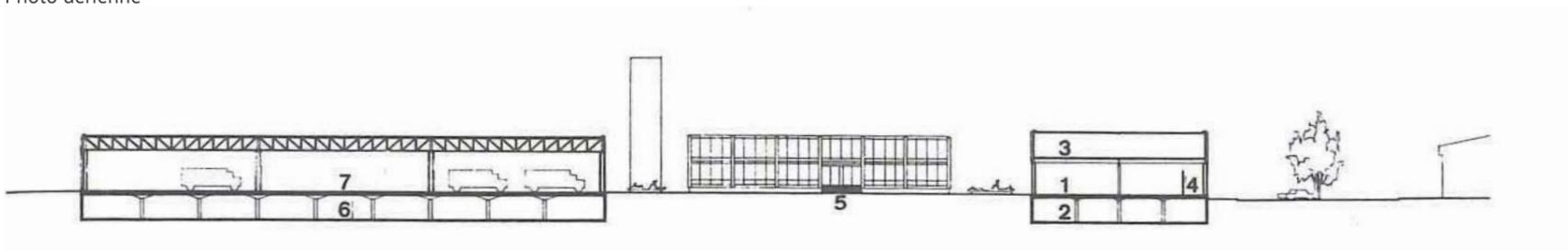


Photo aérienne

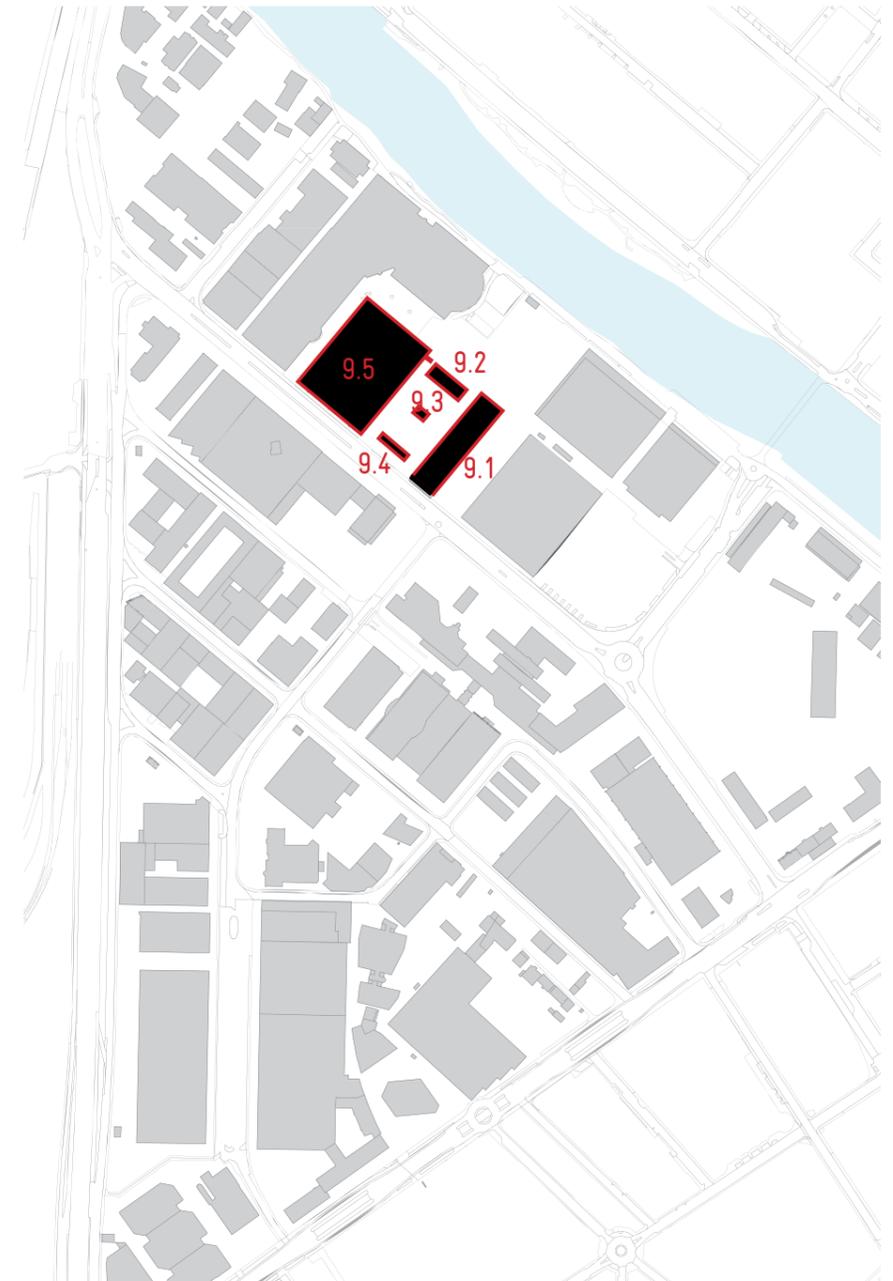
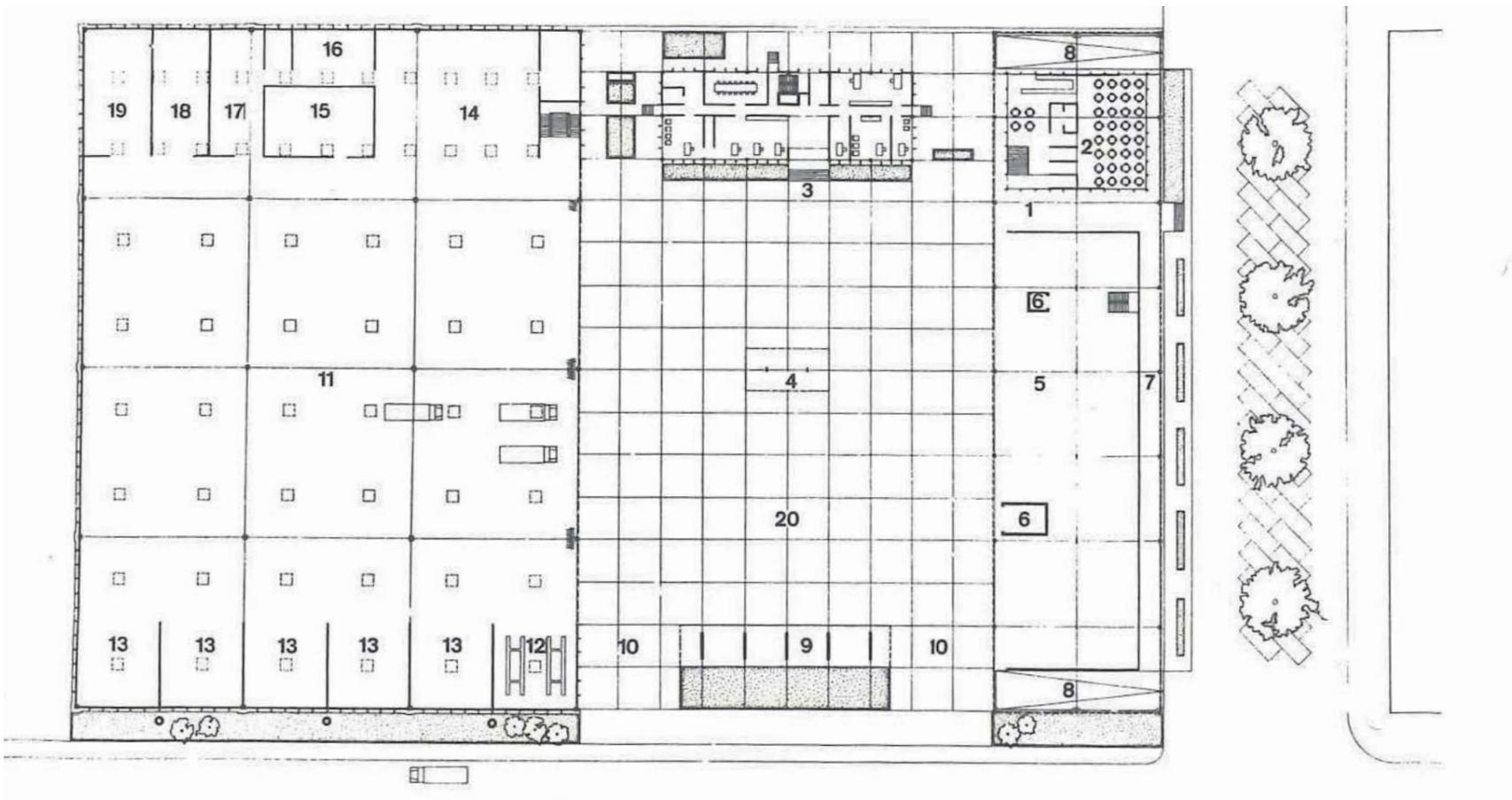
Emprises:

- 9.1 k858: Voirie-entretien, SBP 2'268m², épannelage R+1
- 9.2 k859: Activités, SBP 433m², épannelage R+2
- 9.3 k861: Voirie-entretien, SBP 92m², épannelage R
- 9.4 k862: Silo, SBP 181m², épannelage R
- 9.5 k864: Atelier, SBP 6'735m², épannelage R

adresse	route François-Dussaud 10
propriétaire	Ville de Genève
maître de l'ouvrage	Ville de Genève
projet et réalisation	1964-1967
architecte	Jean-Pierre Dom, François Maurice



Coupe, source: FAS GE, François Maurice



FICHE PATINOIRE DES VERNETS

adresse	route Hans-Wilsdorf 6
propriétaire	Ville de Genève
maître de l'ouvrage	Ville de Genève
projet et réalisation	1954-1959
architecte	Albert Cingria, François Maurice, Jean Duret

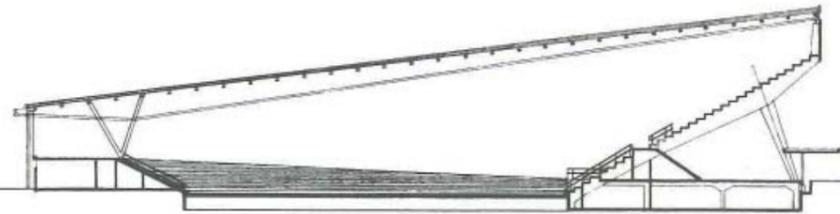
renovation:

projet et réalisation	2002-2009
architecte	Devanthery & Lamunière



Photo aérienne

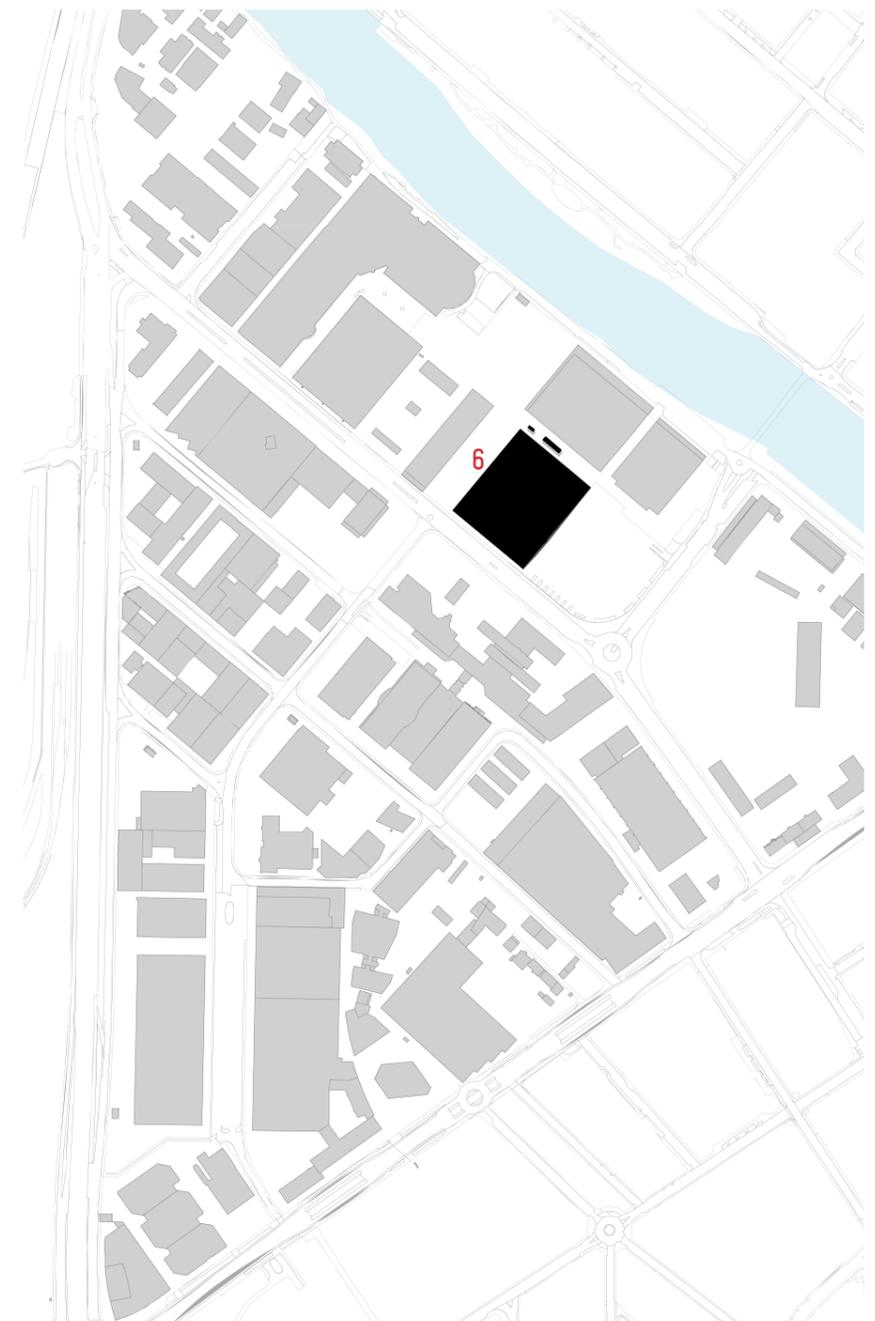
Emprises:
6. k750: Patinoire, SBP 7'651m², épannelage R+1



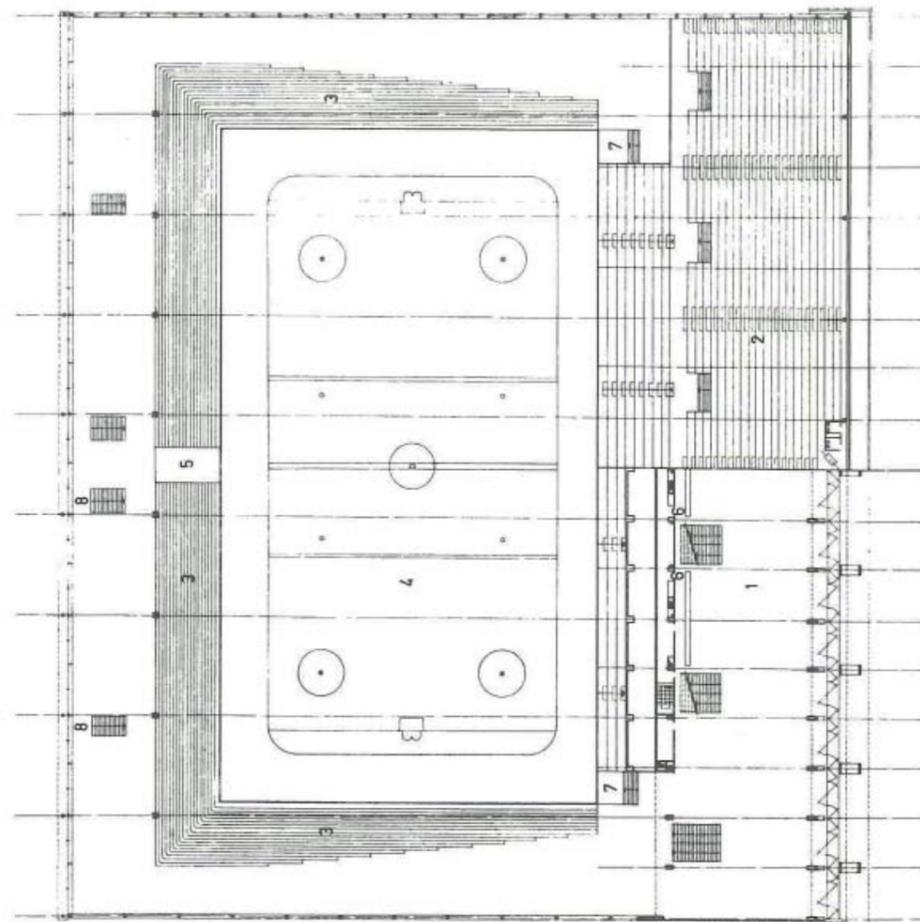
Coupe, source: FAS GE, François Maurice



Photo historique, source: FAS GE, François Maurice



114



Plan, source: FAS GE, François Maurice



Photo actuelle, source: MSV architectes urbanistes

FICHE PISCINE DES VERNETS



Photo aérienne

Emprises:

7.1 k956: Patinoire, SBP 3'720m², épannelage R+1

7.2 k838: Piscine, SBP 6'451m², épannelage R+1

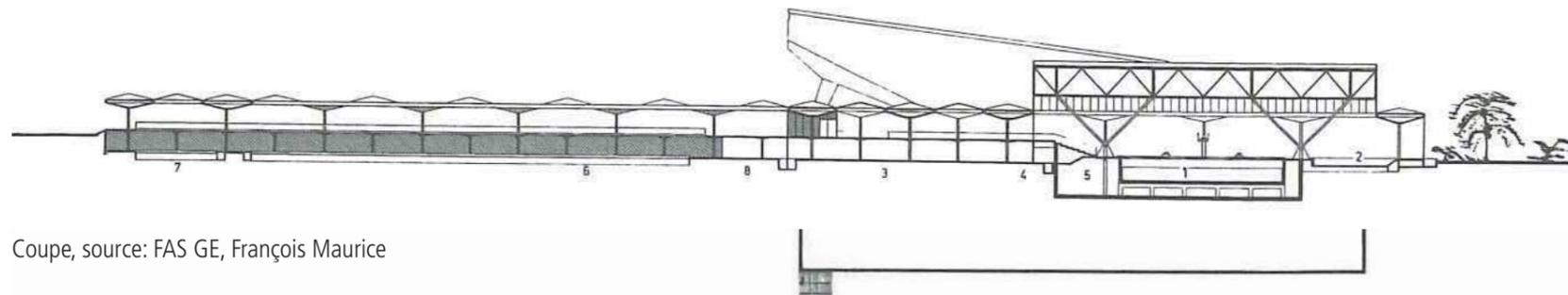
7.3 Piscine extlrieure

adresse	route Hans-Wilsdorf 2
propriétaire	Ville de Genève
maître de l'ouvrage	Ville de Genève
projet et réalisation	1958-1968
architecte	Albert Cingria, François Maurice

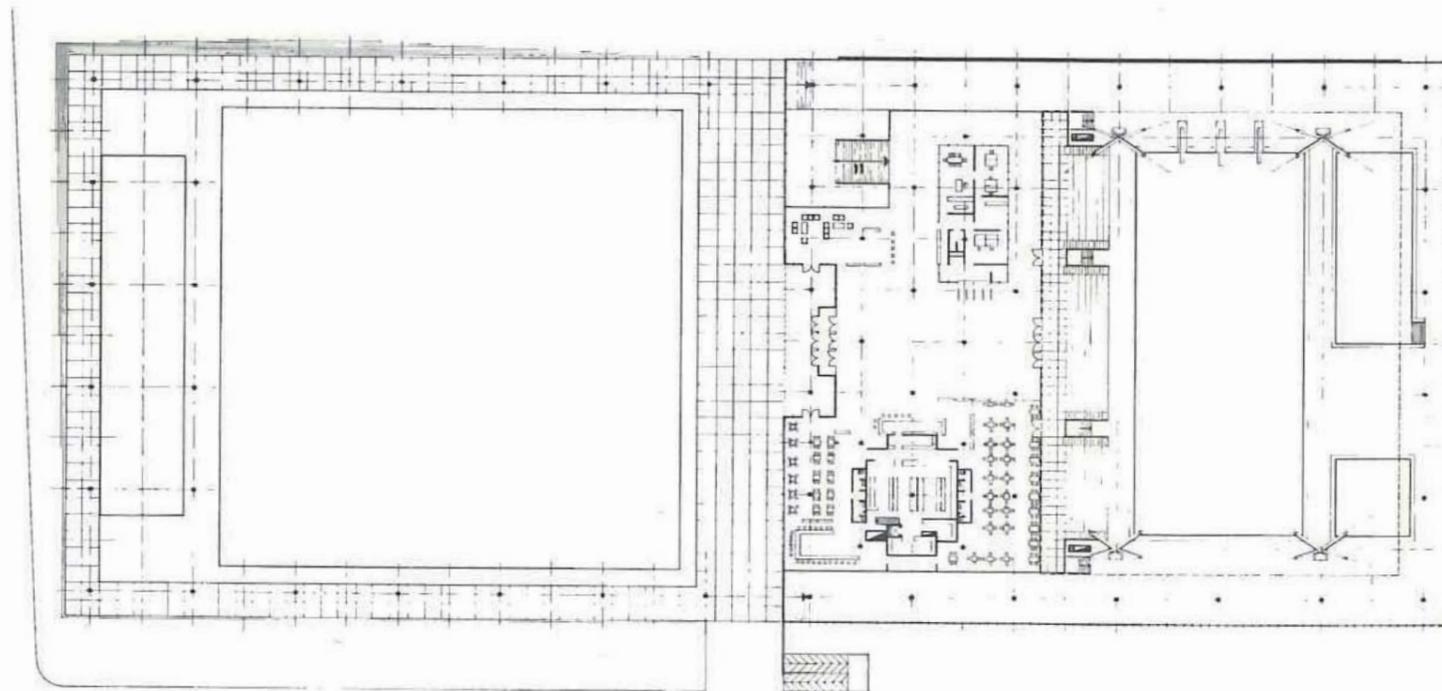
Renovation intérieurs (un restaurant grill)

projet et réalisation 2008-2009

architecte architecture & Retail Rites SA



Coupe, source: FAS GE, François Maurice



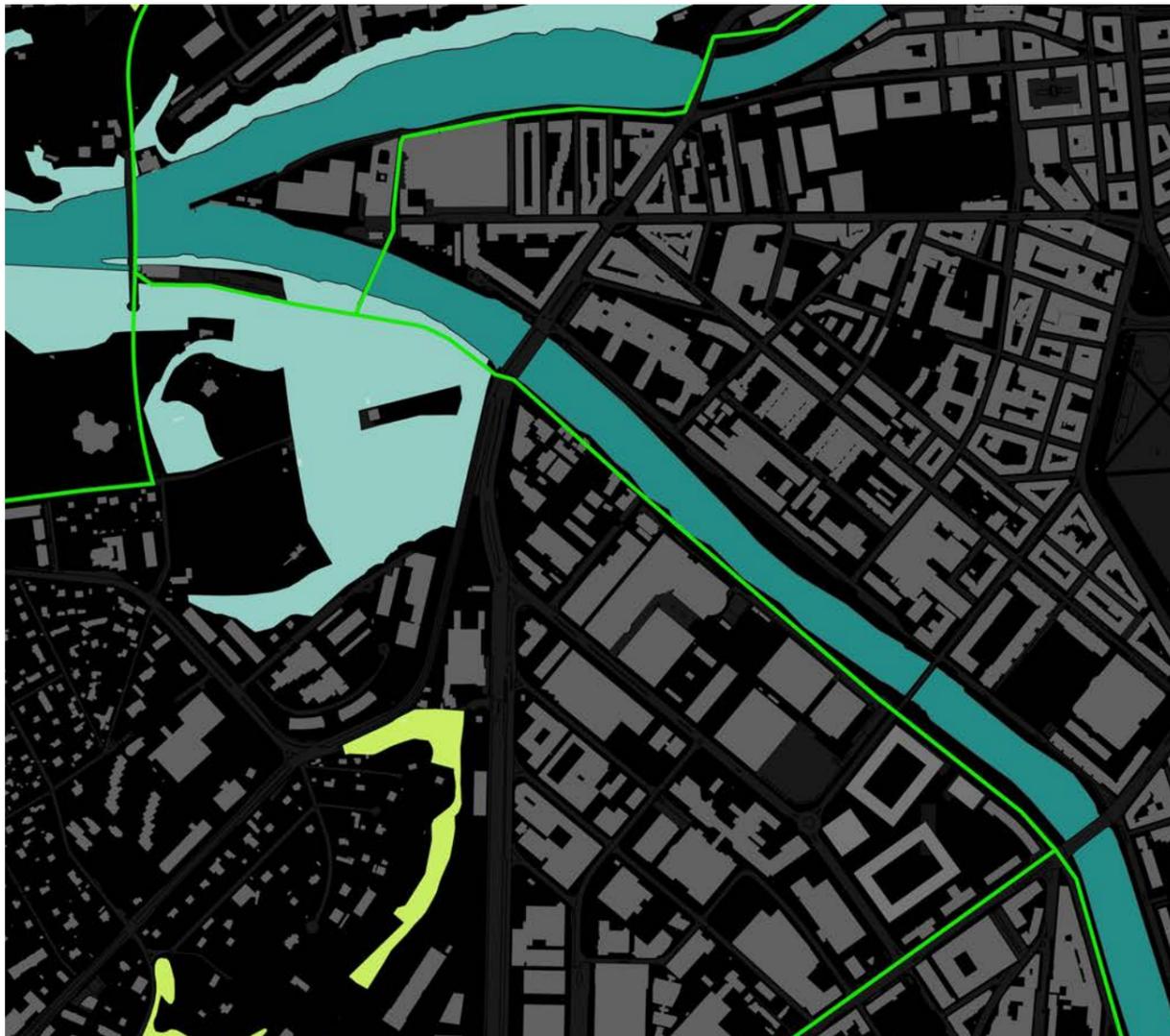
Plan, source: FAS GE, François Maurice



NATURE ET PAYSAGE



PLAN DIRECTEUR FORESTIER



PLAN DIRECTEUR FORESTIER

FONCTION

- ACCUEIL
- ESPACE FORESTIER
- VOIE VERTE

TENDANCE

- ACCUEIL
- ESPACE FORESTIER
- NATURE
- PROTECTION
- VOIE VERTE

CADASTRE FORESTIER



118

FORET

PLAN DES ZONES



-  ZONE DE DEVELOPPEMENT 2
-  ZONE DE DEVELOPPEMENT 3
-  ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE
-  ZONE DE VERDURE
-  ZONE DE BOIS ET FORETS
-  ZONE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Equipements sportifs

Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030, VGE, Service d'urbanisme, Service des sports, juin 2017

Plan directeur des équipements sportifs, Groupe de suivi, octobre 2017

Restructuration de deux centres sportifs Queue-d'Arve Vernets / Bout-du-Monde, Images directrices, KCAP Architects&Planners, 13.01.2016

Centre culturel au PAV

Planification des lieux culturels au PAV, Communauté des communes urbaine (CCU), en cours

Etude d'opportunité pour un centre culturel pluridisciplinaire au PAV, urbz, (pour la CCU et l'Etat de Genève), 2017.

Présentation de l'étude aux magistrats en charge de la culture, CCU, 29.06.2017

PAV _ Pointe Nord

Cahier des charges, Praille Acacias Vernets Pointe Nord, MEP à un degré en procédure sélective avec poursuite de mandat, Etat de Genève, 15 juin 2017

Masterplan du Bois-de-la-Bâtie. Rapport explicatif et image directrice du Masterplan, VGE, Service des espaces verts, mai 2017

Projet Praille Acacias Vernets (PAV) Pointe Nord – étude de faisabilité n°2, BR Architectes Associés (pour l'Etat de Genève, DALE, Office de l'urbanisme), juin 2015

Site de la Jonction, Firmenich (dossier de plans), 31.01.2012

Voie Verte. Elargissement du quai des Vernets parcelles 3259 et 3092 et nouvelle rampe en amont du Pont St Georges, plan quai, avant-projet, David Reffo architecte (pour la VGE), imprimé le 18.09.2009

Patrimoine Pointe Nord

PAV – Pointe Nord, Etude de Faisabilité, Développement secteur – Equipements

publics, Brodbeck–Roulet pour la CPEG, 20.09.2017

Plan guide, DP_PAV, DALE, 2017

Contraintes rives et forêts, DP_PAV, DALE, 2017

Patrimoine – Etat des lieux au 8 mai 2015, OU/DDU_PAV. Pointe Nord et parcelle Firmenich

OPS_RAC_PAV, recensement engagé par la FTI début 2006, E. Arikok, B. Frommel, J.-P. Balmer. Fiches RAC_PAV-01_VGE, RAC_PAV-02_VGE, RAC_PAV-03_VGE

OPS_RPI (recensement patrimoine industriel) 1800 à 1975, B. Frommel et P. Tanari, 2004-2008, fiches RPI-150a, 150b, 150c, 150d, 150e, 150f et fiches RPI-148a, 148b, 148c

Patrimoine PAV et Arve

Etude historique et patrimoniale, E. Arikok, B. Frommel, juin 2006 (pour le DCTI/DPS/SMS)

L'arve et la ville, étude historique, A. Frei, novembre 2004 (pour la Ville de Genève, Conservation du patrimoine architectural)

PAV _ Etoile

Prairie Acacias Vernets, Commission d'urbanisme, Elaboration du premier PLQ PAV Etoile, Etat de Genève, 7 avril 2016

Analyse des besoins

Culture alternative et politiques publiques, GREC (MAB et MS), avril 2016

Courrier adressé à A. Hodgers, le 13.10.2014, par le Groupe « Culture et Urbanisme » du RAAC, avec en annexe une Estimation des besoins d'espaces pour la culture alternative et indépendante. (Source : Plateforme de concertation sur lieux culturels, 5e plénière du 16.03.2015, annexe 2).

Programmation culturelle dans le projet PAV, M. Solenthaler et S. Press, janvier et mai 2013 (incomplet)

Rapport pour la Carts sur les ateliers d'artistes dans le contexte de la motion M-817, Martine Koelliker, 7.04.2009

Bâtiment Edipresse : lieux de répétition pour la musique électrique, André Waldis (AW), (?) SAAC, 20.12.2005

Enquête sur les pratiques culturelles dans le canton de Genève, M.I.S Trend, juin-juillet 2004

Projets d'étudiants

Exploration autour de l'Arve : projets pour les quartiers Jonction-Acacias, CAS UNIGE (semestre été 2017). prof. B. Manzoni

Le Centre de voirie des Vernets_Reconversion, C. Butscher, C. Métrailler, ENAC EPFL. 2010.

Recyclage/usages transitoires

Le permis de faire, une loi pour supprimer la loi, éditorial de Christophe Catsaros du numéro 19, octobre 2017, Tracés.

Diguet C., Zeiger P., sous la responsabilité de Duguet A., 2017. Urbanisme transitoire : aménager autrement, IAU, Ile de France, • www.iau-idf.fr

Younès C., Rollot M., et D'Arienzo R. (eds) 2016. Ressources urbaines latentes. Pour un renouveau écologique des territoires. Genève, Métis Press

Fondation Internet Nouvelle génération (Fing). 2016. Softplace: une exploration des écosystèmes de lieux hybrides

Vigano P. 2012. Elements for a theory of the city as renewable resource. In Fabian L., Giannotti E., Viganò P. 2012. Recycling City. Lyfecycles, embodied Energy, inclusion. Pordenone, Giavedoni editore

Lauren A., 2011. Les usages temporaires des friches urbaines, enjeux pour l'aménagement, « Métropolitiques, <http://bit.ly/2kBKR70>

Urbanisme Genève

Manzoni B., Matthey L. Pieroni R. 2018. Genève la Nuit, Stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive. République et Canton de Genève, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, Office de l'urbanisme

Fiche A21 Stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive. PDCN 2030, Canton de Genève. République et Canton de Genève, Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, Office de l'urbanisme

Mayor&Beusch 2015. Pénétrantes de verdure, étude générale. Rapport final, Genève. Office de l'urbanisme de la République et du canton de Genève

Léveillé A., Canosa A., Toumi I., Schaffert R., Brun Ph. 2003. 1896-2001. Projets d'urbanisme pour Genève. Genève, Georg

Urbanisme CH

Bürgin M. 2017. Affectations transitoires, Thérapie d'activation pour patients immobiliers, les cahiers de l'Aspan n° 2, pp. 8-14

Bürgin M. 2017. Affectation transitoire, la densité normative : obstacle à la réaffectation temporaire de terrains et d'immeubles?, les cahiers de l'Aspan n° 2, pp. 8-14

OFEV [Office fédéral de l'environnement] 2010. Guide sur les affectations transitoires. Berne, Office fédéral de l'environnement.

MSV architectes urbanistes sàrl sia
rue Eugène Marziano 39, 1227 Acacias
t. +41 22 809 50 00
f. +41 22 809 50 01
e. info@msv-au.ch